

VIOLENCE CONJUGALE

STATISTIQUES 1998

Ce document peut être consulté sur le site internet du ministère de la Sécurité publique à l'adresse suivante :

<http://www.msp.gouv.qc.ca>

Ministère de la Sécurité publique
Direction générale des affaires policières et
de la prévention de la criminalité
Service des systèmes d'information
2525, boulevard Laurier, 4^e étage, Tour du Saint-Laurent
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2

Téléphone : (418) 646-8525

Télécopieur : (418) 646-3564

Courriel : infodappc@msp.gouv.qc.ca

Directeur : Daniel St-Onge

Rédaction : Louise Motard

Traitement de données
et conception graphique : Tho Thanh Ly
Louise Perry
Diane Potvin

Production : Direction des communications

ISBN : 2-550-35451-6

ISSN : 0845-1176

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1999

TABLE DES MATIÈRES

Page

FAITS SAILLANTS	ix
-----------------------	----

INTRODUCTION.....	xi
-------------------	----

CHAPITRE 1- LE CONTEXTE GÉNÉRAL.....	1
--------------------------------------	---

1.1 Les femmes et les hommes touchés de façon assez semblable par la violence en général	1
1.2 Une proportion de victimes de violence conjugale beaucoup plus élevée chez les femmes.....	4

CHAPITRE 2 - LA VIOLENCE CONJUGALE FAITE AUX FEMMES EN 1998	6
---	---

2.1 La catégorie d'infractions la plus fréquente: les voies de fait.....	6
2.2 Les femmes de 18 à 39 ans plus souvent touchées que les autres.....	6
2.3 Les auteurs présumés plus souvent âgés de 18 à 39 ans.....	9
2.4 Les conjoints plus souvent identifiés comme les auteurs présumés.....	10
2.5 Des blessures physiques infligées à près de la moitié des victimes	13
2.6 La force physique plus souvent utilisée dans les cas de blessures	13
2.7 Une plus grande consommation d'alcool ou de stupéfiants chez les auteurs présumés	15
2.8 Sept affaires de violence conjugale sur dix classées par mise en accusation.....	16

CHAPITRE 3 - L'ÉVOLUTION DU PHÉNOMÈNE DE LA VIOLENCE CONJUGALE ...	18
--	----

3.1 Un plus grand nombre d'affaires de violence conjugale signalées en 1998 qu'en 1989.....	18
3.2 Une participation un peu moins grande des conjoints dans cette violence en 1998 qu'en 1989.....	20

CHAPITRE 4 - LE PORTRAIT RÉGIONAL	22
4.1 Analyse comparative de la violence conjugale	22
4.2 La violence conjugale par région	27
4.2.1 Bas-Saint-Laurent	27
4.2.2 Saguenay—Lac-Saint-Jean	28
4.2.3 Québec	29
4.2.4 Mauricie	30
4.2.5 Estrie	32
4.2.6 Montréal	33
4.2.7 Outaouais	34
4.2.8 Abitibi-Témiscamingue	35
4.2.9 Côte-Nord	37
4.2.10 Nord-du-Québec	38
4.2.11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	39
4.2.12 Chaudière-Appalaches	40
4.2.13 Laval	42
4.2.14 Lanaudière	43
4.2.15 Laurentides	44
4.2.16 Montérégie	45
4.2.17 Centre-du-Québec	46
ANNEXE 1 - CONCLUSION	90
ANNEXE 1 - SOURCES DE DONNÉES	91
ANNEXE 2 - LEXIQUE	93
1.1 Nature de la relation entre la victime et l'auteur présumé	93
1.2 Infractions au <i>Code criminel</i>	93

LISTE DES TABLEAUX

Page

Tableau 1

Taux de victimisation par 100 000 individus à l'égard des actes violents, contextes conjugal et non conjugal confondus, selon le sexe, le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998..... 3

Tableau 2

Victimes et auteurs présumés de violence conjugale selon le sexe, ensemble du Québec, 1998..... 5

Tableau 3

Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation, selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998..... 7

Tableau 4

Hommes identifiés en tant qu'auteurs présumés de violence conjugale commise sur des femmes et taux de perpétration, selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998 9

Tableau 5

Auteurs présumés de violence conjugale commise sur des femmes, selon la relation avec la victime et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998 10

Tableau 6

Femmes victimes de violence conjugale, selon l'arme ayant causé la mort ou les blessures, ensemble du Québec, 1998 14

Tableau 7

Auteurs présumés de violence conjugale ayant consommé des stupéfiants avant l'infraction, selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998 15

Tableau 8

Affaires criminelles de violence conjugale commise sur des femmes, classées par ou sans mise en accusation, ensemble du Québec, 1998..... 17

Tableau 9

Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, ensemble du Québec, 1989-1998	19
---	----

Tableau 10

Répartition des auteurs présumés de violence conjugale selon la relation avec la victime et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1989-1998 (en %)	21
---	----

Tableau 11.A

Femmes de 12 ans ou plus victimes de violence conjugale par rapport à l'ensemble des victimes d'actes violents, par région, 1998.....	48
---	----

Tableau 11.B

Répartition des catégories d'infractions commises sur des femmes dans un contexte conjugal, par région, 1998 (en %)	49
---	----

Tableau 11.C

Taux de victimisation par 100 000 femmes à l'égard des actes de violence conjugale selon le groupe d'âge, par région, 1998.....	50
---	----

Tableau 11.D

Répartition des auteurs présumés de violence conjugale selon la relation avec la victime, par région, 1998 (en %).....	51
--	----

Tableau 11.E

Répartition des femmes victimes de violence conjugale selon la gravité des blessures physiques subies, par région, 1998 (en %), ...	52
---	----

Tableau 11.F

Proportion des affaires classées par ou sans mise en accusation, par région, 1998 (en %).....	53
---	----

Tableau 11.G

Ratio du taux de victimisation des femmes victimes de violence conjugale dans la région, sur le taux de l'ensemble du Québec selon la catégorie d'infractions, par région 1998 (en %)	54
---	----

Tableau 11.H

Ratio du taux de victimisation des femmes victimes de violence conjugale dans la région sur le taux de l'ensemble du Québec selon le groupe d'âge, par région, 1998 (en %)	55
--	----

Tableaux 11.01 à 11.17

a) Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation, selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998	
b) Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime et la catégorie d'infractions, 1998	
c) Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration, selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998	
11.01 Bas-Saint-Laurent.....	56
11.02 Saguenay—Lac-Saint-Jean.....	58
11.03 Québec.....	60
11.04 Mauricie.....	62
11.05 Estrie.....	64
11.06 Montréal	66
11.07 Outaouais.....	68
11.08 Abitibi-Témiscamingue.....	70
11.09 Côte-Nord.....	72
11.10 Nord-du-Québec	74
11.11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	76
11.12 Chaudière-Appalaches.....	78
11.13 Laval	80
11.14 Lanaudière	82
11.15 Laurentides	84
11.16 Montérégie	86
11.17 Centre-du-Québec.....	88

LISTE DES FIGURES

Page

Figure 1

Répartition des victimes d'actes violents, contextes conjugal et non conjugal confondus, selon la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998..... 2

Figure 2

Proportion des victimes de violence conjugale sur l'ensemble des victimes d'actes violents (contextes conjugal et non conjugal confondus), selon le sexe et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998..... 5

Figure 3

Répartition des femmes de 12 ans ou plus et des victimes de violence conjugale, selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998 (en %)..... 8

Figure 4

Écart entre l'âge des hommes identifiés en tant qu'auteurs présumés de violence conjugale et l'âge des femmes victimes de cette violence, ensemble du Québec, 1998..... 10

Figure 5

Répartition des auteurs présumés de violence conjugale commise sur des femmes, selon la relation avec la victime et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998..... 12

Figure 6

Répartition des femmes victimes de violence conjugale selon la gravité des blessures physiques subies, ensemble du Québec, 1998..... 13

Figure 7

Taux de victimisation par 100 000 femmes de 12 ans ou plus, actes violents commis dans les contextes conjugal et non conjugal, selon la région administrative, 1998 23

FAITS SAILLANTS

Les données de 1998 sur la violence conjugale diffusées par le ministère de la Sécurité publique représentent les crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal signalés aux services policiers municipaux et à la Sûreté du Québec et jugés fondés après enquête policière. Ces données cernent donc uniquement la violence conjugale déclarée et non l'ensemble du phénomène de la violence conjugale.

- Si la violence en général touche autant les hommes que les femmes, la violence conjugale est un phénomène dont les femmes sont surtout les victimes. Ainsi, sur les 31 588 femmes qui ont été victimes de violence en 1998, 37 % ont subi les actes qu'elles ont dénoncés dans un contexte conjugal. Pour les 32 679 hommes victimes, la proportion était de 5 %.
- En 1998, le taux de victimisation des femmes en matière de violence conjugale était de 368 par 100 000 femmes. Les femmes âgées de 18 à 39 ans, notamment celles de 25 à 29 ans, ont signalé des taux nettement plus élevés que la moyenne.
- Les voies de fait ont été les délits les plus souvent commis à l'endroit des victimes de violence conjugale. Sur les 11 731 femmes touchées par cette violence en 1998, 67 % ont subi des voies de fait, 18 % des menaces et 10 % du harcèlement criminel. Près de 5 % de ces femmes ont subi des agressions sexuelles, des enlèvements ou séquestrations ou bien ont été victimes de meurtres ou de tentative de meurtre.
- En 1998, les auteurs présumés de violence conjugale provenaient en bonne partie des mêmes groupes d'âge que les victimes. Cependant, l'auteur présumé était souvent plus âgé que sa victime; ainsi, 25 % d'entre eux avaient de un an à trois ans de plus qu'elle, 13 %, de quatre à cinq ans de plus et 28 %, six ans ou plus.
- Parmi les auteurs présumés d'actes de violence conjugale en 1998, 47 % étaient des conjoints, 43 % des ex-conjoints et 10 % des amis intimes. Les conjoints étaient principalement associés à des voies de fait, des meurtres ou tentatives de meurtre et à des enlèvements ou séquestrations; de leur côté, les ex-conjoints étaient le plus souvent liés à des actes de harcèlement criminel, de menaces et d'agressions sexuelles.
- En 1998, 47 % des femmes victimes de violence conjugale ont subi des blessures physiques, dont 40 % des blessures légères qui n'ont nécessité aucun traitement médical ou pour lesquelles des soins mineurs ont été prodigués. Moins de deux pour cent des femmes (183) ont été blessées gravement et moins de 1 % (21) sont décédées. L'on ne dispose pas de données portant sur l'ampleur des effets psychologiques de ces actes.
- Douze pour cent des auteurs présumés de violence conjugale ont consommé de l'alcool ou des stupéfiants avant la perpétration de leurs actes.

- De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998, 93 % ont pu être classées par les autorités policières, soit par mise en accusation des auteurs présumés (70 %), soit sans mise en accusation (23 %). Le taux de résolution était un peu plus élevé dans les affaires de voies de fait. À l'inverse, les affaires d'agressions sexuelles, de harcèlement et de menaces ont été résolues moins souvent; en outre, les auteurs présumés de ces trois catégories d'infractions ont moins souvent fait l'objet d'accusations formelles.
- En raison de contraintes méthodologiques, les données sur la violence conjugale de 1989 à 1998 ne couvrent qu'une partie des infractions commises sur les femmes dans un contexte conjugal ; de plus, elles permettent de comparer seulement le nombre d'auteurs présumés et le taux de perpétration. Malgré cette réserve, les renseignements suggèrent qu'en 1998 le taux de perpétration d'actes de violence conjugale dépassait de 1 % celui de 1997 et de 17 % celui de 1989. Cependant, il était inférieur de 12 % au sommet atteint en 1993.
- L'analyse comparative de la violence conjugale enregistrée dans les régions en 1998 révèle, entre autres, que Montréal, la Côte-Nord et l'Outaouais enregistraient les plus hauts taux de victimisation pour la violence conjugale alors que les régions Nord-du-Québec, Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches avaient les plus faibles.

INTRODUCTION

La violence conjugale est devenue un phénomène préoccupant au Québec au cours des dernières années. La politique de santé et du bien-être du ministère de la Santé et des Services sociaux (1992)¹ a reconnu l'importance et la nécessité d'en réduire l'ampleur. La politique gouvernementale en matière de violence conjugale en vigueur depuis décembre 1995² a réaffirmé l'engagement du gouvernement d'agir pour prévenir, dépister et contrer la violence conjugale.

Pour témoigner des progrès réalisés dans la poursuite de ces objectifs, il importe d'avoir des données fiables sur la violence conjugale et son évolution. Le présent document présente les données statistiques sur les actes violents commis dans un contexte conjugal signalés aux services policiers municipaux et à la Sûreté du Québec et jugés fondés après enquête policière.

Ces données cernent donc uniquement la violence conjugale déclarée et non l'ensemble du phénomène de la violence conjugale. L'absence de système de collecte de données nous empêche d'en connaître davantage. Des estimations peuvent cependant être faites à partir des données des services policiers, judiciaires et communautaires ou encore, à partir d'enquêtes.

Bien que les données ne donnent qu'une image partielle de la violence conjugale au Québec, elles revêtent toutefois une importance particulière, car elles permettent de la quantifier sur une base comparable depuis 1988 dans toutes les régions.

Le présent document comporte quatre chapitres. Le premier chapitre situe les actes de violence conjugale par rapport à l'ensemble des actes violents perpétrés sur les personnes en 1998. Le deuxième chapitre se concentre sur la violence conjugale faite aux femmes déclarée en 1998. Le troisième chapitre illustre l'évolution de la violence conjugale faite aux femmes de 1989 à 1998. Enfin, le quatrième chapitre aborde le phénomène sous une perspective régionale.

Deux annexes complètent ce document. La première présente les sources de données et la deuxième définit les principaux termes utilisés, notamment la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé et les différentes infractions au *Code criminel*.

-
1. Gouvernement du Québec (1992), *La politique de santé et du bien-être*, ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.
 2. Gouvernement du Québec (1995), *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, Politique d'intervention en matière de violence conjugale, ministères de la Santé et des Services sociaux, de la Justice, de la Sécurité publique, de l'Éducation et secrétariats à la Condition féminine et à la Famille, Québec.

1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Ce chapitre présente d'abord l'ampleur et la nature de l'ensemble des actes violents dont les Québécoises et Québécois sont victimes. Par la suite, il dégage de cet ensemble la proportion des actes violents commis dans un contexte conjugal.

Les données proviennent de la banque d'information du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Pour plus d'information sur ce programme, veuillez consulter l'annexe 1.

Les actes de violence conjugale regroupés dans ce chapitre sont les actes commis par les conjoints, les ex-conjoints et les amis intimes des victimes signalés aux services policiers municipaux et à la Sûreté du Québec et jugés fondés après enquête; ces crimes peuvent avoir été solutionnés ou non, c'est-à-dire que les auteurs présumés peuvent avoir été identifiés ou non³.

L'inclusion des amis intimes vise à circonscrire plus complètement les gestes qui relèvent des personnes qui entretiennent ou ont entretenu une relation intime avec leur victime. Il faut reconnaître, toutefois, que la définition consacrée aux amis intimes dans le Programme de déclaration uniforme de la criminalité admettrait des individus ayant eu une relation durable (par opposition à une relation intime) avec leur victime ; une légère surestimation de la violence conjugale peut donc en résulter.

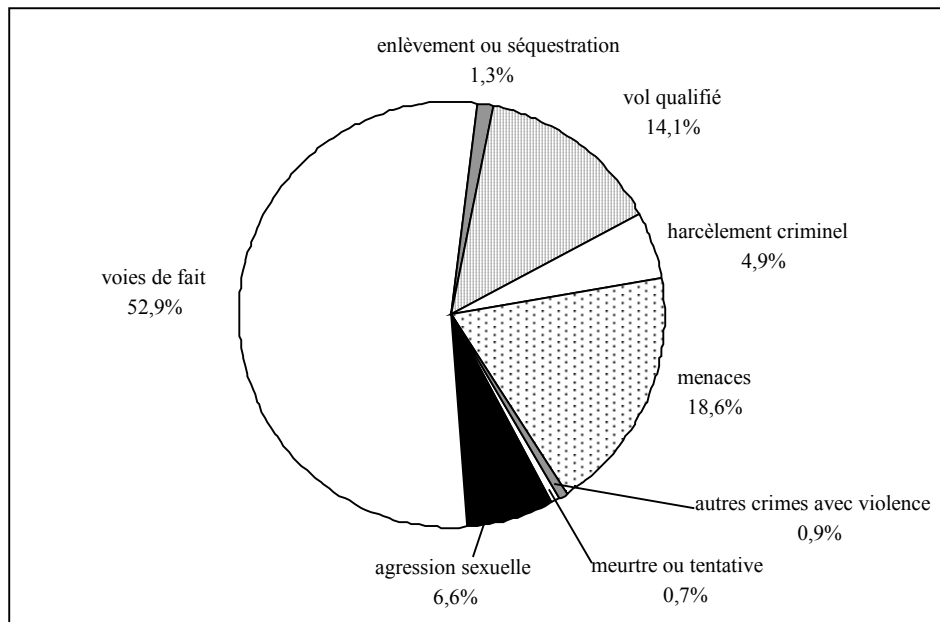
1.1 Les femmes et les hommes et touchés de façon assez semblable par la violence en général

Selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité, le Québec dénombrait 64 267 victimes d'actes violents de toutes sortes en 1998. Dans l'ensemble, les victimes étaient réparties presque également entre les deux sexes, soit 31 588 femmes et 32 679 hommes.

Parmi les différentes catégories d'infractions, les victimes de voies de fait étaient de loin les plus nombreuses, représentant près de 53 % du total (figure 1). Suivaient, dans l'ordre, celles qui ont subi des menaces (19 %), un vol qualifié (14 %), une agression sexuelle (7 %) ou du harcèlement criminel (5 %). Moins de 3 % avaient été victimes d'un enlèvement ou d'une séquestration, d'un meurtre ou tentative de meurtre et d'autres crimes violents.

3. Une des particularités du Programme de déclaration uniforme de la criminalité est que l'information sur la relation de la victime avec l'auteur présumé peut être inscrite avant que la police ne l'ait formellement identifié. C'est pourquoi, on peut répertorier un événement comme une affaire de violence conjugale sans connaître l'identité de l'auteur présumé.

Figure 1
Répartition des victimes d'actes violents, contextes conjugal et non conjugal confondus, selon la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998



Source : Données rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les victimes des deux sexes ont été touchées par les divers types de crimes dans des proportions quelque peu différentes. Ainsi, si les voies de fait, les menaces et les vols qualifiés atteignaient 92 % des victimes chez les hommes (30 070 sur 32 679), ils ne constituaient que 79 % des cas de victimisation chez les femmes (24 945 sur 31 588). À l'inverse, les agressions sexuelles et le harcèlement criminel comptaient pour 18 % des infractions chez les femmes (5 774 sur 31 588), comparativement à 5 % chez les hommes (1 591 sur 32 679).

Les taux de victimisation permettent de comparer la fréquence des actes de violence subis par des personnes appartenant à différents groupes puisqu'il met en relation le nombre de victimes dans ce groupe sur la population totale du groupe. Pour les deux sexes réunis, l'examen des taux de victimisation enregistrés en 1998 indique, que le taux des personnes de 18 à 24 ans était le plus élevé ; celui des 12 à 17 ans, des 25 à 29 ans et des 30 à 39 ans suivait dans l'ordre. Il n'est donc pas surprenant de constater que les personnes de 12 à 39 ans, composaient 67 % des victimes des crimes sur la personne rapportés en 1998 tout en ne représentant que 40 % de la population québécoise.

Le taux de victimisation des hommes de tout âge était un peu plus élevé que celui des femmes (904 sur 100 000 hommes contre 850 sur 100 000 femmes) (tableau 1). Cependant, le taux des femmes des groupes d'âge 18 à 24 ans, 25 à 29 ans et 30 à 39 ans dépassait celui des hommes des groupes d'âge correspondants. Par contre, les hommes de 17 ans ou moins

et de 40 ans ou plus étaient plus souvent victimes que les femmes de ces mêmes groupes d'âge.

Si les taux de victimisation atteignaient un sommet chez les femmes de 18 à 24 ans et chez les hommes de 12 à 17 ans (1 986 et 1 756 par 100 000 personnes, respectivement), ils diminuaient ensuite autant pour les deux sexes, à l'exception du groupe d'hommes de 70 ans ou plus.

Tableau 1
Taux de victimisation par 100 000 individus à l'égard des actes violents, contextes conjugal et non conjugal confondus, selon le sexe, le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998

Femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>0-11</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>Tous âges</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	2,1	3,3	8,0	5,5	4,3	2,7	3,2	0,9	2,4	3,4	3,7
Agression sexuelle	183,1	395,3	183,7	83,2	49,2	29,8	12,3	4,7	4,7	92,4	77,3
Voies de fait	78,7	586,8	920,4	893,4	690,5	383,0	191,5	97,4	87,3	408,5	463,5
Enlèvement ou séquestration	11,5	24,4	39,3	23,5	12,7	10,4	4,3	4,1	3,1	13,4	13,7
Vol qualifié	3,8	94,5	414,2	166,4	108,4	111,1	91,3	52,8	53,2	111,9	129,9
Harcèlement criminel	4,3	61,3	127,5	139,5	117,8	73,4	35,4	16,4	8,1	62,9	72,7
Menaces	21,5	189,6	282,5	302,9	266,6	173,3	99,7	36,7	25,7	150,7	172,2
Autres crimes avec violence	0,8	9,8	10,4	10,7	11,2	7,6	5,2	2,8	1,6	6,5	7,5
Total	305,7	1365,0	1986,0	1625,2	1260,7	791,2	443,0	215,9	186,1	849,8	940,5

Hommes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>0-11</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>Tous âges</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	3,4	4,5	20,3	14,3	13,1	7,9	4,2	4,2	5,9	8,6	9,6
Agression sexuelle	78,7	83,5	19,2	6,5	4,0	2,0	0,7	0,7	0,4	22,2	12,0
Voies de fait	169,3	1023,8	962,7	907,6	631,3	437,1	284,3	150,5	448,5	520,2	583,7
Enlèvement ou séquestration	12,6	17,0	19,2	9,4	6,9	7,1	7,2	6,3	6,3	9,9	9,4
Vol qualifié	27,6	419,4	393,1	163,0	100,7	88,7	80,0	52,8	51,2	136,4	156,1
Harcèlement criminel	3,4	17,0	24,0	27,7	34,8	28,7	23,1	15,5	14,3	21,8	25,1
Menaces	26,7	165,9	228,7	272,6	273,2	214,4	170,3	82,7	110,9	174,9	201,7
Autres crimes avec violence	4,5	24,6	11,8	9,4	10,0	10,1	7,7	6,7	4,6	9,6	10,5
Total	326,3	1755,6	1679,0	1410,5	1074,0	796,0	577,5	319,4	642,1	903,7	1008,1

Source : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité; données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre de victimes par les estimations de la population au 1^{er} juillet 1998.

1.2 Une proportion de victimes de violence conjugale beaucoup plus élevée chez les femmes

Si l'on remarque des ressemblances entre les femmes et les hommes pour la fréquence et la nature des actes violents dont ils sont victimes, toute similitude cesse lorsqu'on examine la proportion de ces actes commis par les conjoints, les ex-conjoints et les amis intimes. Ainsi, dans le cas des hommes, seulement 5 % (1 704 sur 32 679) ont été victimes de violence conjugale en 1998; cette proportion a été supérieure à 7 % seulement dans la catégorie de harcèlement criminel, où elle se situait à 19 % (figure 2).

Parmi les femmes, cependant, 37 % (11 731 sur 31 588) de toutes les victimes, et 39 % des victimes de 12 ans ou plus, ont été la cible d'infractions commises dans un tel contexte. En effet, les conjoints, ex-conjoints ou amis intimes ont été identifiés comme les auteurs présumés d'environ la moitié des actes de meurtres ou tentatives de meurtre (45 %), de harcèlement criminel (53 %) et de voies de fait (52 %) qui ont touché les femmes en 1998 (figure 2). Ils étaient également impliqués dans plus du tiers des cas d'enlèvements ou de séquestrations (38 %), de menaces (37 %) ainsi que dans 8 % des agressions sexuelles commises à l'endroit des femmes. Seule la responsabilité des vols qualifiés et des infractions appartenant à la catégorie des « autres crimes de violence » ne leur était aucunement attribuée.

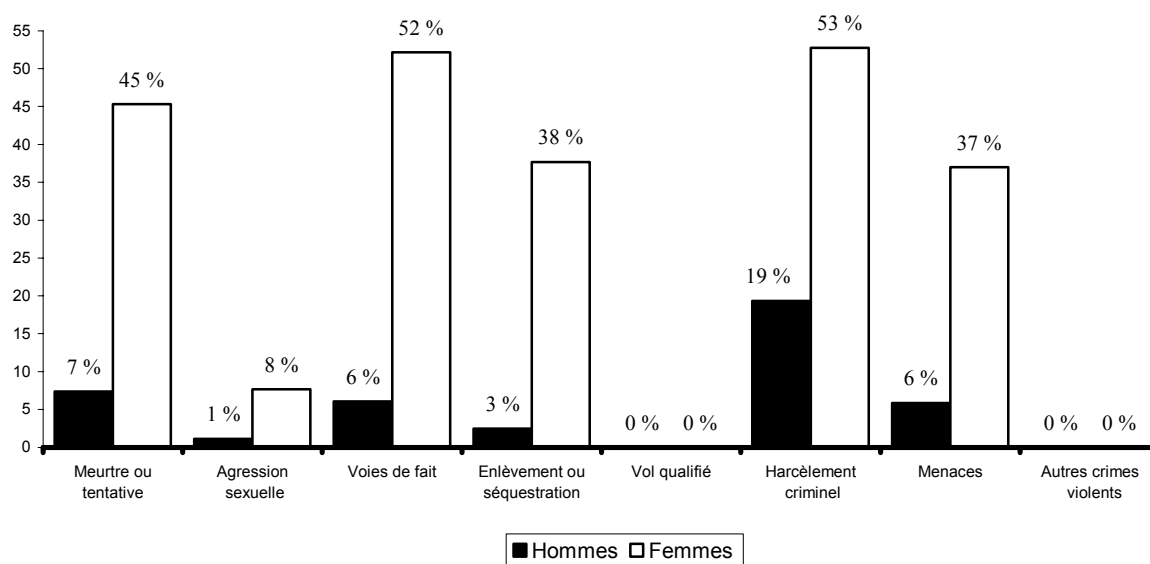
La proportion de victimes de violence conjugale était particulièrement élevée chez l'ensemble des femmes victimes de 30 à 39 ans (53 %) et de 25 à 29 ans (52 %). Ces femmes ont donc été plus souvent victimes de personnes avec qui elles entretenaient ou avaient entretenu une relation intime qu'avec des personnes inconnues. Pour les femmes des autres groupes d'âge, les proportions étaient respectivement de 41 % pour les 40 à 49 ans, de 38 % pour les 18 à 24 ans, de 29 % pour les 50 à 59 ans, de 21 % pour les 60 à 69 ans, de 11 % pour les 12 à 17 ans et de 10 % pour les femmes de 70 ans ou plus.

Par ailleurs, le tableau 2 suggère que 5 % des actes de violence conjugale déclarés (180 + 440 sur 12 366) avaient lieu entre personnes du même sexe⁴. Ce phénomène paraît plus important chez les hommes, où 29 % (440 sur 1 499) des cas de victimisation étaient imputables à d'autres hommes; en comparaison, moins de 2 % (180 sur 10 867) de la violence conjugale faite aux femmes était associée à d'autres femmes.

En somme, si elle ne constitue qu'une petite partie de la violence subie par les hommes, la violence conjugale représente une véritable menace pour les femmes. Le prochain chapitre s'attardera à décrire quelques aspects de cette violence dont sont victimes les femmes.

4. Comme il est possible de répertorier un événement comme une affaire de violence conjugale sans connaître l'identité de l'auteur présumé, il faut alors pour comparer le sexe des auteurs présumés avec celui des victimes, limiter l'analyse aux 12 366 cas dans lesquels les deux ont été identifiés.

Figure 2
Proportion des victimes de violence conjugale sur l'ensemble des victimes d'actes violents
(contextes conjugal et non conjugal confondus), selon le sexe et la catégorie d'infractions,
ensemble du Québec, 1998



Source : Données rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2
Victimes et auteurs présumés de violence conjugale selon le sexe,
ensemble du Québec, 1998

Auteurs présumés	Victimes		Total
	Femmes	Hommes	
Femmes	180	1 059	1 239
Hommes	10 687	440	11 127
<i>Sous-total — Auteurs connus</i>	<i>10 867</i>	<i>1 499</i>	<i>12 366</i>
Auteurs inconnus	864	205	1 069
Total	11 731	1 704	13 435

Source : Données rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

2. LA VIOLENCE CONJUGALE FAITE AUX FEMMES EN 1998

Ce chapitre se concentre sur la violence conjugale dont les femmes ont été victimes en 1998. Les points suivants y sont abordés : la catégorie d'infractions, l'âge des victimes et des auteurs présumés, la nature de la relation des victimes avec les auteurs présumés, la proportion de victimes blessées physiquement et la gravité des blessures, les armes utilisées, la consommation d'alcool ou de stupéfiants avant les actes reprochés et le classement des dossiers par ou sans mise en accusation.

Les données proviennent également de la banque d'information du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. De plus, la définition de la violence conjugale est la même qu'au chapitre précédent.

2.1 La catégorie d'infractions la plus fréquente : les voies de fait

Sur les 11 731 femmes victimes de violence conjugale en 1998, 7 917 (67 %) ont subi des voies de fait, 2 071 (18 %) des menaces et 1 233 (10 %) du harcèlement criminel (tableau 3). Les autres ont subi des agressions sexuelles (2 %), des enlèvements ou séquestrations (2 %) et des meurtres ou tentatives de meurtre (moins de 1 %).

2.2 Les femmes de 18 à 39 ans plus souvent touchées que les autres

Pour l'ensemble des femmes de 12 ans ou plus, le taux de victimisation de violence conjugale⁵ se situait à 368 par 100 000 en 1998 (tableau 3). Les femmes de 25 à 29 ans connaissaient le taux le plus élevé avec 850 victimes par 100 000; celles de 18 à 24 ans et de 30 à 39 ans dépassaient également la moyenne (748 et 674 par 100 000). Les femmes de ces trois groupes d'âge avaient d'ailleurs les taux de victimisation les plus élevés dans chacune des catégories d'infractions, à l'exception des agressions sexuelles, où les 12 à 17 ans arrivaient au deuxième rang.

5. Les taux de victimisation en matière de violence conjugale permettent de comparer la fréquence des actes violents dans un contexte conjugal subis par des femmes appartenant à différents groupes d'âge.

La figure 3 reprend ces informations d'une autre façon : elle compare pour chaque catégorie d'infraction le pourcentage de femmes victimes par groupe d'âge avec le pourcentage des québécoises par groupe d'âge. Cette relation permet de constater que les femmes de 18 à 39 ans étaient surreprésentées dans chacune des catégories d'infractions puisqu'elles occupaient une place plus importante chez les victimes de violence conjugale que dans l'ensemble de la population féminine. Par exemple, pour toutes les infractions, les 18 à 39 ans constituaient ensemble les trois quarts des victimes de violence conjugale (73 %), mais ne représentaient que 37 % des femmes de 12 ans ou plus. Il est intéressant de noter que, de tous les autres groupes d'âge, seules les femmes de 12 à 17 ans étaient surreprésentées, pour les agressions sexuelles uniquement.

Tableau 3
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998

Nombre de femmes

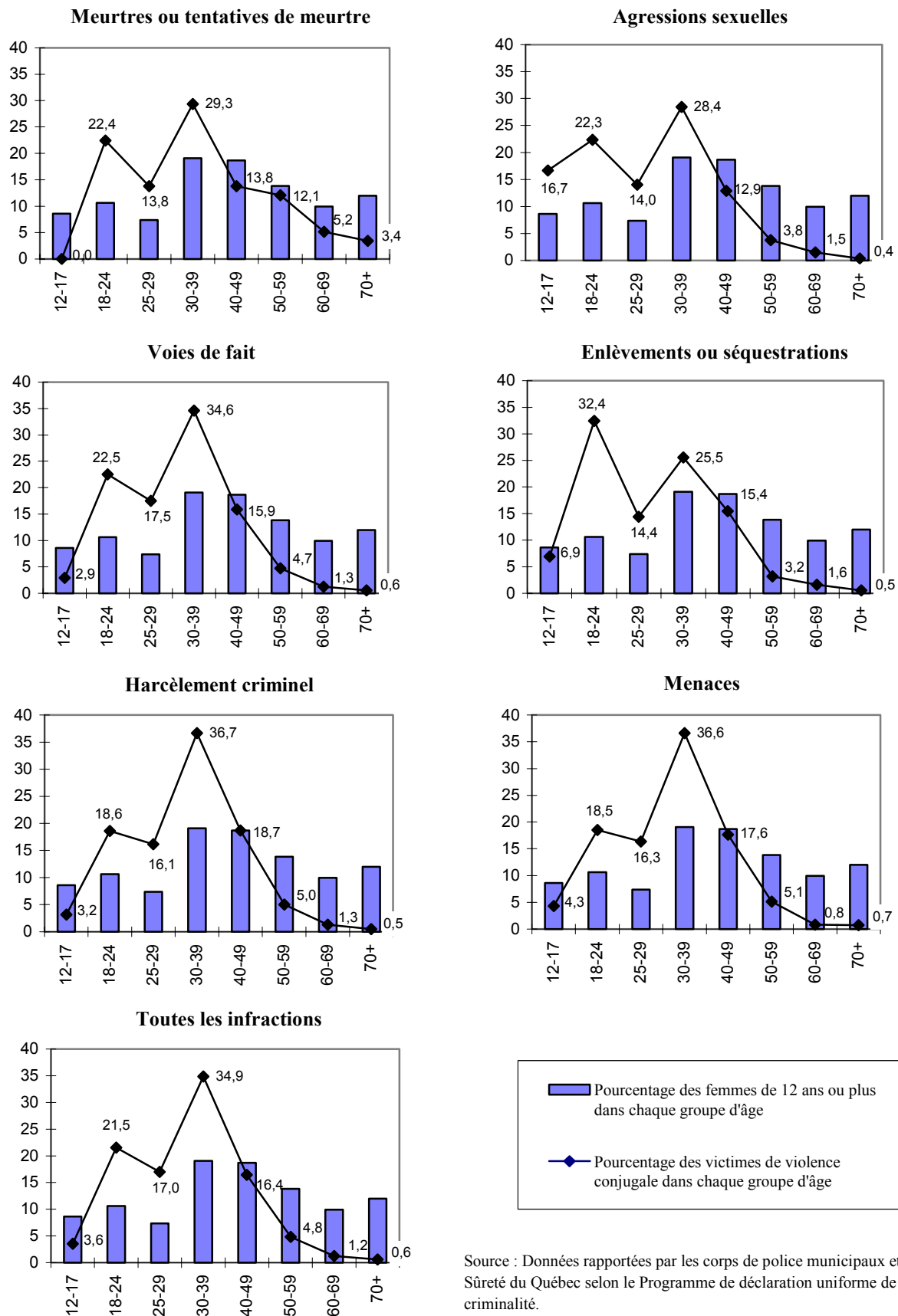
Catégorie d'infractions	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70+	12+
Meurtre ou tentative	0	13	8	17	8	7	3	2	58
Agression sexuelle	44	59	37	75	34	10	4	1	264
Voies de fait	232	1 783	1 384	2 742	1 258	373	100	45	7 917
Enlèvement ou séquestration	13	61	27	48	29	6	3	1	188
Harcèlement criminel	39	229	199	452	230	62	16	6	1 233
Menaces	89	383	338	758	365	106	17	15	2 071
Total	417	2 528	1 993	4 092	1 924	564	143	70	11 731

Taux de victimisation par 100 000 femmes

Catégorie d'infractions	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70+	12+
Meurtre ou tentative	0,0	3,8	3,4	2,8	1,3	1,6	0,9	0,5	1,8
Agression sexuelle	16,0	17,5	15,8	12,4	5,7	2,3	1,3	0,3	8,3
Voies de fait	84,6	527,5	590,5	451,6	211,7	84,7	31,6	11,8	248,5
Enlèvement ou séquestration	4,7	18,0	11,5	7,9	4,9	1,4	0,9	0,3	5,9
Harcèlement criminel	14,2	67,7	84,9	74,4	38,7	14,1	5,1	1,6	38,7
Menaces	32,5	113,3	144,2	124,8	61,4	24,1	5,4	3,9	65,0
Total	152,1	747,9	850,3	673,9	323,8	128,1	45,2	18,3	368,2

Source : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité; données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre de victimes par les estimations de la population au 1^{er} juillet 1998.

Figure 3
Répartition des femmes de 12 ans ou plus et des victimes de violence conjugale, selon le groupe d'âge
et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998 (en %)



Source : Données rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

2.3 Les auteurs présumés plus souvent âgés de 18 à 39 ans

Comme l'indique le tableau 2, les corps policiers ont pu identifier 10 867 auteurs présumés de violence conjugale en 1998 dont 10 687 étaient des hommes. Le taux de perpétration⁶ des hommes était de 349 par 100 000 (tableau 4). Les hommes de 25 à 29 ans et de 30 à 39 ans étaient associés le plus souvent à cette violence avec respectivement des taux de 684 et 669 par 100 000. Suivaient les hommes de 18 à 24 ans dont le taux était de 432 par 100 000. De fait, ces groupes se situaient parmi les trois premiers pour toutes les catégories d'infractions, sauf pour les meurtres ou tentatives de meurtre où les 50 à 59 ans et les 18 à 24 ans arrivaient en 3^e et pour le harcèlement criminel, où les 40 à 49 ans arrivaient aussi en 3^e.

Si les auteurs présumés de violence conjugale provenaient en bonne partie des mêmes groupes d'âge que les victimes, on s'aperçoit, lorsqu'on associe l'âge de l'auteur présumé à celui de sa victime, qu'il était souvent plus âgé qu'elle. Ainsi, 25 % des auteurs présumés avaient de un à trois ans de plus que leur victime, 13 %, de quatre à cinq ans et 28 %, six ans ou plus (figure 4).

Tableau 4
Hommes identifiés en tant qu'auteurs présumés de violence conjugale commise sur des femmes et taux de perpétration, selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998

Nombre d'hommes

Catégorie d'infractions	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70+	12+
Meurtre ou tentative	0	5	7	18	7	6	3	2	48
Agression sexuelle	14	35	38	62	45	10	5	1	210
Voies de fait	72	1 093	1 206	2 869	1 445	479	136	49	7 349
Enlèvement ou séquestration	0	42	35	57	25	12	0	1	172
Harcèlement criminel	8	127	139	427	243	98	21	4	1 067
Menaces	27	229	252	766	375	136	43	13	1 841
Total	121	1 531	1 677	4 199	2 140	741	208	70	10 687

Taux de perpétration par 100 000 hommes

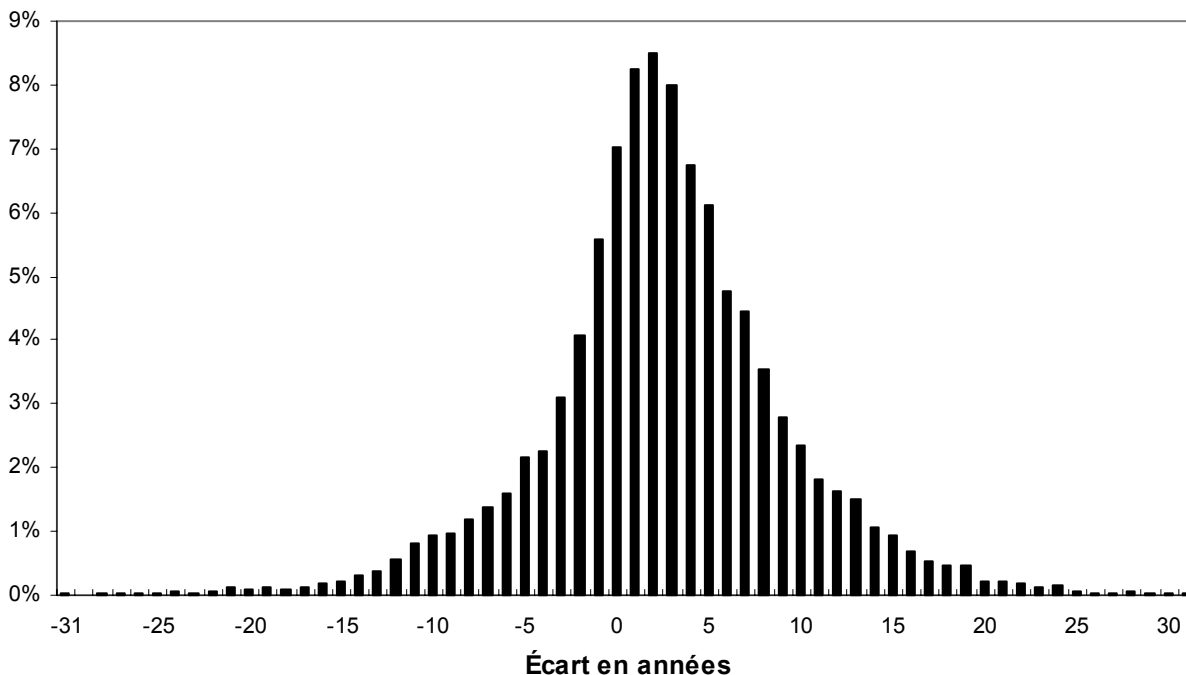
Catégorie d'infractions	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70+	12+
Meurtre ou tentative	0,0	1,4	2,9	2,9	1,2	1,4	1,1	0,8	1,6
Agression sexuelle	4,8	9,9	15,5	9,9	7,6	2,3	1,8	0,4	6,9
Voies de fait	24,9	308,2	491,5	457,4	242,8	111,7	47,8	20,6	240,0
Enlèvement ou séquestration	0,0	11,8	14,3	9,1	4,2	2,8	0,0	0,4	5,6
Harcèlement criminel	2,8	35,8	56,6	68,1	40,8	22,9	7,4	1,7	34,8
Menaces	9,4	64,6	102,7	122,1	63,0	31,7	15,1	5,5	60,1
Total	41,9	431,7	683,5	669,4	359,6	172,8	73,2	29,4	349,0

Source : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité; données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre de victimes par les estimations de la population au 1^{er} juillet 1998.

6. Les taux de perpétration en matière de violence conjugale permettent de comparer la fréquence des actes violents dans un contexte conjugal perpétrés par des hommes appartenant à différents groupes d'âge.

Figure 4

Écart entre l'âge des hommes identifiés en tant qu'auteurs présumés de violence conjugale et l'âge des femmes victimes de cette violence, ensemble du Québec, 1998



Source : Données rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

2.4 Les conjoints plus souvent identifiés comme les auteurs présumés

Les conjoints étaient identifiés comme les auteurs présumés de violence conjugale dans 47 % des cas signalés en 1998 (5 069 sur 10 867) (tableau 5). Suivaient les ex-conjoints avec 43 % de ces crimes (4 656 sur 10 867) et les amis intimes avec 10 % (1 142 sur 10 867).

Tableau 5

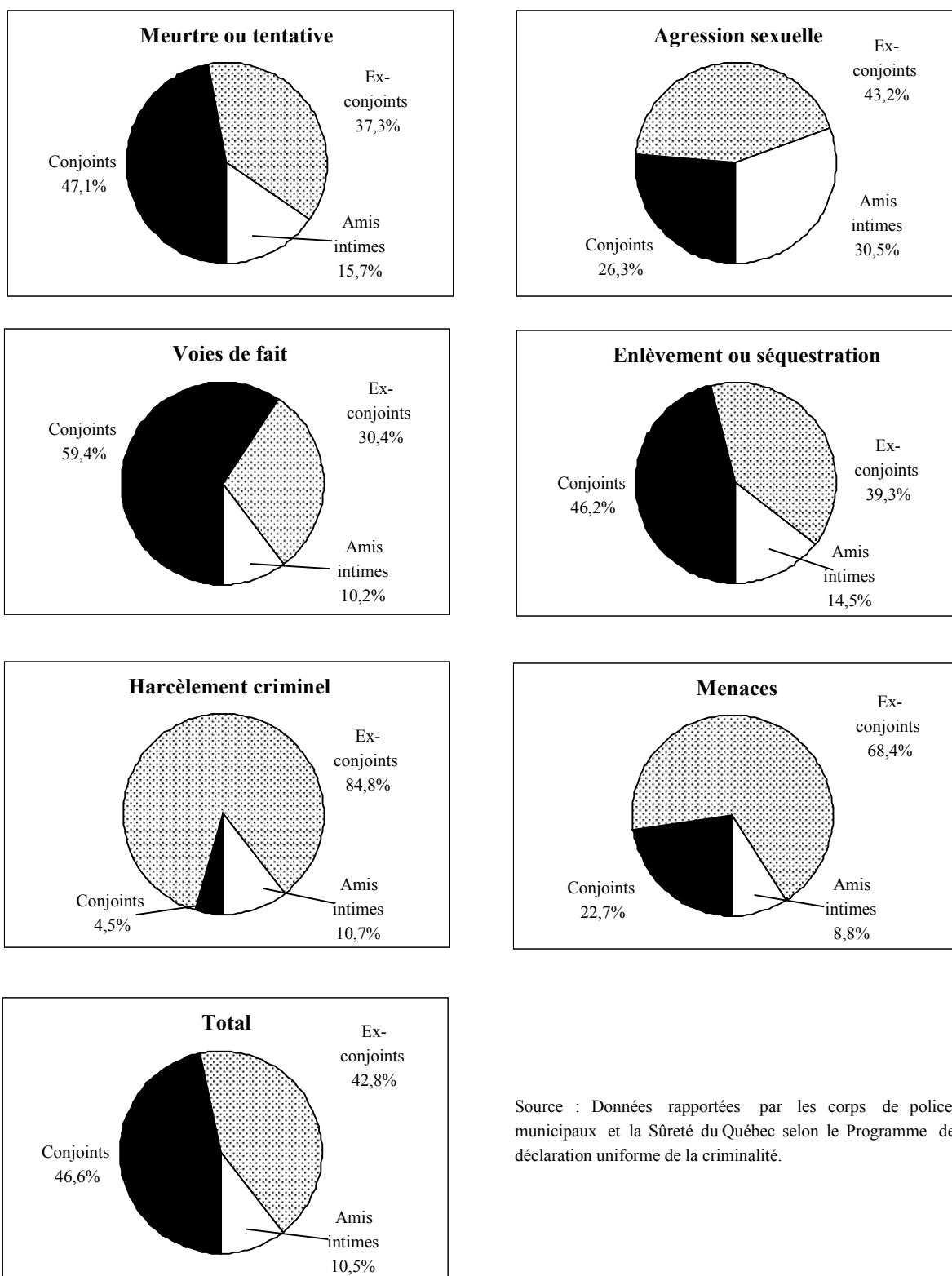
Auteurs présumés de violence conjugale commise sur des femmes, selon la relation avec la victime et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	24	19	8	51
Agression sexuelle	56	92	65	213
Voies de fait	4 433	2 270	762	7 465
Enlèvement ou séquestration	80	68	25	173
Harcèlement criminel	49	923	116	1 088
Menaces	427	1 284	166	1 877
Total	5 069	4 656	1 142	10 867

Source : Données rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Cette répartition découle de l'importante présence des conjoints dans les actes de voies de fait où ils comptaient pour 59 % des auteurs présumés (figure 5) ; or, rappelons que les voies de fait constituaient la catégorie d'infractions la plus répandue en 1998. Les conjoints étaient également les premiers responsables des meurtres ou des tentatives de meurtre (47 %), ainsi que des enlèvements ou séquestrations (46 %). Pour leur part, les ex-conjoints étaient associés à la plupart des actes de harcèlement criminel (85 %) et de menaces (68 %). De plus, ils constituaient le groupe le plus souvent lié à des agressions sexuelles (43 %) avec les amis intimes (31 %).

Figure 5
Répartition des auteurs présumés de violence conjugale commise sur des femmes, selon la relation avec la victime et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998

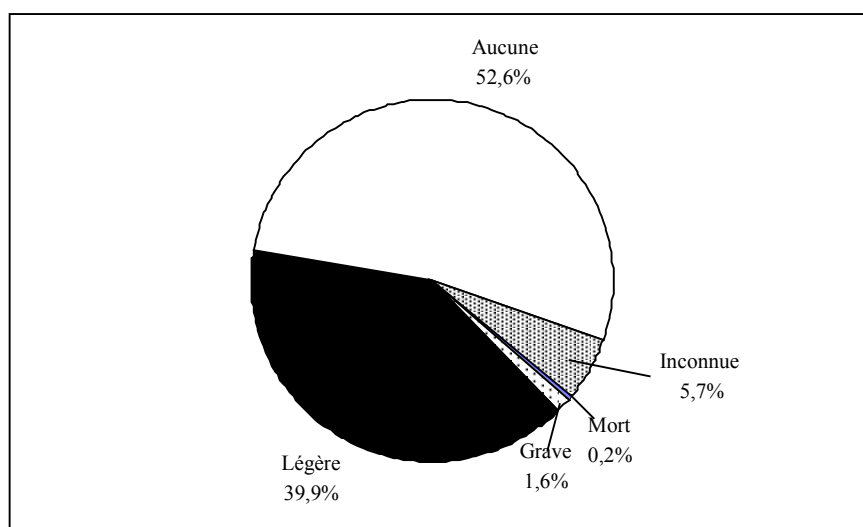


Source : Données rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

2.5 Des blessures physiques infligées à près de la moitié des victimes

En 1998, des femmes victimes de violence conjugale, 47 % ont subi des blessures physiques (figure 6). Si le Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne peut évaluer l'ampleur des blessures psychologiques subies par les victimes, il permet toutefois de connaître la gravité des blessures physiques infligées. Ainsi, en 1998, 40 % des victimes ont rapporté des blessures légères, c'est-à-dire, qui n'ont nécessité aucun traitement médical ou pour lesquelles des soins mineurs ont été prodigués, 1,6 % ont été blessées grièvement (183 femmes) et moins de 0,2 % sont décédées, soit 21 femmes. À noter que dans 6 % des cas, la gravité des blessures n'a pas été mentionnée.

Figure 6
Répartition des femmes victimes de violence conjugale selon la gravité des blessures physiques subies, ensemble du Québec, 1998



Source : Données rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

2.6 La force physique plus souvent utilisée dans les cas de blessures

La force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé dans les cas de blessures en 1998. Ainsi, comme l'indique le tableau 6, des 5 558 femmes blessées, 4 351 (78 %) ont été victimes de force physique. Parmi les autres moyens identifiés, les couteaux (106) ainsi que les objets contondants (91) prévalaient. Les armes à feu ont servi dans 26 incidents, dont 8 meurtres et 4 tentatives de meurtre. À noter que dans 862 cas (16 %), le moyen utilisé était inconnu.

Tableau 6
Femmes victimes de violence conjugale, selon l'arme ayant causé la mort ou les blessures, ensemble du Québec, 1998

Catégorie d'infractions	Victimes n'ayant subi aucune blessure	Victimes blessées ou tuées									Total des victimes
		Arme à feu	Couteau	Autre objet pointu	Objet conton- dant	Feu	Force physique	Autre arme	Arme inconnue	Total	
Meurtre premier degré	0	7	4	0	0	1	0	1	4	17	17
Meurtre deuxième degré	0	1	3	0	0	0	0	0	0	4	4
Homicide involontaire coupable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Meurtre - Total</i>	<i>0</i>	<i>8</i>	<i>7</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>21</i>	<i>21</i>
<i>Tentative de meurtre - Total</i>	<i>9</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>13</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>28</i>	<i>37</i>
Agression sexuelle grave	0	1	0	0	1	0	11	0	0	13	13
Agression sexuelle armée	2	0	5	0	2	0	2	0	2	11	13
Agression sexuelle	122	0	0	0	0	0	93	0	23	116	238
<i>Agression sexuelle - Total</i>	<i>124</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>0</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>106</i>	<i>0</i>	<i>25</i>	<i>140</i>	<i>264</i>
Voies de fait graves - niveau 3	1	0	4	2	4	0	50	2	1	63	64
Agression armée ou ayant causé des lésions corporelles	206	8	73	21	78	0	507	41	130	858	1 064
Voies de fait - niveau 1	2 629	0	0	0	0	0	3 474	36	576	4 086	6 715
Infliction illégale de lésions corporelles	0	0	1	0	0	0	48	0	1	50	50
Décharger une arme à feu	2	1	0	0	0	0	0	0	0	1	3
Autres voies de fait	10	0	0	0	0	0	8	2	1	11	21
<i>Voies de fait - Total</i>	<i>2 848</i>	<i>9</i>	<i>78</i>	<i>23</i>	<i>82</i>	<i>0</i>	<i>4 087</i>	<i>81</i>	<i>709</i>	<i>5 069</i>	<i>7 917</i>
<i>Enlèvement ou séquestration - Total</i>	<i>61</i>	<i>2</i>	<i>8</i>	<i>0</i>	<i>5</i>	<i>0</i>	<i>95</i>	<i>1</i>	<i>16</i>	<i>127</i>	<i>188</i>
<i>Harcèlement criminel - Total</i>	<i>1 230</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>1 233</i>
<i>Menaces - Total</i>	<i>1 901</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>50</i>	<i>12</i>	<i>102</i>	<i>170</i>	<i>2 071</i>
TOTAL	6 173	26	106	23	91	1	4 351	98	862	5 558	11 731

Source : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

2.7 Une plus grande consommation d'alcool ou de stupéfiants chez les auteurs présumés

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité demande aux policiers d'indiquer si les personnes impliquées dans la violence conjugale avaient consommé de l'alcool ou des stupéfiants avant ces actes, et ce, sans chercher à déterminer une relation de cause à effet. Parmi les auteurs présumés de violence conjugale en 1998, 12 % avaient consommé de tels produits, soit 1 334 sur 10 867. Ce pourcentage était presque le double de celui des auteurs présumés des autres crimes violents.

Les corps policiers ont identifié les stupéfiants comme le produit en cause dans 96 % des cas, soit 1 274 sur 1 334 (tableau 7).

Les auteurs présumés d'enlèvements ou de séquestrations formaient le groupe où l'on retrouvait la plus forte proportion de personnes ayant consommé des stupéfiants avant de poser leurs gestes avec 16 %. Ils étaient suivis de près par les auteurs présumés de voies de fait avec 15 %, de menaces avec 5 % et de harcèlement criminel avec 3 %. Par ailleurs, les 12 à 17 ans n'en avaient presque pas consommé (moins de 2 %) alors que les 40 à 49 ans et les 60 à 69 ans en avaient consommé dans des proportions de 15 %.

Tableau 7
Auteurs présumés de violence conjugale ayant consommé des stupéfiants avant l'infraction, selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1998

Catégorie d'infractions	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70+	12+
Meurtre ou tentative	0	1	0	2	1	0	0	0	4
Agression sexuelle	0	3	4	6	6	0	0	0	19
Voies de fait	1	96	180	440	268	80	25	6	1 096
Enlèvement ou séquestration	0	9	6	7	5	1	0	0	28
Harcèlement criminel	0	2	1	16	10	3	0	0	32
Menaces	1	5	10	34	29	9	6	1	95
Total	2	116	201	505	319	93	31	7	1 274

Source : Données rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

2.8 Sept affaires de violence conjugale sur dix classées par mise en accusation

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998, 93 % ont pu être classées par les services policiers (tableau 8), soit par mise en accusation des auteurs présumés (70 %), soit sans mise en accusation (23 %). Le taux de classement était un peu plus élevé que la moyenne dans les affaires de voies de fait (94 %). À l'inverse, les dossiers concernant les agressions sexuelles, les meurtres et le harcèlement criminel ont été classés moins souvent, respectivement dans des proportions de 81, 86 et 88 %.

Par ailleurs, bien que les auteurs présumés aient été identifiés et donc, que les affaires dans lesquelles ils étaient impliqués aient pu être classées, certaines affaires criminelles ont été classées sans mise en accusation plus souvent que d'autres; c'est le cas des actes de harcèlement criminel (34 %), de menaces (29 %) et d'agressions sexuelles (28 %).

Trois raisons principales sont évoquées pour expliquer la décision de classer une affaire sans procéder à une mise en accusation. Dans 70 % des cas (1 893 sur 2 695), la plaignante a refusé de porter plainte. Dans plus d'une affaire sur cinq (579 sur 2 695), la décision prise était indépendante de la volonté du service de police et elle découlait de l'application d'une politique ou d'une procédure établie; dans les faits, ce genre de situation peut survenir quand les substituts du procureur général évaluent qu'ils ne peuvent présenter devant le tribunal une preuve établie hors de tout doute. Dans 4 % des dossiers (117 sur 2 695), le service de police a utilisé son pouvoir discrétionnaire pour classer un dossier sans mise en accusation. Enfin, 3 % des dossiers ont été classés sans mise en accusation pour d'autres motifs, tels l'admission de l'auteur présumé dans un hôpital psychiatrique et moins de 1 %, en raison du suicide de l'auteur présumé.

Ces proportions reflètent assez bien l'expérience dans la plupart des catégories d'infractions. Dans le cas des agressions sexuelles, toutefois, le refus de la plaignante explique 61 % des décisions et une raison indépendante de la volonté policière, 39 %. Par ailleurs, les cinq dossiers classés sans mise en accusation dans le cas des meurtres s'expliquent par le suicide des auteurs présumés; à noter que le suicide de l'auteur présumé constitue le seul motif pour lequel un dossier de meurtre peut être classé sans mise en accusation.

Ce chapitre a permis de mieux connaître certains aspects de la violence conjugale faite aux femmes en 1998. Le chapitre suivant permettra de suivre l'évolution de cette violence de 1989 à 1998.

Tableau 8
Affaires criminelles de violence conjugale commise sur des femmes, classées par ou sans mise en accusation, ensemble du Québec, 1998

Catégorie d'infractions	Nombre d'affaires criminelles	% de classement	<u>Affaires classées</u>				<u>Affaires classées sans mise en accusation selon le motif du classement</u>					
			Par mise en accusation		Sans mise en accusation		Suicide de l'auteur présumé	Plaignant refusant de porter plainte	Raison indépendante de la volonté policière	Pouvoir discrétionnaire du corps policier	Autres motifs*	Total
			Nombre	%	Nombre	%						
Meurtre premier degré	17	94,1	11	64,7	5	29,4	5	0	0	0	0	5
Meurtre deuxième degré	4	50,0	2	50,0	0	0,0	0	0	0	0	0	0
Homicide involontaire coupable	0	-	0	-	0	-	0	0	0	0	0	0
<i>Meurtre - Total</i>	<i>21</i>	<i>85,7</i>	<i>13</i>	<i>61,9</i>	<i>5</i>	<i>23,8</i>	<i>5</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5</i>
<i>Tentative de meurtre - Total</i>	<i>37</i>	<i>89,2</i>	<i>32</i>	<i>86,5</i>	<i>1</i>	<i>2,7</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
Agression sexuelle grave	13	84,6	7	53,8	4	30,8	0	2	2	0	0	4
Agression sexuelle armée	13	76,9	9	69,2	1	7,7	0	0	1	0	0	1
Agression sexuelle	238	80,7	122	51,3	70	29,4	0	44	26	0	0	70
<i>Agression sexuelle - Total</i>	<i>264</i>	<i>80,7</i>	<i>138</i>	<i>52,3</i>	<i>75</i>	<i>28,4</i>	<i>0</i>	<i>46</i>	<i>29</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>75</i>
Voies de fait graves - niveau 3	64	93,8	53	82,8	7	10,9	0	5	2	0	0	7
Agression armée ou ayant causé des lésions corporelles	1 064	95,3	894	84,0	120	11,3	2	79	29	7	3	120
Voies de fait - niveau 1	6 715	94,1	4 888	72,8	1 432	21,3	5	1 030	296	58	43	1 432
Infliction illégale de lésions corporelles	50	98,0	40	80,0	9	18,0	0	5	3	1	0	9
Décharger une arme à feu intentionnellement	3	66,7	2	66,7	0	0,0	0	0	0	0	0	0
Autres voies de fait	21	95,2	12	57,1	8	38,1	0	4	1	2	1	8
<i>Voies de fait - Total</i>	<i>7 917</i>	<i>94,3</i>	<i>5 889</i>	<i>74,4</i>	<i>1 576</i>	<i>19,9</i>	<i>7</i>	<i>1 123</i>	<i>331</i>	<i>68</i>	<i>47</i>	<i>1 576</i>
<i>Enlèvement ou séquestration - Total</i>	<i>188</i>	<i>92,0</i>	<i>156</i>	<i>83,0</i>	<i>17</i>	<i>9,0</i>	<i>0</i>	<i>13</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>17</i>
<i>Harcèlement criminel - Total</i>	<i>1 233</i>	<i>88,2</i>	<i>665</i>	<i>53,9</i>	<i>423</i>	<i>34,3</i>	<i>3</i>	<i>279</i>	<i>100</i>	<i>19</i>	<i>22</i>	<i>423</i>
<i>Menaces - Total</i>	<i>2 071</i>	<i>90,6</i>	<i>1 279</i>	<i>61,8</i>	<i>598</i>	<i>28,9</i>	<i>1</i>	<i>432</i>	<i>116</i>	<i>30</i>	<i>19</i>	<i>598</i>
TOTAL	11 731	92,6	8 172	69,7	2 695	23,0	17	1 893	579	117	89	2 695

* Les autres motifs sont : « décès de l'auteur présumé, autrement que par le suicide », « décès du plaignant ou du témoin essentiel », « admission de l'auteur présumé dans un hôpital psychiatrique », « l'auteur présumé se trouve dans un autre pays et ne peut être extradé », « l'auteur présumé purge déjà une peine », « auteur présumé accusé dans d'autres affaires criminelles ».

Source : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

3. L'ÉVOLUTION DU PHÉNOMÈNE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Ce chapitre trace l'évolution de la criminalité commise sur les femmes dans un contexte conjugal de 1989 à 1998. Les données du présent chapitre proviennent de deux sources : la banque de données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité et celle répertoriant les données qui proviennent de la « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »)⁷.

En raison de contraintes liées notamment à l'utilisation de ces deux banques, ce chapitre ne couvre qu'une partie des infractions, à savoir les meurtres, les tentatives de meurtres, les agressions sexuelles et les voies de fait commis par les conjoints et les ex-conjoints⁸; en outre, seules les infractions les auteurs présumés ont été identifiés apparaissent. À titre d'exemple, une fois comparables à celles des autres années, les données considérées pour l'année 1998 correspondent à un peu moins de 60 % des chiffres fournis dans les chapitre précédents. En outre, les données utilisées ne permettent pas de comparer les données des années sur tous les points discutés dans le deuxième chapitre; il faut se limiter aux renseignements qui concernent le nombre d'auteurs présumés et le taux de perpétration.

3.1 Un plus grand nombre d'affaires de violence conjugale signalées en 1998 qu'en 1989

Les déclarations policières indiquent que 6 894 conjoints et ex-conjoints ont été identifiés comme les auteurs présumés d'actes de violence (meurtres, tentatives de meurtre, agressions sexuelles, voies de fait) commis dans un contexte conjugal en 1998 (tableau 9). Ce nombre représentait une augmentation de 1,4 % par rapport à celui de 1997 et de 26 % par rapport à celui de 1989. Toutefois, il demeurait inférieur de 9 % au sommet atteint de 1993. Ces données indiquent que le nombre de crimes violents commis dans un contexte conjugal déclaré aux autorités policières était plus élevé en 1998 qu'en 1989.

Par ailleurs, si l'on tient compte de l'évolution de la population québécoise, les chiffres de 1998 témoignent d'une augmentation d'environ 17 % du taux auquel les hommes perpétraient de tels crimes en 1989 (225 par 100 000 hommes en 1998 contre 192 par 100 000 en 1989) et d'une diminution de 12 % par rapport au taux de 1993. De plus, notons que le taux de 1998 dépassait de 1 % celui de 1997.

Il faut toutefois nuancer la tendance observée. En effet, on doit considérer que la proportion de la population desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration des actes de violence conjugale a varié au cours des années. Ainsi, l'année 1998 a été marquée par la plus forte participation des autorités policières.

7. Pour plus d'information, voir l'annexe 1.

8. Les actes criminels suivants ont dû être exclus des actes criminels commis sur les femmes dans un contexte conjugal : ceux commis par les amis intimes parce qu'ils n'étaient pas spécifiquement repérés avant 1997; les crimes de harcèlement criminel parce que les données sur ces actes n'ont été disponibles qu'à partir de 1994; les affaires de menaces et celles d'enlèvement ou de séquestration en raison d'un problème de fiabilité les concernant avant 1997.

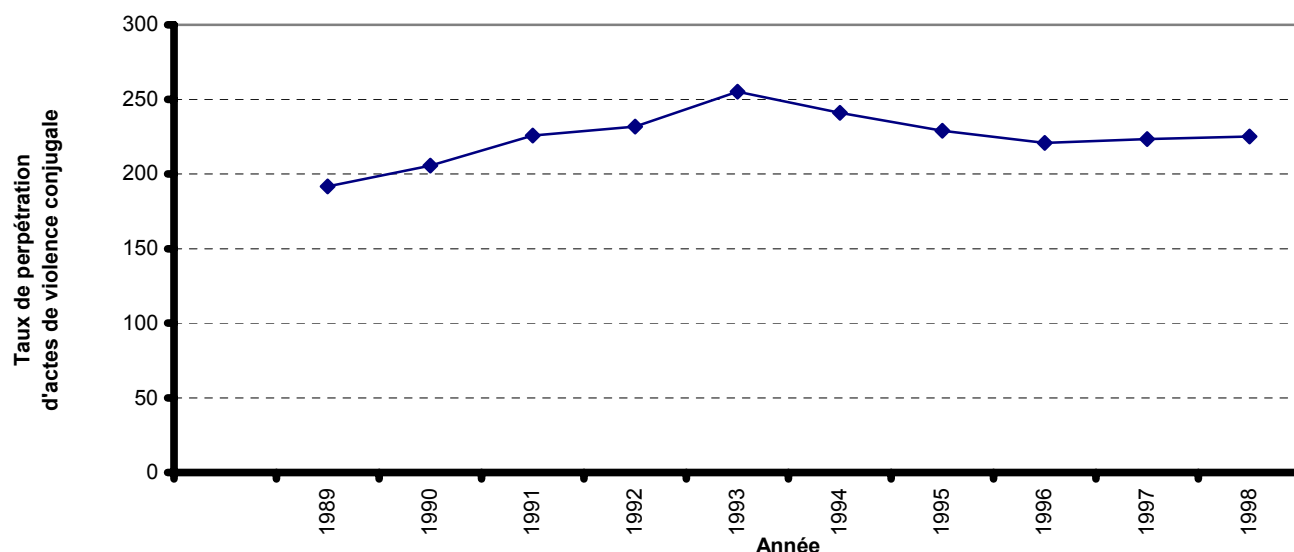
Tableau 9
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, ensemble du Québec, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	15	22	11	14	9	7	14	15	11	13
Tentative de meurtre	22	29	19	35	26	26	39	48	34	30
Agression sexuelle	76	93	109	110	146	151	158	152	152	148
Voies de fait	5 374	5 809	6 431	6 641	7 375	7 011	6 671	6 462	6 601	6 703
Total	5 487	5 953	6 570	6 800	7 556	7 195	6 882	6 677	6 798	6 894

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0,5	0,8	0,4	0,5	0,3	0,2	0,5	0,5	0,4	0,4
Tentative de meurtre	0,8	1,0	0,7	1,2	0,9	0,9	1,3	1,6	1,1	1,0
Agression sexuelle	2,7	3,2	3,7	3,7	4,9	5,1	5,3	5,0	5,0	4,8
Voies de fait	187,7	200,7	220,8	226,2	248,9	234,8	221,9	213,6	216,8	218,9
Total	191,6	205,7	225,6	231,6	255,0	240,9	228,9	220,7	223,3	225,1



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

Région administrative	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Ensemble du Québec	93,5	91,6	89,7	91,5	93,7	93,7	96,1	96,0	99,5	99,7

Les données du Tableau 9 excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Par ailleurs, il serait présomptueux de dire que les incidents de violence conjugale étaient plus fréquents en 1998 qu'en 1989. Rappelons en effet que les renseignements fournis par les services de police concernent le nombre et la nature des crimes qui leur sont rapportés; ils ne correspondent pas à l'ensemble des crimes réellement subis par les femmes. Par conséquent, bien qu'une augmentation puisse correspondre à une hausse réelle de la criminalité, elle pourrait aussi être le reflet d'une plus grande tendance à porter les crimes à l'attention des autorités.

Malheureusement, on ne dispose pas d'étude de victimisation qui permet de savoir si les femmes rapportaient en 1998 les incidents de violence conjugale plus souvent qu'en 1989. Cependant, avec la mise en place de programmes sociaux dans les années '80 qui visaient, entre autres, à intervenir plus vigoureusement à l'encontre de cette violence, il est raisonnable de penser qu'il y ait eu une certaine progression dans la proportion des crimes déclarés. Si tel était le cas, les données des dernières années fourniraient un portrait un peu plus fidèle du phénomène que ne le faisaient les renseignements des années antérieures, même si on ne saurait dire avec certitude s'il y a eu augmentation réelle.

3.2 Une participation un peu moins grande des conjoints dans cette violence en 1998 qu'en 1989

Comme en 1996 et en 1997, les conjoints comptaient en 1998 pour les deux tiers des auteurs présumés des actes violents commis sur les femmes dans un contexte conjugal (tableau 10). Cette proportion était toutefois moins élevée qu'en 1989, année où ils formaient 73 % des auteurs présumés. On remarque en effet que la proportion de conjoints parmi les auteurs présumés de violence conjugale a diminué graduellement depuis 10 ans au détriment des ex-conjoints. Notamment, les conjoints étaient associés moins souvent aux tentatives de meurtres et aux voies de fait en 1998 qu'en 1989.

Après cet aperçu de l'évolution de la violence conjugale faite aux femmes de 1989 à 1998, voyons, dans le prochain chapitre, quelques aspects de cette violence sous une perspective régionale.

Tableau 10
Répartition des auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec
la victime et la catégorie d'infractions, ensemble du Québec, 1989-1998
(en %)

Conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	66,7	77,3	63,6	71,4	77,8	100,0	71,4	60,0	72,7	61,5
Tentative de meurtre	72,7	55,2	63,2	54,3	42,3	65,4	53,8	58,3	50,0	53,3
Agression sexuelle	42,1	44,1	48,6	44,5	43,8	47,0	39,9	43,4	50,7	37,8
Voies de fait	73,9	73,4	70,5	68,1	68,4	67,6	67,9	66,9	65,8	66,1
Total	73,4	72,9	70,1	67,6	67,8	67,2	67,2	66,3	65,4	65,5

Ex-conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	33,3	22,7	36,4	28,6	22,2	0,0	28,6	40,0	27,3	38,5
Tentative de meurtre	27,3	44,8	36,8	45,7	57,7	34,6	46,2	41,7	50,0	46,7
Agression sexuelle	57,9	55,9	51,4	55,5	56,2	53,0	60,1	56,6	49,3	62,2
Voies de fait	26,1	26,6	29,5	31,9	31,6	32,4	32,1	33,1	34,2	33,9
Total	26,6	27,1	29,9	32,4	32,2	32,8	32,8	33,7	34,6	34,5

Source : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »).

4. LE PORTRAIT RÉGIONAL

Ce chapitre aborde le phénomène de la violence faite aux femmes sous une perspective régionale. Dans un premier temps, il présente, pour 1998, une analyse comparative de certains aspects de cette criminalité entre les régions. Par la suite, il examine, pour chaque région, différents éléments de la violence conjugale et les compare à la situation prévalant dans l'ensemble du Québec.

Les tableaux portant sur l'année 1998 ont été construits à partir de données de la banque d'information du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Ils réfèrent aux actes violents commis sur les femmes par leurs conjoints, leurs ex-conjoints ou leurs amis intimes, qui ont été signalés aux services policiers municipaux et à la Sûreté du Québec et jugés fondés après enquête. Ces crimes peuvent avoir été solutionnés ou non, c'est-à-dire que les auteurs présumés peuvent avoir été identifiés ou non.

Pour leur part, en raison de différentes contraintes liées notamment à l'utilisation de deux banque de données⁹, les données des tableaux des années 1989 à 1998 ne couvrent qu'une partie des infractions commises sur les femmes dans un contexte conjugal, à savoir les meurtres, les tentatives de meurtres, les agressions sexuelles et les voies de fait commis par les conjoints et les ex-conjoints qui ont été identifiés¹⁰. En outre, les données utilisées ne permettent de comparer que le nombre d'auteurs présumés et le taux de perpétration.

4.1 Analyse comparative de la violence conjugale

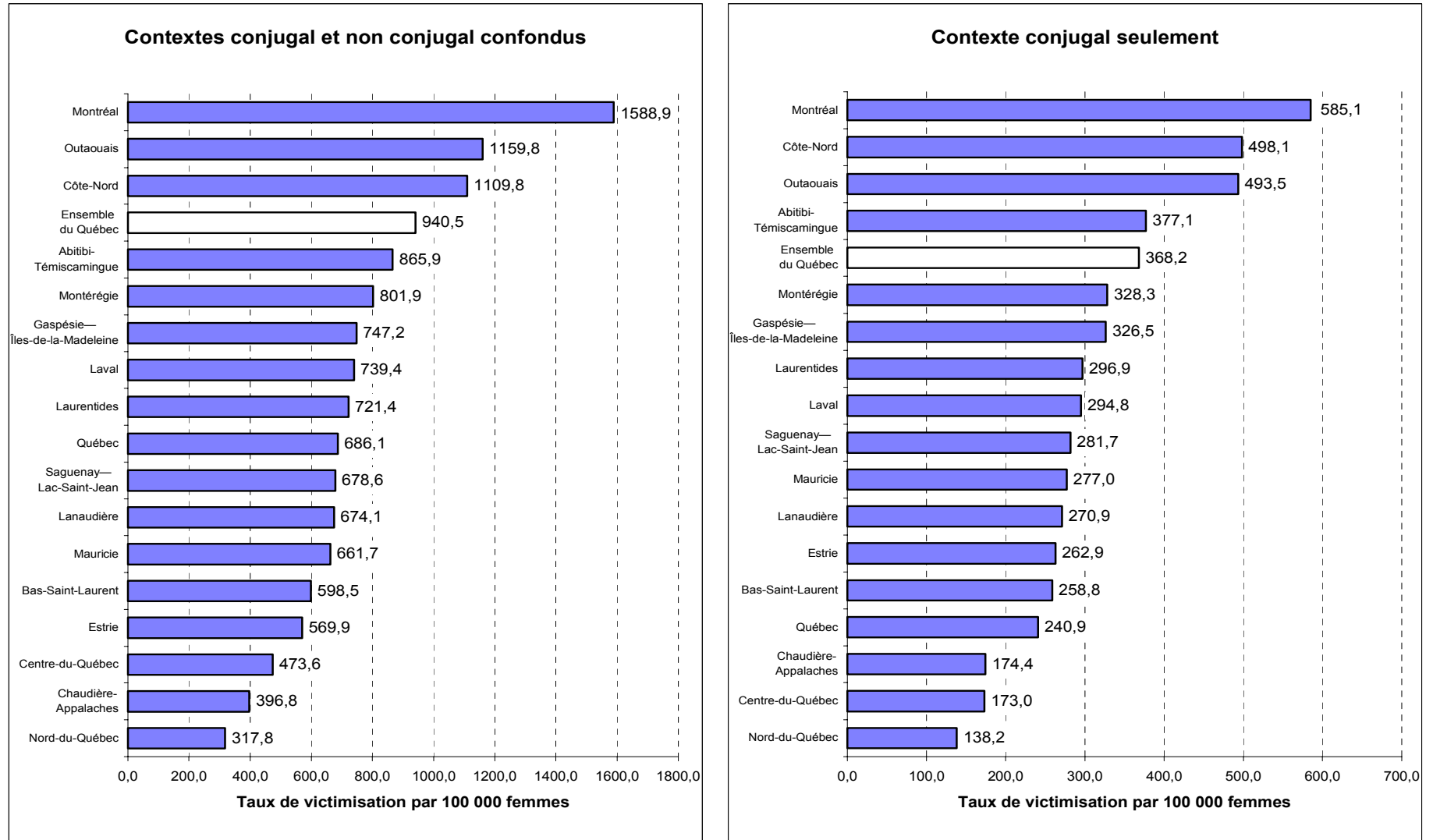
La violence conjugale plus fréquente dans les régions plus touchées par la violence

La violence conjugale semble généralement plus fréquente dans les régions où la violence, conjugale et non conjugale confondue, est également plus répandue. En effet, selon la figure 7, les régions de Montréal, de la Côte-Nord et de l'Outaouais ont enregistré en 1998 les plus hauts taux de victimisation pour les actes violents commis dans un contexte conjugal de même que les plus hauts taux de victimisation pour les actes violents perpétrés dans un contexte conjugal et non conjugal confondus. À l'inverse, les femmes du Nord-du-Québec, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches ont subi le moins de violence sur les deux plans. Seule la région de Québec se démarquait sur ce point : alors que les femmes de cette région avaient un taux de victimisation qui arrivait au neuvième rang des dix-sept régions, leur taux de victimisation lié à la violence conjugale arrivait nettement plus loin sur l'échelle (14 sur 17).

9. Les données de ces tableaux proviennent de la banque de données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité et de celle répertoriant les données qui proviennent de la « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Pour plus de précisions, voir l'annexe 1.

10. Voir la note 8.

Figure 7
Taux de victimisation par 100 000 femmes de 12 ans ou plus, actes violents
commis dans les contextes conjugal et non conjugal, selon la région administrative, 1998



Source : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité; données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre de victimes par les estimations de la population au 1^{er} juillet 1998.

La fréquence de la violence conjugale très variable selon les régions

La fréquence des actes violents commis sur les femmes dans un contexte conjugal varie beaucoup selon les régions (figure 7). Ainsi, les taux de violence conjugale déclarés à Montréal, sur la Côte-Nord et dans l'Outaouais, respectivement 585, 498 et 493 par 100 000 femmes, étaient au moins deux fois supérieurs à ceux signalés dans les régions où cette violence était la moins répandue, soit au Nord-du-Québec, au Centre-du-Québec et dans Chaudière-Appalaches (138, 173 et 174 par 100 000).

Plus du tiers de tous les actes violents perpétrés dans un contexte conjugal, quelle que soit la région

Quelle que soit la région, plus du tiers de tous les actes violents rapportés par les femmes (de 35 % à 46 % selon les régions) ont été perpétrés dans un contexte conjugal (tableau 11.A, les tableaux de ce chapitre sont regroupés à la fin du chapitre). Les régions de l'Estrie, de la Côte-Nord et de Chaudières-Appalaches comptaient en 1998 les plus fortes proportions à cet égard. Pour leur part, Québec, le Centre-du-Québec et Montréal avaient les proportions les plus faibles.

Les voies de fait : principal délit de violence conjugale dans toutes les régions

Quoique les pourcentages précis représentés par les diverses catégories d'infractions dans l'ensemble de la violence conjugale aient différé d'une région à l'autre, il est possible d'avancer certaines généralisations à leur sujet. En 1998, les voies de fait constituaient de loin le plus important délit dans toutes les régions avec des pourcentages variant de 59 % à 73 % (tableau 11.B). Les menaces arrivaient deuxième, sauf pour le Bas-St-Laurent et le Nord-du-Québec, où cette infraction était précédée par le harcèlement criminel. Cette dernière occupait le troisième rang dans toutes les autres régions. À elles deux, elles représentaient une proportion variant de 23 % à 38 % de toutes les infractions selon les régions.

Par ailleurs, l'agression sexuelle arrivait en quatrième place parmi les infractions, sauf dans les régions de Mauricie et de Montréal où elle était précédée par l'enlèvement ou la séquestration. Quelle que soit la région, le meurtre ou la tentative de meurtre arrivait au dernier rang et représentait moins de 2 % de l'ensemble des infractions.

Les femmes de 25 à 29 ans : le groupe le plus touché dans 11 régions sur 17

Comme dans l'ensemble du Québec, les femmes de 18 à 24, de 25 à 29 ans et de 30 à 39 ans ont signalé les plus hauts taux de victimisation dans chacune des régions. Parmi ces trois groupes, les 25 à 29 ans étaient les plus vulnérables en 1998 : dans 11 des 17 régions, elles constituaient le groupe ayant le plus haut taux de victimisation et elles arrivaient en deuxième place dans six autres régions (tableau 11.C).

Les conjoints associés aux actes violents sur les femmes dans des proportions variant de 32 % à 56 %

Dans l'ensemble du Québec, les conjoints actuels étaient identifiés comme les auteurs présumés de 47 % de tous les crimes commis sur les femmes dans un contexte conjugal en 1998, tandis que les ex-conjoints et les amis intimes étaient associés à 43 % et à 10 % de ces infractions, respectivement (tableau 11.D). Selon les régions, les conjoints étaient impliqués dans 32 à 56 % des affaires. Les régions où ils étaient le plus liés à ces actes étaient le Nord-du-Québec (56 %), Laval (54 %) et la Côte-Nord (52 %); celles où ils y étaient le moins souvent associés étaient les régions de l'Estrie (32 %), du Saguenay-Lac-St-Jean (38 %) et des Laurentides (41 %). Pour leur part, les ex-conjoints étaient associés à ces actes dans des proportions variant de 38 % (Montréal et Laval) à 55 % (Estrie) et les amis intimes, dans des proportions variant de 0 % (Nord-du-Québec) à 13 % (Estrie).

Une proportion plus élevée de victimes blessées dans certaines régions

Dans l'ensemble du Québec, 47 % des femmes victimes de violence conjugale ont subi des blessures physiques en 1998, mais cette proportion variait de 35 % à 55 % selon les régions (tableau 11.E). Les régions où l'on retrouvait la plus forte proportion de victimes blessées sont Québec et le Centre-du-Québec (55 % et 52 %). Les régions du Nord-du-Québec, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine ont rapporté les plus faibles proportions de victimes blessées, respectivement (35, 38 et 40 %).

Par ailleurs, dans toutes les régions, les blessures signalées étaient généralement légères, c'est-à-dire, qu'elles n'ont nécessité aucun traitement médical ou seulement des soins mineurs. Toutefois, dans les régions de Québec et du Centre-du-Québec, la gravité des blessures physiques n'a pas été mentionnée dans de nombreux cas.

Enfin, il faut noter que lorsque des blessures étaient infligées, l'utilisation de la force physique en était de loin la première cause dans toutes les régions.

Le classement des affaires de violence conjugale assez élevé dans toutes les régions

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées au Québec en 1998, 93 % ont pu être classées par les corps policiers, soit par mise en accusation (70 %), soit sans mise en accusation (23 %) (tableau 11.F). Douze régions avaient un taux de classement égal ou supérieur à la moyenne; pour Chaudière-Appalaches et la Mauricie, ce pourcentage a même atteint 97 %. Les régions ayant les plus faibles taux de classement sont l'Abitibi-Témiscamingue (89%), le Saguenay – Lac-Saint-Jean (90%), Montréal (90 %) et le Nord-du-Québec (90 %).

Quant au classement sans mise en accusation, les écarts entre les régions étaient plus grands : les autorités policières du Nord-du-Québec et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine ont classé 35 % des dossiers sans mise en accusation alors que cette proportion était de 14 % pour celles de Laval. Le refus de la victime de porter plainte et une raison indépendante de la volonté policière ont principalement justifié la décision de classer une affaire sans mise en accusation dans toutes les régions, sauf à Montréal; dans cette région, le pouvoir discrétionnaire du corps policier a surpassé une raison indépendante de la volonté policière.

4.2 La violence conjugale par région

4.2.1 Bas-Saint-Laurent

Avec 599 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, le Bas-Saint-Laurent se plaçait, en 1998, au 13^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Quarante-trois pour cent de ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion était supérieure à la moyenne québécoise (39 %).

Néanmoins, la région avait un taux global de victimisation en matière de violence conjugale qui, à 259 par 100 000 femmes, ne s'élevait qu'à 70 % du taux québécois (tableau 11.01a et tableau 11.G). Cette situation traduisait bien le fait que la région avait des taux de victimisation inférieurs à la moyenne dans cinq des six catégories d'infractions. Elle cachait toutefois une autre réalité : le taux de victimisation pour le harcèlement criminel était le 3^e plus élevé des régions.

Les femmes de presque tous les groupes d'âge, et surtout celles de 60 ans ou plus ont été moins souvent victimes de violence conjugale au Bas-Saint-Laurent qu'au Québec (tableau 11.H). L'image était toutefois moins positive pour les 50 à 59 ans, car le taux de victimisation des femmes de la région était de 21 % supérieur à celui de toutes les Québécoises de ce groupe d'âge.

Les corps policiers de la région ont identifié 223 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.01b). De ces hommes, 41 % étaient des conjoints, 52 % des ex-conjoints et 7 % des amis intimes (tableau 11.D). Les ex-conjoints occupaient alors une place plus importante dans le Bas-Saint-Laurent que dans toutes les autres régions, sauf l'Estrie. Le tableau 11.01b montre que les ex-conjoints étaient associés à la plupart des actes de harcèlement (44 sur 47) et de menaces (23 sur 35). En outre, ils constituaient le groupe le plus souvent lié à des agressions sexuelles (3 sur 4). Pour leur part, les conjoints étaient liés à plus de la moitié des voies de fait (79 sur 135).

Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 38 % ont subi des blessures physiques comparativement à 47 % dans l'ensemble du Québec (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 dans le Bas-Saint-Laurent, 94 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (73 %), soit sans mise en accusation (21 %) (tableau 11.F). Non seulement les autorités régionales ont-elles légèrement dépassé la moyenne québécoise pour la proportion des dossiers classés (94 % contre 93 %), mais elles ont également procédé un peu plus souvent par mise en accusation (73 % contre 70 %).

Les données permettent de constater l'évolution du taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau

11.01c); il faut toutefois considérer que la proportion de la population desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration de ces actes a varié au cours des années. On constate que, dans la région du Bas-Saint-Laurent, le taux de perpétration d'actes de violence commis par des conjoints et des ex-conjoints a continuellement augmenté de 1989 à 1992 (54 %); après deux ans de régression (8 %), il s'est accru de nouveau, atteignant un sommet en 1996. Bien que le taux de perpétration d'actes de violence commis par des conjoints et des ex-conjoints ait baissé en 1997 et 1998, il demeurait, en 1998, nettement plus élevé qu'en 1989 (38 %). Au Québec, le taux de 1998 dépassait de 17 % celui de 1989.

4.2.2 Saguenay — Lac-Saint-Jean

Avec 679 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, le Saguenay — Lac-Saint-Jean¹¹ se plaçait en 1998 au 10^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Quarante-deux pour cent de ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion était supérieure à la moyenne québécoise (39 %).

La région avait un taux global de victimisation en matière de violence conjugale qui, à 282 par 100 000 femmes, ne s'élevait qu'à 77 % du taux québécois (tableau 11.02a et tableau 11.G). Cette situation reflétait le fait que le Saguenay — Lac-Saint-Jean n'enregistrait aucun meurtre ou tentative de meurtre et rapportait des taux de victimisation en dessous de la moyenne dans trois catégories d'infractions, notamment les enlèvements ou séquestrations. Le harcèlement criminel et les agressions sexuelles constituaient toutefois des domaines où le taux de victimisation était supérieur à la moyenne.

Les femmes de presque tous les groupes d'âge ont été moins souvent victimes de violence conjugale au Saguenay — Lac-Saint-Jean qu'au Québec (tableau 11.H). La différence était particulièrement marquée pour les 70 ans ou plus et les 40 à 49 ans, dont les taux de victimisation n'équivalaient respectivement qu'à 44 % et 65 % de celui des Québécoises de ces groupes d'âge. Par contre, les femmes de 60 à 69 ans avaient le taux le plus élevé de toutes les régions.

Les corps policiers de la région ont identifié 315 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.02b). De ces hommes, 38 % étaient des conjoints, 50 % des ex-conjoints et 12 % des amis intimes (tableau 11.D). Les ex-conjoints étaient davantage représentés dans cette région qu'au Québec et les amis intimes occupaient une place plus importante au Saguenay — Lac-Saint-Jean que dans toutes les autres régions, sauf l'Estrie. Le tableau 11.02b montre que les ex-conjoints étaient associés à la plupart des actes de harcèlement (47 sur 52), de menaces (35 sur 53) et à la moitié des agressions sexuelles (5 sur 10). Pour leur part, les conjoints étaient le plus souvent liés à des voies de fait (105 sur 199).

11. Dans les publications antérieures sur la violence conjugale, les données du poste SQ de Chapais-Chibougamau étaient inscrites dans la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean. Désormais, ces données apparaissent dans la région Nord-du-Québec. Les changements ont été apportés pour chaque année du tableau 11.02c.

Parmi les femmes victimes de violence conjugale dans la région, 44 % ont subi des blessures physiques comparativement à 47 % dans l'ensemble du Québec (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 au Saguenay — Lac-Saint-Jean, plus de 90 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (56 %), soit sans mise en accusation (34 %) (tableau 11.F). Si le taux de classement de cette région était légèrement inférieur à la moyenne québécoise (90 % contre 93 %), la proportion des dossiers classés par mise en accusation était de son côté nettement sous la moyenne (56 % contre 70 %).

Les données permettent de constater l'évolution du taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau 11.02c); il faut toutefois considérer que la population desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration de ces actes a varié au cours des années. Ainsi, le taux de perpétration des actes de violence conjugale au Saguenay — Lac-Saint-Jean a augmenté presque continuellement de 1989 à 1993 (57 %); par la suite, il a diminué à chaque année, sauf en 1995, où il n'a que légèrement augmenté. En 1998, le taux de perpétration des actes de violence conjugale dépassait de 26 % celui de 1989. Au Québec, le taux de 1998 dépassait de 17 % celui de 1989.

4.2.3 Québec

Avec 686 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, la région de Québec se plaçait, en 1998, au 9^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Trente-cinq pour cent de ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion était inférieure à la moyenne québécoise (39 %) et la plus faible de toutes les régions.

Par conséquent, la région avait un taux global de victimisation en matière de violence conjugale qui, à 241 par 100 000 femmes, ne s'élevait qu'à 65 % du taux québécois (tableau 11.03a et tableau 11.G). En effet, la région rapportait des taux de victimisation en dessous de la moyenne dans toutes les catégories d'infractions, dont notamment le harcèlement criminel et les enlèvements ou séquestrations.

Les femmes de tous les groupes d'âge ont été moins souvent victimes de violence conjugale dans la région de Québec que sur l'ensemble du territoire québécois (tableau 11.H). C'était particulièrement le cas des 70 ans ou plus, et, dans une moindre mesure, des 12 à 17 ans et les 25 à 29 ans; en effet, leurs taux de victimisation représentaient respectivement 15 %, 51 % et 56 % du taux de l'ensemble des Québécoises de ces groupes d'âge.

Les corps policiers de la région ont identifié 641 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.03b). De ces hommes, 45 % étaient des conjoints,

45 % des ex-conjoints et 10 % des amis intimes (tableau 11.D). Tel qu'il est illustré au tableau 11.03b, les conjoints étaient associés à la majorité des actes voies de fait (255 sur 446) et d'enlèvement ou séquestration (5 sur 7). Pour leur part, les ex-conjoints étaient liés à la plupart des actes de harcèlement (30 sur 38) et de menaces (98 sur 129). Les amis intimes étaient le plus souvent associés à des agressions sexuelles (8/16).

Les femmes victimes de violence conjugale dans la région de Québec ont subi plus souvent des blessures physiques que celles de l'ensemble du Québec (55 % comparativement à 47 %) (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé. À noter toutefois que la gravité des blessures n'a pas été mentionnée pour 18 % des femmes.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 dans la région, 92 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (66 %), soit sans mise en accusation (26 %) (tableau 11.F). À noter que la proportion des dossiers classés sans mise en accusation était légèrement supérieure à la moyenne québécoise (26 % contre 23 %).

Les données permettent de constater l'évolution du taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau 11.03c) ; il faut toutefois considérer que la proportion de la population desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration de ces actes a varié au cours des années. Dans la région de Québec, le taux de perpétration d'actes de violence conjugale a augmenté de 1989 à 1993 (78 %). Après deux ans de régression importante (41 %), il s'est accru de nouveau en 1996 et 1997 (24 %), sans atteindre toutefois le niveau de 1993. En 1998, le taux de perpétration d'actes de violence conjugale a chuté de 9 % par rapport à 1997; il dépassait de 19 % le taux de 1989. Dans l'ensemble du Québec, le taux de 1998 dépassait de 17 % celui de 1989.

4.2.4 Mauricie

Avec 662 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, la Mauricie se plaçait en 1998 au 12^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Quarante-deux pour cent de ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion dépassait légèrement la moyenne québécoise (39 %).

Néanmoins, la région avait un taux global de victimisation en matière de violence conjugale qui, à 277 par 100 000 femmes, ne s'élevait qu'à 75 % du taux québécois (tableau 11.04a et tableau 11.G). Cette situation traduisait bien le fait que la Mauricie enregistrait un taux de victimisation en dessous de la moyenne dans la plupart des catégories d'infractions, sauf les enlèvements et séquestrations.

Les femmes de presque tous les groupes d'âge, notamment celles de 70 ans ou plus et de 18 à 24 ans, ont été moins souvent victimes de violence conjugale en Mauricie qu'au Québec (tableau 11.H). L'image était toutefois moins positive pour les femmes de 12 à 17 ans dont le taux de victimisation dépassait de 18 % celui des Québécoises de ce groupe d'âge. Celui des femmes de 25 à 29 ans se situait dans la moyenne.

Les corps policiers de la région ont identifié 318 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.04b). De ces hommes, 42 % étaient des conjoints, 47 % des ex-conjoints et 11 % des amis intimes (tableau 11.D). Tel qu'il est illustré au tableau 11.04b, les conjoints étaient associés à la majorité des actes de voies de fait (111/202) et d'enlèvement ou séquestration (4 sur 7). Pour leur part, les ex-conjoints étaient le plus souvent liés à des actes de harcèlement (31 sur 33) et de menaces (47 sur 69).

Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 50 % ont subi des blessures physiques comparativement à 47 % dans l'ensemble du Québec (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en Mauricie en 1998, plus de 97 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (76 %), soit sans mise en accusation (21 %) (tableau 11.F). Non seulement les autorités régionales ont-elles dépassé la moyenne québécoise pour la proportion des dossiers classés (97 % contre 93 %), mais elles ont également procédé plus souvent par mise en accusation (76 % contre 70 %).

Il est impossible de répartir les données criminelles entre les nouvelles régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour les années antérieures à 1995, mais on peut considérer celles de l'ancienne région Mauricie — Bois-Francs pour comparer les taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau 11.04c). Il faut néanmoins considérer que la proportion de la population desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration de ces actes a varié au cours des années. Ainsi, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de la Mauricie — Bois-Francs a augmenté de 35 % de 1989 à 1993; il a ensuite régressé de 10 % en 1994. De 1995 à 1998, les taux de perpétration enregistrés dans la nouvelle région de la Mauricie étaient supérieurs à ceux enregistrés dans l'ancienne région Mauricie — Bois-Francs pour 1989 à 1994. Comme les taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de la Mauricie de 1995 à 1998 dépassent nettement ceux du Centre-du-Québec pour ces mêmes années (tableau 11.17c), il est donc raisonnable de penser que, pour la période 1989 à 1994, la Mauricie aurait connu un niveau de violence conjugale supérieur à celui de la Mauricie—Bois-Francs.

4.2.5 Estrie

Avec 570 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, l'Estrie se plaçait, en 1998, au 14^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Quarante-six pour cent de ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion était nettement supérieure à la moyenne québécoise (39 %), et la plus élevée de toutes les régions.

Néanmoins, la région avait un taux global de victimisation en matière de violence conjugale qui, à 263 par 100 000 femmes, s'élevait à 71 % du taux québécois (tableau 11.05a et tableau 11.G). Cette situation révélait que l'Estrie enregistrait un taux de victimisation inférieur à la moyenne dans toutes les catégories d'infractions, sauf le harcèlement criminel : le taux de victimisation pour cette catégorie était toutefois à peine plus élevé que la moyenne québécoise.

Les femmes de presque tous les groupes d'âge ont été moins souvent victimes de violence conjugale en Estrie qu'au Québec (tableau 11.H). Seules les femmes de 50 à 59 ans avaient un taux similaire à la moyenne. Celui des femmes de 30 à 39 ans et de 60 à 69 ans représentait moins de 60 % du taux des Québécoises de ces groupes d'âge.

Les corps policiers de la région ont identifié 312 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.05b). De ces hommes, 32 % étaient des conjoints, 55 % des ex-conjoints et 13 % des amis intimes (tableau 11.D). De toutes les régions, l'Estrie comptait la plus faible proportion de conjoints parmi les auteurs présumés alors qu'on y retrouvait la plus forte proportion d'ex-conjoints et d'amis intimes. Tel qu'il est illustré au 11.05b, les conjoints étaient associés à la majorité des voies de fait (96 sur 189). Pour leur part, les ex-conjoints étaient le plus souvent liés à des actes de harcèlement (43 sur 45) et de menaces (55 sur 68).

Dans la région de l'Estrie, 41 % des femmes victimes de violence conjugale ont subi des blessures physiques, soit une proportion moindre que dans l'ensemble du Québec (47 %) (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 en Estrie, 95 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (68 %), soit sans mise en accusation (27 %) (tableau 11.F). Cette région classait donc une proportion plus élevée de dossiers qu'au Québec (95 % contre 93 %), et davantage sans mise en accusation (27 % contre 23 %).

Les données permettent de constater l'évolution du taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau 11.05c); il faut toutefois considérer que la proportion de la population desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration de ces actes a varié au cours des années. Ainsi, de 1989 à 1992, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints a augmenté de 21 %; il a ensuite diminué au cours des deux années suivantes pour atteindre, en 1994, un plus bas niveau qu'en 1989. De 1995 à 1998, le taux a augmenté et régressé en alternance; en 1998, il dépassait de 8 % celui de 1989. Au Québec, le taux de 1998 dépassait de 17 % celui de 1989.

4.2.6 Montréal

Avec 1 589 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, la région de Montréal se plaçait, en 1998, au 1^{er} rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Plus du tiers de ces actes (37 %) ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion était inférieure à la moyenne québécoise (39 %).

Néanmoins, Montréal avait un taux global de victimisation en matière de violence conjugale qui, à 585 par 100 000 femmes, dépassait de 59 % le taux québécois et arrivait au 1^{er} rang des régions (tableau 11.06a et tableau 11.G). Cette situation traduisait bien le fait que la région enregistrait un taux de victimisation nettement supérieur à la moyenne dans toutes les catégories d'infractions, sauf le meurtre ou tentative de meurtre, qui était dans la moyenne. Montréal se démarquait particulièrement pour les voies de fait, les enlèvements ou séquestrations et le harcèlement criminel, infractions pour lesquelles cette région avait les plus hauts taux de victimisation de toutes les régions.

Les femmes de tous les groupes d'âge ont été plus souvent victimes de violence conjugale à Montréal qu'au Québec (tableau 11.H). En fait, les taux de victimisation des Montréalaises étaient les plus élevés de toutes les régions pour tous les groupes d'âge, sauf les 12 à 17 ans et les 60 à 69 ans.

Les autorités policières de la région ont identifié 4 305 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.06b). De ces hommes, 51 % étaient des conjoints, 38 % des ex-conjoints et 11 % des amis intimes (tableau 11.D). Les conjoints étaient davantage représentés dans cette région que dans l'ensemble du Québec (47 %). Tel qu'il est illustré au tableau 11.06b, ils étaient associés à la plupart des actes de voies de fait (1 961 sur 3 202), d'enlèvement (45 sur 97) et de meurtre ou tentative de meurtre (8 sur 14). Pour leur part, les ex-conjoints étaient le plus souvent liés à des actes de harcèlement (308 sur 390), de menaces (361 sur 550) et d'agression sexuelle (22 sur 52).

Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 50 % ont subi des blessures physiques, soit une proportion plus élevée que dans l'ensemble du Québec (47 %) (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 à Montréal, 90 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (70 %), soit sans mise en accusation (20 %) (tableau 11.F). Même si Montréal se plaçait au 14^e rang des régions pour la proportion totale des dossiers classés, celle par mise en accusation dans cette région était la même qu'au Québec.

Les données permettent de constater l'évolution du taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau 11.06c). À Montréal, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints a continuellement augmenté jusqu'en 1993 (34 %). Il a diminué au cours des quatre années suivantes (24 %), puis augmenté en 1998, dépassant de 12 % le taux de 1989. Au Québec, le taux de 1998 dépassait de 17 % celui de 1989.

4.2.7 Outaouais

Avec 1 160 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, l'Outaouais se plaçait, en 1998, au 2^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Quarante-trois pour cent de ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion était supérieure à la moyenne québécoise (39 %).

Par conséquent, la région avait un taux global de victimisation en matière de violence conjugale qui, à 494 par 100 000 femmes, dépassait de 34 % le taux de l'ensemble du Québec et occupait le 3^e rang des régions (tableau 11.07a et tableau 11.G). Cette situation traduisait bien le fait que le taux de victimisation enregistré dans l'Outaouais était nettement supérieur à la moyenne pour toutes les catégories d'infractions; cette région se démarquait particulièrement pour les agressions sexuelles et les menaces, infractions pour lesquelles elle avait les plus hauts taux de victimisation de toutes les régions. De plus, elle arrivait en 2^e pour le harcèlement criminel et les enlèvements ou séquestrations.

Les femmes de tous les groupes d'âge, sauf les 70 ans ou plus, ont été plus souvent victimes de violence conjugale dans l'Outaouais qu'au Québec (tableau 11.H). En fait, les taux de victimisation des femmes de 12 à 24 ans et de 30 à 59 ans étaient les 2^e plus élevés de toutes les régions alors que celui des 25 à 29 ans occupait la 3^e place.

Les corps policiers de la région ont identifié 633 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.07b). De ces hommes, 43 % étaient des conjoints, 46 % des ex-conjoints et 11 % des amis intimes (tableau 11.D). Le tableau 11.07b montre que les conjoints étaient associés à la majorité des voies de fait (239 sur 400). Pour leur part, les ex-conjoints étaient le plus souvent liés à des actes de menaces (106 sur 132) et de harcèlement (61 sur 68) alors que les amis intimes étaient surtout associés à des agressions sexuelles (8 sur 20).

Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 42 % ont subi des blessures physiques, soit un peu moins que dans l'ensemble du Québec (47 %) (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 dans l'Outaouais, 96 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (70 %), soit sans mise en accusation (25 %) (tableau 11.F). Si les autorités policières ont dépassé la moyenne québécoise pour la proportion des dossiers classés (96 % contre 93 %), elles ont toutefois procédé un peu plus souvent sans mise en accusation (25 % contre 23 %).

Les données permettent de constater l'évolution du taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau 11.07c); il faut toutefois considérer que la proportion de la population desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration de ces actes a varié au cours des années. Dans l'Outaouais, on constate que le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints a légèrement diminué en 1990 (4 %), puis a connu une hausse importante en 1991 (25 %). Au cours des deux années suivantes, il a diminué pour se retrouver en 1993 en deçà du taux de 1989 (15 %). À compter de 1994, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints a continuellement progressé pour atteindre un sommet en 1997. Même s'il a diminué en 1998, il dépassait de 11 % le taux de 1989. Au Québec, le taux de 1998 dépassait de 17 % celui du Québec.

4.2.8 Abitibi-Témiscamingue

Avec 866 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, l'Abitibi-Témiscamingue¹² se plaçait, en 1998, au 4^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Quarante-quatre pour cent de ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A), proportion qui était supérieure à la moyenne québécoise (39 %).

12. Dans les publications antérieures sur la violence conjugale, les données du poste de Matagami étaient inscrites dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue alors qu'elles auraient dû l'être dans celle du Nord-du-Québec. Désormais, ces données apparaissent dans la région Nord-du-Québec. Par ailleurs, les données de la MRC de la Vallée de l'Or étaient inscrites dans la région du Nord-du-Québec plutôt que dans celle de l'Abitibi-Témiscamingue. Ces données ont donc été transférées dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Les changements ont été apportés pour chaque année du tableau 11.08c.

L'Abitibi-Témiscamingue occupait également le 4^e rang en matière de violence conjugale avec un taux global de victimisation qui, à 377 par 100 000 femmes, dépassait de 2 % le taux québécois (tableau 11.08a et tableau 11.G). Cette situation résultait d'une double réalité. Ainsi, dans trois des six catégories d'infractions, les taux régionaux dépassaient ceux du Québec; c'était le cas des meurtres ou tentatives de meurtre, pour lesquels la région occupait le 1^{er} rang, des agressions sexuelles et des voies de fait. Par contre, si le taux de victimisation enregistré pour le harcèlement criminel était dans la moyenne, ceux enregistrés pour les menaces et les enlèvements ou séquestrations représentaient respectivement 79 % et 53 % des taux de l'ensemble du Québec.

Les femmes de 25 à 29 ans, de 60 à 69 ans et de 70 ans ou plus ont été plus souvent victimes de violence conjugale dans la région qu'au Québec (tableau 11.H). À noter que le taux de victimisation des femmes de 70 ou plus arrivait au 2^e rang des régions après Montréal. Les taux des femmes de 30 à 49 ans se situaient dans la moyenne. Enfin, les femmes des trois autres groupes d'âge ont été moins touchées par les actes de violence conjugale signalés aux corps policiers que les Québécoises des groupes d'âge correspondants.

Les corps policiers de la région ont identifié 215 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.08b). De ces hommes, 51 % étaient des conjoints, 40 % des ex-conjoints et 9 % des amis intimes (tableau 11.D). Les conjoints étaient responsables d'une proportion plus élevée des crimes en Abitibi-Témiscamingue que dans l'ensemble du Québec. Le tableau 11.08b montre que les conjoints étaient associés principalement à des actes de voies de fait (92 sur 154), de meurtre et tentative de meurtre (4 sur 4) et d'agressions sexuelles (4 sur 5). Les ex-conjoints étaient le plus souvent liés à des actes de harcèlement (18 sur 23) et de menaces (17 sur 28).

Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 46 % ont subi des blessures physiques comparativement à 47 % dans l'ensemble du Québec (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 en Abitibi-Témiscamingue, 89 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (63 %), soit sans mise en accusation (25 %) (tableau 11.F). Le taux de classement global de cette région était le plus faible de toutes les régions.

Les données permettent de constater l'évolution du taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau 11.08c)); il faut toutefois considérer que la proportion de la population desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration de ces actes a varié au cours des années. Ainsi, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints a augmenté en 1990 (31 %), a diminué légèrement au cours des deux années suivantes, puis a augmenté de nouveau en 1993 et en 1994, année où il a atteint un sommet. En 1995, il a chuté tout en se maintenant à un niveau supérieur à celui de 1993; depuis, il connaît une légère baisse. En 1998, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et

des ex-conjoints dépassait de 39 % celui de 1989. Au Québec, le taux de 1998 dépassait de 17 % celui de 1989.

4.2.9 Côte-Nord

Avec 1 110 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, la Côte-Nord¹³ se plaçait, en 1998, au 3^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Quarante-cinq pour cent de ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion était supérieure à la moyenne québécoise (39 %), et la deuxième plus élevée des régions.

La Côte-Nord avait un taux global de victimisation en matière de violence conjugale qui, à 498 par 100 000 femmes, dépassait de 35 % le taux québécois et occupait le 2^e rang des régions (tableau 11.09a et tableau 11.G). Cette situation traduisait bien le fait que la région avait des taux de victimisation supérieurs à la moyenne dans cinq des six catégories d'infractions, dont notamment les meurtres ou tentatives de meurtre, les voies de fait et les menaces où elle occupait le 2^e rang.

Les femmes de presque tous les groupes d'âge ont été plus souvent victimes de violence conjugale sur la Côte-Nord qu'au Québec (tableau 11.H). Les femmes de 12 à 17 ans avaient d'ailleurs le taux de victimisation le plus élevé de toutes les régions, celles de 25 à 29 ans occupaient le 2^e rang et celles de 18 à 24 ans et de 30 à 39 ans arrivaient en 3^e.

Les corps policiers de la région ont identifié 207 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.09b). De ces hommes, 52 % étaient des conjoints, 40 % des ex-conjoints et 8 % des amis intimes (tableau 11.D). Les conjoints occupaient une place plus importante que dans l'ensemble du Québec (47 %). Ils étaient principalement associés à des voies de fait (93 sur 142) (tableau 11.09b). Pour leur part, les ex-conjoints étaient le plus souvent liés aux actes de menaces (28 sur 38) et de harcèlement (17 sur 21).

Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 43 % ont subi des blessures physiques comparativement à 47 % dans l'ensemble du Québec (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé.

13. Dans les publications antérieures sur la violence conjugale, les données de la MRC de Canapiscou étaient inscrites dans la région du Nord-du-Québec alors qu'elles auraient dû l'être dans celle de la Côte-Nord. Elles ont donc été transférées dans cette région. Les changements ont été apportés pour chaque année du tableau 11.9c.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 sur la Côte-Nord, 96 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (72 %), soit sans mise en accusation (24 %) (tableau 11.F). Non seulement les autorités régionales ont-elles dépassé la moyenne québécoise pour la proportion des dossiers classés (96 % contre 93 %), mais elles ont également procédé un peu plus souvent par mise en accusation (72 % contre 70 %).

Les données permettent de constater l'évolution du taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau 11.09c) ; il faut toutefois considérer que la proportion de la population desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration de ces actes a varié au cours des années. Dans la région de la Côte-Nord, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints a atteint un sommet en 1990, puis a diminué en 1991 à un niveau toutefois un peu plus élevé que celui de 1989. Après une légère hausse en 1992, il a diminué jusqu'en 1996, année où le taux était presque le même qu'en 1989. Enfin, il a augmenté en 1997 et en 1998. En 1998, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints dépassait de 18 % celui de 1989, soit une proportion similaire à l'ensemble du Québec (17 %).

4.2.10 Nord-du-Québec

Avec 318 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, le Nord-du-Québec¹⁴ se plaçait, en 1998, au dernier rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Quarante-trois pour cent de ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion était supérieure à la moyenne québécoise (39 %).

Le Nord-du-Québec occupait aussi le dernier rang pour le taux global de victimisation en matière de violence conjugale qui, à 138 par 100 000 femmes, ne s'élevait qu'à 38 % du taux québécois (tableau 11.10a et tableau 11.G). Cette situation traduisait le fait que cette région n'enregistrait aucun meurtre ou tentative de meurtre, enlèvement ou séquestration. De plus, elle rapportait des taux de victimisation nettement en-dessous de la moyenne dans les autres catégories d'infractions, notamment pour les menaces et les voies de fait; cette région avait d'ailleurs le plus bas taux de victimisation de toutes les régions pour ces deux catégories d'infractions.

14. Dans les publications antérieures sur la violence conjugale, les données provenant du poste SQ de Chapais-Chibougamau étaient inscrites dans la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean. De plus, les données du poste de Matagami étaient inscrites dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, alors qu'elles auraient dû l'être dans celle du Nord-du-Québec. Désormais, ces données apparaissent dans la région Nord-du-Québec. Par ailleurs, les données de deux MRC (MRC de la Vallée de l'Or et MRC de Canapiscou) étaient inscrites dans la région du Nord-du-Québec, alors que la première aurait dû l'être dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et la seconde dans celle de la Côte-Nord. Elles ont donc été transférées dans ces régions. Les changements ont été apportés pour chaque année du tableau 11.10c.

Les femmes de tous les groupes d'âge ont été moins souvent victimes de violence conjugale dans le Nord-du-Québec qu'au Québec (tableau 11.H). En fait, aucune infraction n'a été enregistrée pour les femmes de 12 à 17 ans et de 60 ans ou plus. De plus, les femmes des autres groupes d'âge avaient des taux de victimisation les plus faibles de toutes les régions, sauf les 50 à 59 ans dont le taux se classait avant-dernier.

Les corps policiers de la région ont identifié 18 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.10b). De ces hommes, 56 % étaient des conjoints et 44 % des ex-conjoints (tableau 11.D). Les conjoints occupaient alors une place plus importante dans le Nord-du-Québec que dans n'importe laquelle des autres régions. Tel qu'il est illustré au tableau 11.10b, ils étaient associés à la plupart des voies de fait (10 sur 13) alors que les ex-conjoints étaient liés à tous les actes de harcèlement (3) et de menaces (2) enregistrés dans la région.

Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 35 % ont subi des blessures physiques comparativement à 47 % dans l'ensemble du Québec (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 dans le Nord-du-Québec, 90 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (55 %), soit sans mise en accusation (35 %) (tableau 11.F). Par rapport à l'ensemble du Québec, la proportion de dossiers classés a été moins élevée dans cette région, notamment celle par mise en accusation (55 % contre 70 %).

Il est difficile d'analyser l'évolution du taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints surtout de 1989 à 1991 en raison notamment de la proportion de la population desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration de ces actes qui a beaucoup varié au cours de ces années (tableau 11.10c). Toutefois, nous pouvons suivre l'évolution du taux de perpétration des actes de violence de 1992 à 1998 en considérant toujours la population desservie par les corps policiers participant à la déclaration de ces actes. Au Nord-du-Québec, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints a augmenté de 1992 à 1994, année où il a atteint un sommet. Au cours des années suivantes, il n'a fait que chuter. En 1998, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints ne représentait que 19 % du taux de 1992.

4.2.11 Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

Avec 747 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine se plaçait, en 1998, au 6^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Quarante-quatre pour cent de ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion était supérieure à la moyenne québécoise (39 %).

La région avait un taux global de victimisation en matière de violence conjugale qui, à 327 par 100 000 femmes, s'élevait à 89 % du taux québécois (tableau 11.11a et tableau 11.G). Cette situation traduisait bien le fait que la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine n'enregistrait aucun meurtre ou tentative de meurtre et rapportait des taux nettement en dessous de la moyenne dans les autres catégories d'infractions, sauf les agressions sexuelles et les menaces.

Les femmes de presque tous les groupes d'âge ont été moins souvent victimes de violence conjugale dans cette région qu'au Québec (tableau 11.H). Faisaient exception les femmes de 50 à 59 ans et de 60 à 69 ans, dont le taux de victimisation dépassait la moyenne québécoise. Par ailleurs, les 12 à 17 ans avaient le taux de victimisation parmi les plus faibles au Québec.

Les corps policiers de la région ont identifié 140 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.11b). De ces hommes, 46 % étaient des conjoints, 46 % des ex-conjoints et 8 % des amis intimes (tableau 11.D). Tel qu'illustré au tableau 11.11b, les conjoints étaient associés à plus de la moitié des voies de fait (58 sur 103). De leur côté, les ex-conjoints étaient principalement liés à des menaces (21 sur 27).

Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 40 % ont subi des blessures physiques comparativement à 47 % dans l'ensemble du Québec (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 en Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, plus de 94 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (59 %), soit sans mise en accusation (35 %) (tableau 11.F). Si les autorités régionales ont dépassé légèrement la moyenne québécoise pour la proportion des dossiers classés (94 % contre 93 %), elles ont toutefois procédé moins souvent par mise en accusation (59 % contre 70 %).

Les données permettent de constater l'évolution du taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau 11.11c); il faut toutefois considérer que la proportion de la population desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration de ces actes a varié au cours des années. En Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints a continuellement augmenté de 1990 à 1993, année où il a atteint un sommet. Il a par la suite chuté de 1994 à 1997, puis augmenté en 1998, année où il dépassait de 24 % celui de 1989. Au Québec, le taux de 1998 dépassait de 17 % celui de 1989.

4.2.12 Chaudière-Appalaches

Avec 397 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, la région de Chaudière-Appalaches se plaçait, en 1998, à l'avant-dernier rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Quarante-quatre pour cent de

ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion était supérieure à la moyenne québécoise (39 %).

La région de Chaudière-Appalaches avait un taux global de victimisation en matière de violence conjugale qui, à 174 par 100 000 femmes, ne s'élevait qu'à 47 % du taux québécois (tableau 11.12a et tableau 11.G). Cette situation traduisait le fait que la région rapportait des taux nettement inférieurs à ceux enregistrés dans l'ensemble du Québec dans toutes les catégories d'infractions, sauf pour les meurtres ou tentatives de meurtre, pour lesquels le taux de victimisation était dans la moyenne.

Les femmes de tous les groupes d'âge, et particulièrement celles de 12 à 17 ans, ont été moins souvent victimes de violence conjugale en Chaudière-Appalaches qu'au Québec (tableau 11.H). En fait, la région avait les taux de victimisation parmi les trois plus faibles des régions dans sept groupes d'âge sur huit.

Les corps policiers de la région ont identifié 284 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.12b). De ces hommes, 47 % étaient des conjoints, 44 % des ex-conjoints et 9 % des amis intimes (tableau 11.D). Le tableau 11.12b montre que les conjoints étaient associés à la plupart des actes de voies de fait (108 sur 188) et d'enlèvement ou de séquestration (3 sur 5). Pour leur part, les ex-conjoints étaient le plus souvent liés à actes de menaces (39 sur 62) et de harcèlement (19 sur 22).

Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 43 % ont subi des blessures physiques comparativement à 47 % dans l'ensemble du Québec (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 en Chaudière-Appalaches, 98 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (79 %), soit sans mise en accusation (19 %) (tableau 11.F). Cette région a enregistré la plus forte proportion des dossiers classés de toutes les régions et n'a été dépassé que par les autorités policières de Laval pour la proportion par mise en accusation.

Les données permettent de constater l'évolution du taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau 11.12c); il faut toutefois considérer que la proportion de la population desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration de ces actes a varié au cours des années. Dans la région de Chaudière-Appalaches, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints s'est accru de façon importante pour atteindre un sommet en 1991. Les années suivantes ont connu des diminutions et des augmentations. En 1997, le taux de perpétration a dépassé celui de 1991. Si en 1998, le taux a diminué de 16 % par rapport à celui de 1997, il dépassait de 79 % le taux de 1989. Au Québec, le taux de 1998 était de 17 % supérieur à celui de 1989.

4.2.13 Laval

Avec 739 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, Laval¹⁵ se plaçait, en 1998, au 7^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Quarante pour cent de ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion était similaire à la moyenne québécoise (39 %).

La région de Laval avait un taux global de victimisation en matière de violence conjugale qui, à 295 par 100 000 femmes, s'élevait à 80 % du taux québécois (tableau 11.13a et tableau 11.G). Cette situation traduisait bien le fait qu'elle rapportait des taux inférieurs à la moyenne dans quatre catégories d'infractions; les taux de victimisation enregistrés pour les meurtres ou tentatives de meurtre et, surtout, pour les agressions sexuelles, étaient cependant supérieurs à la moyenne.

Les femmes de presque tous les groupes d'âge, sauf celles de 70 ans ou plus, ont été moins souvent victimes de violence conjugale à Laval qu'au Québec (tableau 11.H). Cependant, pour les 12 à 17 ans et les 50 à 59, le taux de victimisation s'approchait beaucoup de celui de toutes les Québécoises de ces groupes d'âges.

Les corps policiers de la région ont identifié 421 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.13b). De ces hommes, 54 % étaient des conjoints, 38 % des ex-conjoints et 8 % des amis intimes (tableau 11.D). Tel qu'illustré au tableau 11.13b, les conjoints occupaient une place plus importante dans cette région que dans l'ensemble du Québec. Ils étaient associés à la majorité des voies de fait (191 sur 296) et étaient impliqués autant dans des agressions sexuelles que les amis intimes (5 sur 14). Les ex-conjoints étaient le plus souvent liés à des actes de menaces (49 sur 80), de harcèlement (24 sur 25) et d'enlèvement ou séquestration (2 sur 3).

Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 44 % ont subi des blessures physiques comparativement à 47 % dans l'ensemble du Québec (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 à Laval, 96 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (82 %), soit sans mise en accusation (14 %) (tableau 11.F). Non seulement les autorités régionales ont-elles dépassé la moyenne québécoise pour la proportion des dossiers classés (96 % contre 93 %), mais cette région a enregistré la plus forte proportion par mise en accusation (82 % contre 70 %).

15. Les données de la région de Laval ont fait l'objet d'un problème de transmission. Nous avons cependant choisi de les présenter de façon provisoire; elles seront corrigées sur le site internet dès que possible.

Les données permettent de constater l'évolution du taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau 11.13c). À Laval, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints a connu une hausse très importante de 1989 à 1992, année où il était cinq fois plus élevé qu'en début de période. Après une baisse en 1993, il a augmenté de nouveau en 1994, année où il a atteint un sommet. La baisse de 1995 l'a ramené au niveau de 1992. Après une légère hausse en 1996, il a diminué en 1997 et 1998. En 1998, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints était au moins quatre fois supérieur à celui de 1989. Au Québec, le taux de 1998 dépassait de 17 % celui de 1989.

4.2.14 Lanaudière

Avec 674 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, la région de Lanaudière se plaçait, en 1998, au 11^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Quarante pour cent de ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion était similaire à la moyenne québécoise (39 %).

La région de Lanaudière avait un taux global de victimisation en matière de violence conjugale qui, à 271 par 100 000 femmes, s'élevait à 74 % du taux québécois (tableau 11.14a et tableau 11.G). Cette situation traduisait le fait qu'elle rapportait un taux nettement en dessous de la moyenne pour les voies de fait (66 % du taux québécois); elle cachait toutefois que, pour la catégorie d'infractions enlèvement ou séquestration, le taux de la région dépassait la moyenne de 15 %.

Les femmes de tous les groupes d'âge, et surtout celles de 70 ou plus et de 12 à 17 ans, ont été moins souvent victimes de violence conjugale dans Lanaudière qu'au Québec (tableau 11.H). Le taux de victimisation des 25 à 29 ans était le plus rapproché de la moyenne québécoise.

Les corps policiers de la région ont identifié 415 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.14b). De ces hommes, 48 % étaient des conjoints, 44 % des ex-conjoints et 8 % des amis intimes (tableau 11.D). Tel qu'illustré au tableau 11.14b, les conjoints étaient le plus souvent liés à des actes de voies de fait (172 sur 255) et d'enlèvement ou séquestration (6 sur 10). Les ex-conjoints étaient pour leur part associés à la plupart des actes de harcèlement (50 sur 59), de menaces (59 sur 78) et d'agressions sexuelles (5 sur 11).

Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 44 % ont subi des blessures physiques comparativement à 47 % dans l'ensemble du Québec (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 dans Lanaudière, 94 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (69 %), soit sans mise

en accusation (25 %) (tableau 11.F). Ces proportions ressemblaient aux moyennes québécoises.

Les données permettent de constater l'évolution du taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau 11.14c); il faut toutefois considérer que la proportion de la population desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration de ces actes a varié au cours des années. Ainsi, après une légère baisse en 1990, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints a augmenté presque annuellement jusqu'en 1993, année où il dépassait de 42 % le taux de 1989. Après une diminution de 22 % en 1994, il a progressé de nouveau en 1995, année où il a atteint un sommet. Depuis, il a diminué chaque année. En 1998, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints était à peine plus élevé qu'en 1989. Au Québec, le taux de 1998 dépassait de 17 % celui de 1989.

4.2.15 Laurentides

Avec 721 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, les Laurentides se plaçaient, en 1998, au 8^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Quarante-et-un pour cent de ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion était légèrement supérieure à la moyenne québécoise (39 %).

Les Laurentides avaient un taux global de victimisation en matière de violence conjugale qui, à 297 par 100 000 femmes, s'élevait à 81 % du taux québécois (tableau 11.15a et tableau 11.G). Cette situation traduisait bien le fait que cette région avait des niveaux d'infractions plus bas que la moyenne pour trois catégories d'infractions sur six et se situait dans la moyenne pour deux autres. Le harcèlement criminel constituait le seul domaine où le taux de victimisation était plus élevé que la moyenne au Québec.

Les femmes de presque tous les groupes d'âge ont été moins souvent victimes de violence conjugale dans les Laurentides qu'au Québec (tableau 11.H). Faisaient exception les 60 à 69 ans dont le taux de victimisation dépassait de 50 % celui des Québécoises de ce groupe d'âge.

Les corps policiers de la région ont identifié 531 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.15b). De ces hommes, 41 % étaient des conjoints, 49 % des ex-conjoints et 10 % des amis intimes (tableau 11.D). Les ex-conjoints occupaient une place plus importante dans les Laurentides que dans la majorité des autres régions. Le tableau 11.15b montre qu'ils étaient associés à la plupart des actes de harcèlement criminel (63 sur 76), de menaces (82 sur 118) et d'agressions sexuelles (7 sur 16). Pour leur part les conjoints étaient liés à plus de la moitié des voies de fait (174 sur 310).

Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 42 % ont subi des blessures physiques comparativement à 47 % dans l'ensemble du Québec (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 dans les Laurentides, 94 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (70 %), soit sans mise en accusation (24 %) (tableau 11.F). Ces proportions ressemblaient aux moyennes québécoises.

Les données permettent de constater l'évolution du taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau 11.15c); il faut toutefois considérer que la proportion de la population desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration de ces actes a varié au cours des années. Dans la région des Laurentides, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints est demeuré assez stable de 1989 à 1998 si l'on compare son évolution à celle de plusieurs autres régions. Il a tout de même atteint un sommet en 1994, année où il dépassait de 10 % le taux de 1989. Il a par la suite diminué en 1995 (17 %), augmenté légèrement en 1996 et chuté de nouveau au cours des deux années suivantes. En 1998, il représentait 89 % du taux de 1989. Au Québec, le taux de 1998 dépassait de 17 % celui de 1989.

4.2.16 Montérégie

Avec 802 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, la Montérégie se plaçait, en 1998, au 5^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Quarante et un pour cent de ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion était légèrement supérieure à la moyenne québécoise (39 %).

La région avait un taux global de victimisation en matière de violence conjugale qui, à 328 par 100 000 femmes, s'élevait à 89 % du taux québécois (tableau 11.16a et tableau 11.G). Cette situation traduisait bien le fait que le taux de victimisation enregistré dans la Montérégie était inférieur à la moyenne dans quatre des six catégories d'infractions et se situait dans la moyenne pour une infraction. Ce taux était au-dessus de la moyenne uniquement pour les menaces.

Les femmes de presque tous les groupes d'âge ont été moins souvent victimes de violence conjugale en Montérégie qu'au Québec (tableau 11.H). Les femmes de 12 à 17 ans et, surtout celles de 60 à 69 ans, avaient toutefois des taux supérieurs à la moyenne.

Les corps policiers de la région ont identifié 1 736 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.16b). De ces hommes, 43 % étaient des conjoints, 46 % des ex-conjoints et 11 % des amis intimes (tableau 11.D). Tel qu'illustré au tableau 11.16b, les ex-conjoints étaient principalement associés à des actes de menaces (243 sur 383), de harcèlement (150 sur 170), d'enlèvement ou séquestration (9 sur 16) et d'agressions sexuelles (17 sur 34). Pour leur part, les conjoints étaient liés à plus de la moitié des voies de fait (626 sur 1 123).

Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 47 % ont subi des blessures physiques, soit la même proportion que dans l'ensemble du Québec (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 en Montérégie, 95 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (69 %), soit sans mise en accusation (26 %) (tableau 11.F). Si les autorités régionales ont dépassé légèrement la moyenne québécoise pour la proportion des dossiers classés (95 % contre 93 %), elles ont toutefois procédé plus souvent sans mise en accusation (26 % contre 23 %).

Les données permettent de constater l'évolution du taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau 11.16c); il faut toutefois considérer que la proportion de la population desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration de ces actes a varié au cours des années. En Montérégie, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints a augmenté jusqu'en 1991 (23 % par rapport à 1989), puis a chuté presque chaque année jusqu'en 1995, année où il était à un niveau semblable à celui de 1989. Au cours des trois années suivantes, il n'a fait qu'augmenter, surtout en 1997. En 1998, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints dépassait de 33 % celui de 1989. Au Québec, le taux de 1998 dépassait de 17 % celui de 1989.

4.2.17 Centre-du-Québec

Avec 474 victimes par 100 000 femmes âgées de 12 ans ou plus, le Centre-du-Québec se plaçait, en 1998, au 15^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux corps policiers (figure 7). Trente-sept pour cent de ces actes ont été perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime (tableau 11.A). Cette proportion, inférieure à la moyenne québécoise (39 %), était la 2^e plus faible de toutes les régions.

Il n'est donc pas surprenant de constater que cette région occupait l'avant-dernier rang des régions pour le taux global de victimisation en matière de violence conjugale; il s'établissait à 173 par 100 000 femmes, et ne s'élevait qu'à 47 % du taux québécois (tableau 11.17a et tableau 11.G). Cette situation traduisait bien le fait que cette région n'enregistrait aucun enlèvement ou séquestration et rapportait des taux de victimisation nettement inférieurs à la moyenne dans trois catégories d'infractions. Toutefois, le taux de victimisation pour les agressions sexuelles était dans la moyenne alors que celui pour les meurtres ou tentatives de meurtre était supérieur à la moyenne.

Les femmes de tous les groupes d'âge ont été nettement moins souvent victimes de violence conjugale au Centre-du-Québec qu'au Québec (tableau 11.H). En fait, on ne comptait aucune victime parmi les 70 ans ou plus et, pour les femmes des autres groupes d'âge, les taux équivalaient à 60 % des taux moyens.

Les corps policiers de la région ont identifié 153 auteurs présumés d'actes de violence conjugale perpétrés en 1998 (tableau 11.17b). De ces individus, 44 % étaient des conjoints, 50 % des ex-conjoints et 6 % des amis intimes (tableau 11.D). Les ex-conjoints occupaient une place plus importante dans le Centre-du-Québec que dans la majorité des autres régions alors que les amis intimes étaient moins représentés dans cette région que partout ailleurs. Le tableau 11.17b montre que les ex-conjoints étaient associés à la plupart des actes de menaces (19 sur 25), de harcèlement (10 sur 11) et d'agressions sexuelles (7 sur 8). Pour leur part, les conjoints étaient le plus souvent liés à des voies de fait (63 sur 108).

Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 52 % ont subi des blessures physiques comparativement à 47 % dans l'ensemble du Québec (tableau 11.E). La majorité des femmes blessées l'ont été légèrement et la force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé. À noter que pour 19 % des femmes, la gravité des blessures n'a pas été mentionnée.

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 dans le Centre-du-Québec, 93 % ont pu être classées par les services policiers, soit par mise en accusation (59 %), soit sans mise en accusation (34 %) (tableau 11.F). La proportion des dossiers classés par mise en accusation était inférieure à la moyenne québécoise (59 % contre 70 %).

Il est impossible de répartir les données criminelles entre les nouvelles régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour les années antérieures à 1995, mais on peut considérer celles de l'ancienne région Mauricie – Bois-Francs pour comparer les taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de 1989 à 1998 (tableau 11.17c). Il faut néanmoins considérer que la proportion de la population qui était desservie par les corps policiers ayant participé à la déclaration de ces actes a varié au cours des années. Ainsi, le taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints de la Mauricie – Bois-Francs a augmenté de 35 % de 1989 à 1993; il a ensuite régressé de 10 % en 1994. De 1995 à 1998, les taux de perpétration enregistrés dans la nouvelle région du Centre-du-Québec étaient inférieurs à ceux enregistrés dans l'ancienne région Mauricie-Bois-Francs pour 1989 à 1994. Comme les taux de perpétration des actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints du Centre-du Québec de 1995 à 1998 sont nettement inférieurs à ceux de la Mauricie pour ces mêmes années (tableau 11.04c), il est donc raisonnable de penser que, pour la période 1989 à 1994, le Centre-du-Québec aurait connu un niveau de violence conjugale inférieur à celui de la Mauricie – Bois-Francs.

Tableau 11.A
Femmes de 12 ans ou plus victimes de violence conjugale par rapport à l'ensemble
des victimes d'actes violents, par région, 1998

Région	Actes violents		
	Contexte conjugal et non conjugal	Contexte conjugal	
		Nombre	%
Bas-Saint-Laurent	548	237	43,2
Saguenay — Lac-Saint-Jean	843	350	41,5
Québec	1 994	700	35,1
Mauricie	786	329	41,9
Estrie	711	328	46,1
Montréal	12 975	4 778	36,8
Outaouais	1 556	662	42,5
Abitibi-Témiscamingue	558	243	43,5
Côte-Nord	479	215	44,9
Nord-du-Québec	46	20	43,5
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	341	149	43,7
Chaudière-Appalaches	660	290	43,9
Laval	1 096	437	39,9
Lanaudière	1 095	440	40,2
Laurentides	1 373	565	41,2
Montréal	4 455	1 824	40,9
Centre-du-Québec	449	164	36,5
Ensemble du Québec	29 965	11 731	39,1

Source : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 11.B
Répartition des catégories d'infractions commises sur des femmes dans un contexte conjugal, par région, 1998
(en %)

Région	Catégories d'infractions						
	Meutre ou tentative	Agression sexuelle	Voies de fait	Enlèvement ou séquestration	Harcèlement criminel	Menaces	Total
Bas-Saint-Laurent	0,4	2,1	59,5	0,4	21,5	16,1	100,0
Saguenay — Lac-Saint-Jean	0,0	3,4	62,3	0,3	16,6	17,4	100,0
Québec	0,7	2,6	68,1	1,0	6,2	21,4	100,0
Mauricie	0,3	2,1	62,9	2,4	10,7	21,6	100,0
Estrie	0,6	1,8	60,1	0,9	15,3	21,3	100,0
Montréal	0,3	1,7	72,6	2,2	9,9	13,3	100,0
Outaouais	0,8	3,5	61,9	1,6	11,5	20,7	100,0
Abitibi-Témiscamingue	1,6	2,5	71,2	0,8	10,3	13,6	100,0
Côte-Nord	0,9	1,9	67,4	0,5	10,2	19,1	100,0
Nord-du-Québec	0,0	5,0	65,0	0,0	20,0	10,0	100,0
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	0,0	3,4	71,1	0,7	4,7	20,1	100,0
Chaudière-Appalaches	1,0	2,1	65,5	1,7	7,6	22,1	100,0
Laval	0,7	3,4	69,3	1,2	6,2	19,2	100,0
Lanaudière	0,7	2,7	60,2	2,5	14,3	19,6	100,0
Laurentides	0,4	2,8	58,6	1,6	14,5	22,1	100,0
Montérégie	0,5	2,1	63,8	1,0	10,1	22,5	100,0
Centre-du-Québec	1,2	4,9	67,1	0,0	7,9	18,9	100,0
Ensemble du Québec	0,5	2,3	67,5	1,6	10,5	17,6	100,0

Source : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 11.C

Taux de victimisation par 100 000 femmes à l'égard des actes de violence conjugale selon le groupe d'âge, par région, 1998

Région	Groupes d'âge								
	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 69 ans	70+ ans	12+ ans
Bas-Saint-Laurent	79,1	455,6	783,6	479,7	268,1	154,7	10,9	7,8	258,8
Saguenay — Lac-Saint-Jean	142,8	523,8	641,6	563,3	208,7	88,8	88,3	8,0	281,7
Québec	78,0	481,4	478,6	474,7	239,7	106,1	27,1	2,7	240,9
Mauricie	179,7	437,9	871,0	611,1	228,7	118,3	36,9	0,0	277,0
Estrie	122,9	665,7	593,1	401,4	238,6	128,3	24,1	12,1	262,9
Montréal	261,5	1324,0	1188,7	1063,5	564,3	201,1	53,0	35,1	585,1
Outaouais	266,2	1043,2	956,5	837,9	345,0	175,8	61,6	17,1	493,5
Abitibi-Témiscamingue	84,9	686,8	902,2	671,8	321,5	99,9	53,3	33,8	377,1
Côte-Nord	313,2	933,7	1186,0	834,4	310,9	101,5	55,2	0,0	498,1
Nord-du-Québec	0,0	296,7	233,2	213,7	44,3	64,4	0,0	0,0	138,2
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	47,2	732,7	697,4	612,3	309,1	141,0	85,4	17,8	326,5
Chaudière-Appalaches	30,1	346,9	461,6	339,0	154,6	57,8	19,0	10,1	174,4
Laval	144,5	565,5	667,6	523,7	271,5	125,5	31,1	25,3	294,8
Lanaudière	74,3	487,4	779,7	513,4	200,4	70,7	33,4	7,1	270,9
Laurentides	127,7	556,7	743,1	494,2	256,7	102,5	68,0	5,6	296,9
Montérégie	155,4	609,6	769,4	613,7	280,9	96,8	51,3	16,0	328,3
Centre-du-Québec	83,4	330,6	433,6	320,5	179,2	69,1	10,7	0,0	173,0
Ensemble du Québec	152,1	747,9	850,3	673,9	323,8	128,1	45,2	18,3	368,2

Source : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 11.D
Répartition des auteurs présumés de violence conjugale selon la relation
avec la victime, par région, 1998
(en %)

Région	Relation avec la victime			
	Conjoint	Ex-conjoint	Ami intime	Total
Bas-Saint-Laurent	41,2	51,6	7,2	100,0
Saguenay — Lac-Saint-Jean	37,8	50,2	12,0	100,0
Québec	44,9	44,8	10,3	100,0
Mauricie	42,4	46,9	10,7	100,0
Estrie	32,4	55,1	12,5	100,0
Montréal	50,5	38,1	11,4	100,0
Outaouais	42,8	46,0	11,2	100,0
Abitibi-Témiscamingue	51,2	40,0	8,8	100,0
Côte-Nord	52,2	40,1	7,7	100,0
Nord-du-Québec	55,6	44,4	0,0	100,0
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	45,7	46,4	7,9	100,0
Chaudière-Appalaches	47,2	44,0	8,8	100,0
Laval	53,9	38,0	8,1	100,0
Lanaudière	48,4	44,1	7,5	100,0
Laurentides	40,9	49,1	10,0	100,0
Montérégie	43,2	45,9	10,9	100,0
Centre-du-Québec	44,4	49,7	5,9	100,0
Ensemble du Québec	46,6	42,9	10,5	100,0

Source : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 11.E
Répartition des femmes victimes de violence conjugale selon la gravité des blessures physiques subies,
par région, 1998
(en %)

Région	Blessures					
	Sans objet et aucune	Inconnues	Légères	Graves	Mort	Total
Bas-Saint-Laurent	61,6	2,5	33,8	1,7	0,4	100,0
Saguenay — Lac-Saint-Jean	56,3	6,9	35,1	1,7	0,0	100,0
Québec	45,4	18,2	34,9	1,4	0,1	100,0
Mauricie	49,5	3,7	44,4	2,4	0,0	100,0
Estrie	58,9	1,5	38,7	0,9	0,0	100,0
Montréal	50,0	5,9	42,3	1,7	0,1	100,0
Outaouais	57,5	6,5	34,9	0,8	0,3	100,0
Abitibi-Témiscamingue	53,9	3,7	39,1	2,1	1,2	100,0
Côte-Nord	56,7	2,3	39,1	1,9	0,0	100,0
Nord-du-Québec	65,0	0,0	35,0	0,0	0,0	100,0
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	60,4	1,3	35,6	2,7	0,0	100,0
Chaudière-Appalaches	56,6	1,7	40,3	0,7	0,7	100,0
Laval	56,3	1,8	40,5	1,4	0,0	100,0
Lanaudière	55,4	3,2	40,0	0,7	0,7	100,0
Laurentides	57,7	3,5	37,0	1,4	0,4	100,0
Montérégie	53,2	4,1	40,7	1,7	0,3	100,0
Centre-du-Québec	47,6	18,9	31,7	1,8	0,0	100,0
Ensemble du Québec	52,6	5,7	39,9	1,6	0,2	100,0

Source : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 11.F
Proportion des affaires classées par ou sans mise en accusation, par région, 1998
(en %)

Région	Affaires classées	Par mise en accusation	Sans mise en accusation
Bas-Saint-Laurent	94,1	73,0	21,1
Saguenay — Lac-Saint-Jean	90,0	56,0	34,0
Québec	91,6	65,6	26,0
Mauricie	96,7	75,7	21,0
Estrie	95,1	68,3	26,8
Montréal	90,1	70,3	19,8
Outaouais	95,6	70,2	25,4
Abitibi-Témiscamingue	88,5	63,4	25,1
Côte-Nord	96,3	72,6	23,7
Nord-du-Québec	90,0	55,0	35,0
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	94,0	59,1	34,9
Chaudière-Appalaches	97,9	78,6	19,3
Laval	96,3	82,1	14,2
Lanaudière	94,3	69,1	25,2
Laurentides	94,0	69,6	24,4
Montréal	95,2	68,9	26,3
Centre-du-Québec	93,3	59,1	34,2
Ensemble du Québec	92,6	69,6	23,0

Source : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 11.G
Ratio du taux de victimisation des femmes victimes de violence conjugale dans la région sur le taux de l'ensemble du Québec selon la catégorie d'infractions, par région, 1998
(en %)

Région	Catégories d'infractions						
	Meurtre ou tentative	Agression sexuelle	Voies de fait	Enlèvement ou séquestration	Harcèlement criminel	Menaces	Total
Bas-Saint-Laurent	61,1	66,3	62,0	18,6	143,9	63,8	70,3
Saguenay — Lac-Saint-Jean	0,0	116,9	70,6	13,6	120,7	75,5	76,5
Québec	94,4	74,7	66,0	40,7	38,2	79,4	65,4
Mauricie	44,4	71,1	70,1	113,6	76,2	92,0	75,2
Estrie	88,9	57,8	63,5	40,7	103,6	86,3	71,4
Montréal	100,0	119,3	170,9	218,6	149,1	120,2	158,9
Outaouais	205,6	206,0	123,0	139,0	146,5	157,1	134,0
Abitibi-Témiscamingue	344,4	112,0	108,0	52,5	100,3	78,8	102,4
Côte-Nord	255,6	112,0	135,2	39,0	131,8	146,2	135,3
Nord-du-Québec	0,0	83,1	36,1	0,0	71,3	21,2	37,5
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	0,0	132,5	93,5	37,3	39,5	101,1	88,7
Chaudière-Appalaches	100,0	43,4	46,0	50,8	34,1	59,2	47,4
Laval	111,1	121,7	82,3	57,6	47,0	87,2	80,1
Lanaudière	100,0	89,2	65,6	115,3	100,3	81,4	73,6
Laurentides	61,1	101,2	70,0	79,7	111,4	101,1	80,6
Montérégie	100,0	84,3	84,2	54,2	85,5	113,5	89,2
Centre-du-Québec	116,7	101,2	46,7	0,0	35,4	50,3	47,0

Source : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 11.H
Ratio du taux de victimisation des femmes victimes de violence conjugale dans la région sur le taux de l'ensemble du Québec
selon le groupe d'âge, par région, 1998
(en %)

Région	Groupes d'âge								
	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 69 ans	70+ ans	12+ ans
Bas-Saint-Laurent	52,0	60,9	92,2	71,2	82,8	120,8	24,1	42,6	70,3
Saguenay — Lac-Saint-Jean	93,9	70,0	75,5	83,6	64,5	69,3	195,4	43,7	76,5
Québec	51,3	64,4	56,3	70,4	74,0	82,8	60,0	14,8	65,4
Mauricie	118,1	58,6	102,4	90,7	70,6	92,3	81,6	0,0	75,2
Estrie	80,8	89,0	69,8	59,6	73,7	100,2	53,3	66,1	71,4
Montréal	171,9	177,0	139,8	157,8	174,3	157,0	117,3	191,8	158,9
Outaouais	175,0	139,5	112,5	124,3	106,5	137,2	136,3	93,4	134,0
Abitibi-Témiscamingue	55,8	91,8	106,1	99,7	99,3	78,0	117,9	184,7	102,4
Côte-Nord	205,9	124,8	139,5	123,8	96,0	79,2	122,1	0,0	135,3
Nord-du-Québec	0,0	39,7	27,4	31,7	13,7	50,3	0,0	0,0	37,5
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	31,0	98,0	82,0	90,9	95,5	110,1	188,9	97,3	88,7
Chaudière-Appalaches	19,8	46,4	54,3	50,3	47,7	45,1	42,0	55,2	47,4
Laval	95,0	75,6	78,5	77,7	83,8	98,0	68,8	138,3	80,1
Lanaudière	48,8	65,2	91,7	76,2	61,9	55,2	73,9	38,8	73,6
Laurentides	84,0	74,4	87,4	73,3	79,3	80,0	150,4	30,6	80,6
Montréal	102,2	81,5	90,5	91,1	86,8	75,6	113,5	87,4	89,2
Centre-du-Québec	54,8	44,2	51,0	47,6	55,3	53,9	23,7	0,0	47,0

Source : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Bas-Saint-Laurent

Tableau 11.01a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Agression sexuelle	1	0	1	2	1	0	0	0	5
Voies de fait	4	28	25	47	25	10	1	1	141
Enlèvement ou séquestration	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Harcèlement criminel	2	9	8	14	15	3	0	0	51
Menaces	0	9	7	10	6	6	0	0	38
Total	7	47	41	74	47	19	1	1	237

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	0,0	0,0	6,5	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1
Agression sexuelle	11,3	0,0	19,1	13,0	5,7	0,0	0,0	0,0	5,5
Voies de fait	45,2	271,4	477,8	304,7	142,6	81,4	10,9	7,8	154,0
Enlèvement ou séquestration	0,0	9,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1
Harcèlement criminel	22,6	87,2	152,9	90,7	85,6	24,4	0,0	0,0	55,7
Menaces	0,0	87,2	133,8	64,8	34,2	48,9	0,0	0,0	41,5
Total	79,1	455,6	783,6	479,7	268,1	154,7	10,9	7,8	258,8

Tableau 11.01b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	0	0	1	1
Agression sexuelle	1	3	0	4
Voies de fait	79	45	11	135
Enlèvement ou séquestration	1	0	0	1
Harcèlement criminel	2	44	1	47
Menaces	9	23	3	35
Total	92	115	16	223

Les données du Tableau 11.01b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Bas-Saint-Laurent

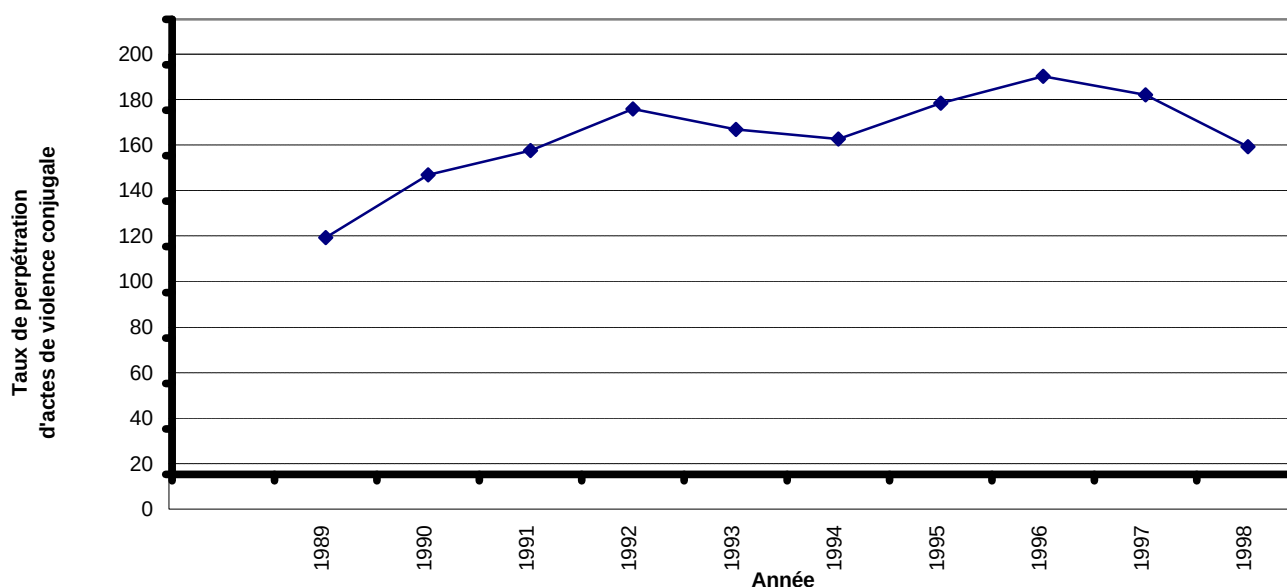
Tableau 11.01c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0	0	3	1	1	0	1	1	1	0
Tentative de meurtre	2	0	0	2	0	0	2	3	0	0
Agression sexuelle	5	2	5	4	9	5	1	9	11	4
Voies de fait	83	112	115	133	123	125	140	142	136	124
Total	90	114	123	140	133	130	144	155	148	128

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0,0	0,0	3,5	1,1	1,1	0,0	1,1	1,1	1,1	0,0
Tentative de meurtre	2,3	0,0	0,0	2,3	0,0	0,0	2,3	3,4	0,0	0,0
Agression sexuelle	5,8	2,3	5,8	4,6	10,3	5,7	1,1	10,2	12,4	4,5
Voies de fait	95,9	129,4	133,1	152,6	140,1	141,8	158,5	160,3	153,4	139,6
Total	104,0	131,7	142,3	160,6	151,5	147,5	163,0	174,9	166,9	144,1



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

Région administrative	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Bas-Saint-Laurent	97,7	97,6	97,6	97,7	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données du Tableau 11.01c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Saguenay—Lac-Saint-Jean

Tableau 11.02a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agression sexuelle	1	4	1	5	1	0	0	0	12
Voies de fait	10	49	29	78	36	10	6	0	218
Enlèvement ou séquestration	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Harcèlement criminel	2	16	7	20	7	4	1	1	58
Menaces	6	12	9	23	6	1	4	0	61
Total	19	81	46	127	50	15	11	1	350

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agression sexuelle	7,5	25,9	13,9	22,2	4,2	0,0	0,0	0,0	9,7
Voies de fait	75,1	316,9	404,5	346,0	150,3	59,2	48,1	0,0	175,5
Enlèvement ou séquestration	0,0	0,0	0,0	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8
Harcèlement criminel	15,0	103,5	97,6	88,7	29,2	23,7	8,0	8,0	46,7
Menaces	45,1	77,6	125,5	102,0	25,0	5,9	32,1	0,0	49,1
Total	142,8	523,8	641,6	563,3	208,7	88,8	88,3	8,0	281,7

Tableau 11.02b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	0	0	0	0
Agression sexuelle	2	5	3	10
Voies de fait	105	70	24	199
Enlèvement ou séquestration	0	1	0	1
Harcèlement criminel	1	47	4	52
Menaces	11	35	7	53
Total	119	158	38	315

Les données du Tableau 11.02b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Saguenay—Lac-Saint-Jean

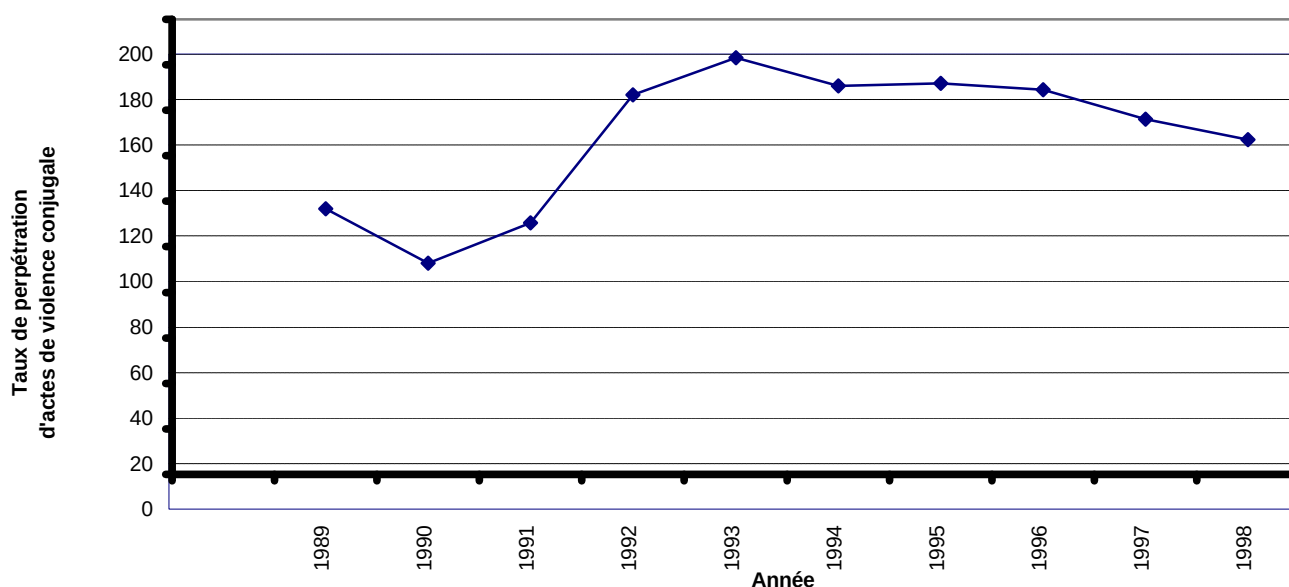
Tableau 11.02c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

<i>Catégorie d'infractions</i>	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Tentative de meurtre	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0
Agression sexuelle	2	0	2	0	3	7	3	2	3	7
Voies de fait	134	107	129	201	218	202	208	206	190	175
Total	137	110	132	201	223	209	211	208	193	182

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

<i>Catégorie d'infractions</i>	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0,9	0,8	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tentative de meurtre	0,0	1,7	0,8	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agression sexuelle	1,7	0,0	1,7	0,0	2,5	5,7	2,4	1,6	2,4	5,7
Voies de fait	114,3	90,4	108,0	166,9	179,1	164,9	169,3	167,4	153,6	141,4
Total	116,9	92,9	110,5	166,9	183,2	170,7	171,7	169,0	156,0	147,1



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

<i>Région administrative</i>	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Saguenay—Lac-Saint-Jean	92,1	70,3	67,0	88,9	88,9	88,9	95,1	95,1	97,4	100,0

Les données du Tableau 11.02c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Québec

Tableau 11.03a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	1	0	3	0	1	0	0	5
Agression sexuelle	5	2	0	4	3	3	1	0	18
Voies de fait	6	108	71	170	87	29	5	1	477
Enlèvement ou séquestration	0	3	0	1	3	0	0	0	7
Harcèlement criminel	2	8	6	13	9	3	2	0	43
Menaces	4	27	26	53	31	9	0	0	150
Total	17	149	103	244	133	45	8	1	700

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	3,2	0,0	5,8	0,0	2,4	0,0	0,0	1,7
Agression sexuelle	22,9	6,5	0,0	7,8	5,4	7,1	3,4	0,0	6,2
Voies de fait	27,5	348,9	329,9	330,7	156,8	68,4	16,9	2,7	164,1
Enlèvement ou séquestration	0,0	9,7	0,0	1,9	5,4	0,0	0,0	0,0	2,4
Harcèlement criminel	9,2	25,8	27,9	25,3	16,2	7,1	6,8	0,0	14,8
Menaces	18,4	87,2	120,8	103,1	55,9	21,2	0,0	0,0	51,6
Total	78,0	481,4	478,6	474,7	239,7	106,1	27,1	2,7	240,9

Tableau 11.03b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	2	3	0	5
Agression sexuelle	2	6	8	16
Voies de fait	255	148	43	446
Enlèvement ou séquestration	5	2	0	7
Harcèlement criminel	2	30	6	38
Menaces	22	98	9	129
Total	288	287	66	641

Les données du Tableau 11.03b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Québec

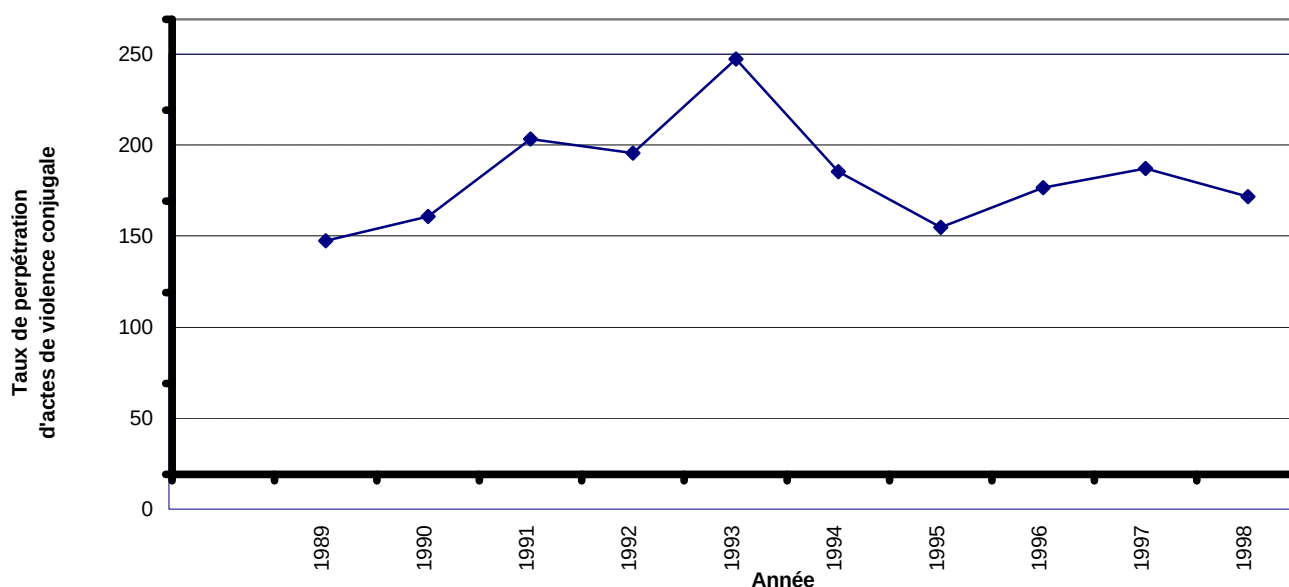
Tableau 11.03c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

<i>Catégorie d'infractions</i>	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	1	2	1	2	1	0	1	2	1	1
Tentative de meurtre	2	4	2	5	1	0	1	3	2	4
Agression sexuelle	3	7	6	7	17	8	7	6	8	8
Voies de fait	322	354	474	454	592	440	357	415	445	403
Total	328	367	483	468	611	448	366	426	456	416

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

<i>Catégorie d'infractions</i>	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0,4	0,8	0,4	0,8	0,4	0,0	0,4	0,7	0,4	0,4
Tentative de meurtre	0,8	1,5	0,8	1,9	0,4	0,0	0,4	1,1	0,7	1,5
Agression sexuelle	1,2	2,7	2,3	2,6	6,3	3,0	2,6	2,2	2,9	2,9
Voies de fait	126,0	136,6	180,7	171,3	221,0	163,3	132,4	153,4	163,9	147,9
Total	128,4	141,7	184,1	176,6	228,1	166,3	135,7	157,4	167,9	152,7



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

<i>Région administrative</i>	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Québec	92,4	93,1	95,6	84,2	96,4	96,4	98,8	96,1	98,8	100,0

Les données du Tableau 11.03c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Mauricie

Tableau 11.04a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Agression sexuelle	0	3	0	3	1	0	0	0	7
Voies de fait	11	32	37	81	32	10	4	0	207
Enlèvement ou séquestration	1	3	3	1	0	0	0	0	8
Harcèlement criminel	4	3	7	10	6	4	1	0	35
Menaces	2	13	12	27	11	6	0	0	71
Total	18	54	59	123	50	20	5	0	329

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8
Agression sexuelle	0,0	24,3	0,0	14,9	4,6	0,0	0,0	0,0	5,9
Voies de fait	109,8	259,5	546,2	402,5	146,4	59,2	29,5	0,0	174,3
Enlèvement ou séquestration	10,0	24,3	44,3	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,7
Harcèlement criminel	39,9	24,3	103,3	49,7	27,4	23,7	7,4	0,0	29,5
Menaces	20,0	105,4	177,1	134,2	50,3	35,5	0,0	0,0	59,8
Total	179,7	437,9	871,0	611,1	228,7	118,3	36,9	0,0	277,0

Tableau 11.04b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	1	0	0	1
Agression sexuelle	2	2	2	6
Voies de fait	111	66	25	202
Enlèvement ou séquestration	4	3	0	7
Harcèlement criminel	0	31	2	33
Menaces	17	47	5	69
Total	135	149	34	318

Les données du Tableau 11.04b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Mauricie

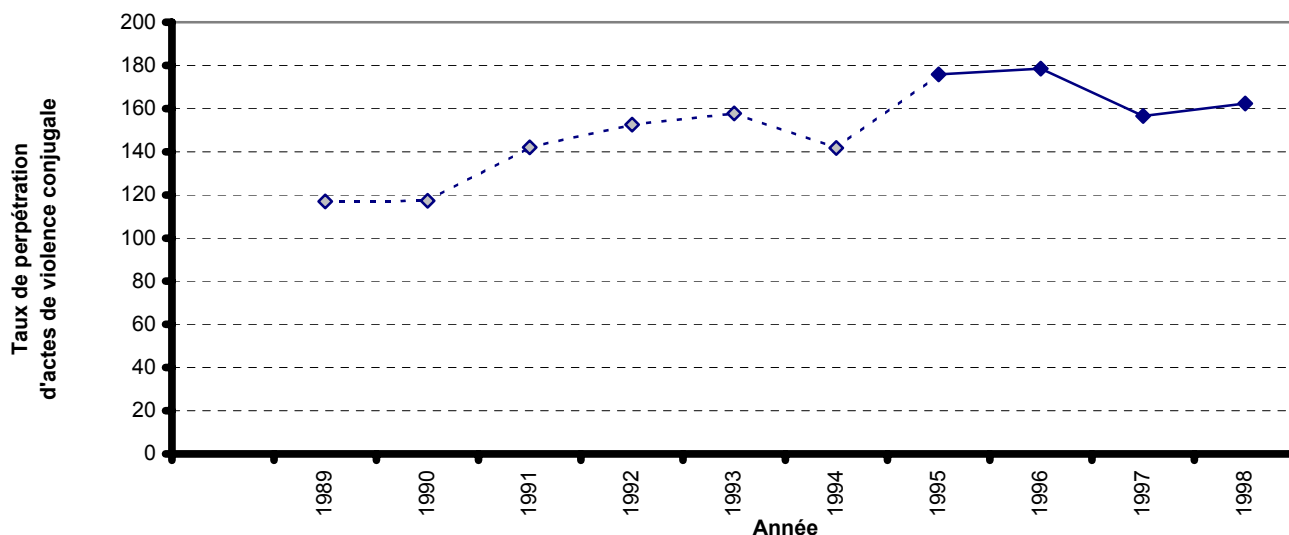
Tableau 11.04c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	1	1	1	1	0	0	2	0	2	0
Tentative de meurtre	3	0	0	2	2	1	0	0	1	1
Agression sexuelle	0	6	12	5	9	11	6	9	2	4
Voies de fait	221	221	266	296	306	275	187	190	170	177
Total	225	228	279	304	317	287	195	199	175	182

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0	1,8	0,0	1,8	0,0
Tentative de meurtre	1,6	0,0	0,0	1,0	1,0	0,5	0,0	0,0	0,9	0,9
Agression sexuelle	0,0	3,1	6,1	2,5	4,5	5,4	5,4	8,1	1,8	3,6
Voies de fait	114,9	113,7	135,4	148,5	152,3	135,8	168,6	170,5	152,1	157,8
Total	117,0	117,3	142,0	152,5	157,7	141,7	175,8	178,6	156,5	162,3



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

Région administrative	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Mauricie	92,6	84,2	90,1	98,4	99,2	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données du Tableau 11.04c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

En l'absence de données spécifiques sur la Mauricie, les renseignements fournis pour les années 1989-1994 couvrent l'ancienne région de la Mauricie—Bois-Francis, dont faisait partie la Mauricie.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Estrie

Tableau 11.05a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	1	0	1	0	0	0	0	2
Agression sexuelle	1	2	1	1	0	1	0	0	6
Voies de fait	6	59	38	53	29	10	1	1	197
Enlèvement ou séquestration	0	1	0	0	2	0	0	0	3
Harcèlement criminel	2	12	5	11	12	7	1	0	50
Menaces	5	20	7	21	11	4	1	1	70
Total	14	95	51	87	54	22	3	2	328

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	7,0	0,0	4,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6
Agression sexuelle	8,8	14,0	11,6	4,6	0,0	5,8	0,0	0,0	4,8
Voies de fait	52,7	413,4	441,9	244,5	128,1	58,3	8,0	6,0	157,9
Enlèvement ou séquestration	0,0	7,0	0,0	0,0	8,8	0,0	0,0	0,0	2,4
Harcèlement criminel	17,6	84,1	58,1	50,8	53,0	40,8	8,0	0,0	40,1
Menaces	43,9	140,1	81,4	96,9	48,6	23,3	8,0	6,0	56,1
Total	122,9	665,7	593,1	401,4	238,6	128,3	24,1	12,1	262,9

Tableau 11.05b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	0	2	0	2
Agression sexuelle	1	2	2	5
Voies de fait	96	69	24	189
Enlèvement ou séquestration	1	1	1	3
Harcèlement criminel	0	43	2	45
Menaces	3	55	10	68
Total	101	172	39	312

Les données du Tableau 11.05b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Estrie

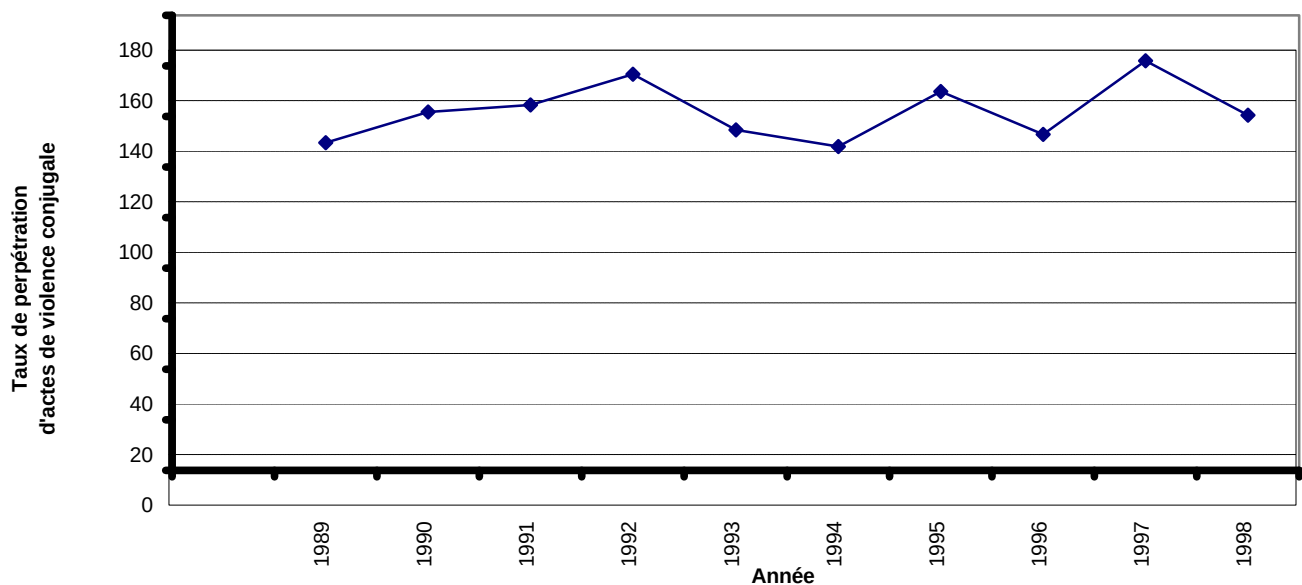
Tableau 11.05c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

<i>Catégorie d'infractions</i>	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0
Tentative de meurtre	0	0	0	1	0	1	1	0	0	2
Agression sexuelle	3	2	1	6	4	4	2	7	2	3
Voies de fait	140	156	161	170	150	143	171	150	190	165
Total	143	158	162	177	154	148	175	157	194	170

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

<i>Catégorie d'infractions</i>	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	1,7	0,0
Tentative de meurtre	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,9	0,9	0,0	0,0	1,7
Agression sexuelle	2,7	1,8	0,9	5,3	3,5	3,5	1,7	5,9	1,7	2,5
Voies de fait	126,9	140,1	143,7	150,5	131,2	123,8	146,4	126,9	158,8	136,5
Total	129,6	141,9	144,6	156,7	134,7	128,1	149,8	132,9	162,1	140,6



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

<i>Région administrative</i>	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Estrie	88,7	90,7	89,4	93,8	95,0	95,0	95,0	93,8	100,0	100,0

Les données du Tableau 11.05c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Montréal

Tableau 11.06a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	5	4	3	1	1	0	1	15
Agression sexuelle	15	20	15	16	14	1	0	0	81
Voies de fait	86	819	649	1 140	558	152	35	29	3 468
Enlèvement ou séquestration	6	37	11	29	14	4	3	1	105
Harcèlement criminel	8	91	80	175	85	24	5	3	471
Menaces	25	111	108	236	109	36	4	9	638
Total	140	1 083	867	1 599	781	218	47	43	4 778

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	6,1	5,5	2,0	0,7	0,9	0,0	0,8	1,8
Agression sexuelle	28,0	24,5	20,6	10,6	10,1	0,9	0,0	0,0	9,9
Voies de fait	160,6	1001,3	889,8	758,2	403,2	140,2	39,5	23,7	424,7
Enlèvement ou séquestration	11,2	45,2	15,1	19,3	10,1	3,7	3,4	0,8	12,9
Harcèlement criminel	14,9	111,3	109,7	116,4	61,4	22,1	5,6	2,4	57,7
Menaces	46,7	135,7	148,1	157,0	78,8	33,2	4,5	7,3	78,1
Total	261,5	1324,0	1188,7	1063,5	564,3	201,1	53,0	35,1	585,1

Tableau 11.06b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	8	5	1	14
Agression sexuelle	13	22	17	52
Voies de fait	1 961	909	332	3 202
Enlèvement ou séquestration	45	35	17	97
Harcèlement criminel	19	308	63	390
Menaces	129	361	60	550
Total	2 175	1 640	490	4 305

Les données du Tableau 11.06b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Montréal

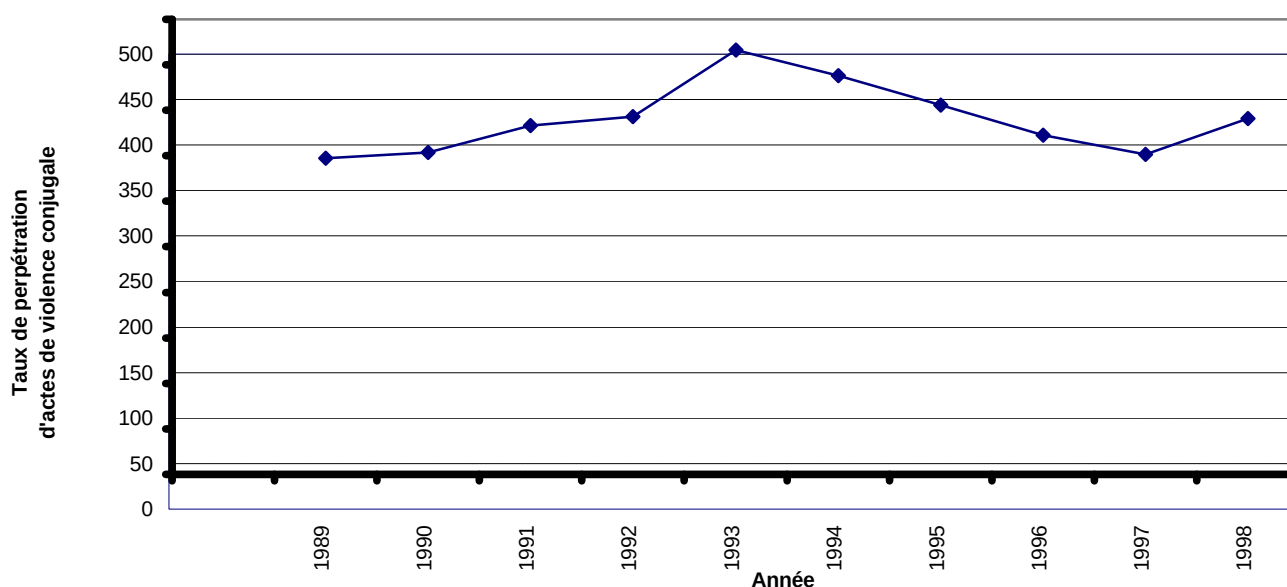
Tableau 11.06c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>1989</i>	<i>1990</i>	<i>1991</i>	<i>1992</i>	<i>1993</i>	<i>1994</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>
Meurtre	1	12	2	5	4	5	4	4	3	1
Tentative de meurtre	6	8	9	14	11	14	15	22	11	12
Agression sexuelle	16	20	31	40	54	50	53	46	41	35
Voies de fait	2 660	2 665	2 840	2 863	3 394	3 189	2 955	2 715	2 571	2 870
Total	2 683	2 705	2 882	2 922	3 463	3 258	3 027	2 787	2 626	2 918

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>1989</i>	<i>1990</i>	<i>1991</i>	<i>1992</i>	<i>1993</i>	<i>1994</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>
Meurtre	0,1	1,6	0,3	0,7	0,5	0,7	0,5	0,5	0,4	0,1
Tentative de meurtre	0,8	1,0	1,2	1,9	1,5	1,9	2,0	2,9	1,5	1,6
Agression sexuelle	2,1	2,6	4,1	5,4	7,3	6,7	7,1	6,1	5,5	4,7
Voies de fait	344,7	348,5	377,8	384,9	456,6	428,5	396,0	362,9	344,4	384,8
Total	347,7	353,7	383,4	392,8	465,9	437,8	405,6	372,5	351,8	391,3



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

<i>Région administrative</i>	<i>1989</i>	<i>1990</i>	<i>1991</i>	<i>1992</i>	<i>1993</i>	<i>1994</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>
Montréal	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données du Tableau 11.06c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Outaouais

Tableau 11.07a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	1	2	1	0	1	0	0	5
Agression sexuelle	7	5	3	5	2	0	1	0	23
Voies de fait	17	104	64	145	59	16	5	0	410
Enlèvement ou séquestration	2	1	1	4	2	1	0	0	11
Harcèlement criminel	3	11	13	37	7	4	0	1	76
Menaces	4	22	20	58	22	9	1	1	137
Total	33	144	103	250	92	31	7	2	662

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	7,2	18,6	3,4	0,0	5,7	0,0	0,0	3,7
Agression sexuelle	56,5	36,2	27,9	16,8	7,5	0,0	8,8	0,0	17,1
Voies de fait	137,1	753,4	594,4	486,0	221,2	90,7	44,0	0,0	305,6
Enlèvement ou séquestration	16,1	7,2	9,3	13,4	7,5	5,7	0,0	0,0	8,2
Harcèlement criminel	24,2	79,7	120,7	124,0	26,2	22,7	0,0	8,6	56,7
Menaces	32,3	159,4	185,7	194,4	82,5	51,0	8,8	8,6	102,1
Total	266,2	1043,2	956,5	837,9	345,0	175,8	61,6	17,1	493,5

Tableau 11.07b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	0	2	0	2
Agression sexuelle	6	6	8	20
Voies de fait	239	112	49	400
Enlèvement ou séquestration	3	4	4	11
Harcèlement criminel	2	61	5	68
Menaces	21	106	5	132
Total	271	291	71	633

Les données du Tableau 11.07b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Outaouais

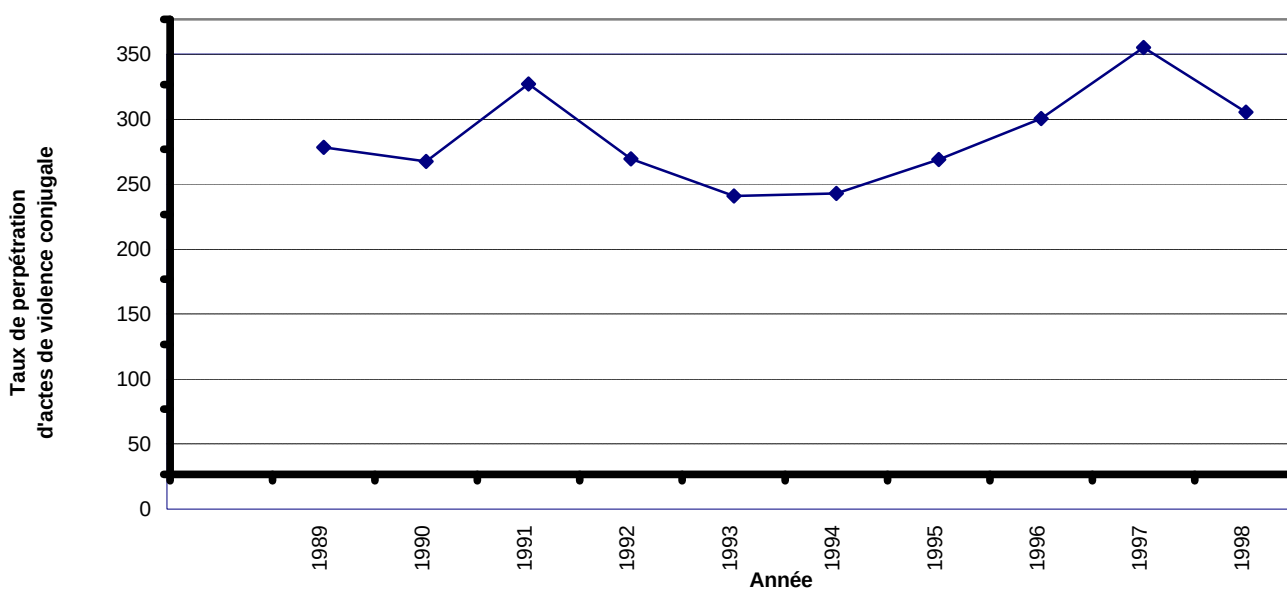
Tableau 11.07c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0	0	1	1	0	0	0	2	0	1
Tentative de meurtre	1	2	0	0	0	1	0	0	3	1
Agression sexuelle	10	2	12	3	1	7	10	12	13	12
Voies de fait	274	277	346	292	265	264	298	337	409	351
Total	285	281	359	296	266	272	308	351	425	365

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	0,8
Tentative de meurtre	0,9	1,7	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	2,3	0,8
Agression sexuelle	8,8	1,7	10,0	2,5	0,8	5,6	7,9	9,4	10,0	9,2
Voies de fait	241,9	237,1	289,5	239,2	213,4	209,7	234,5	262,8	315,8	268,0
Total	251,7	240,5	300,4	242,5	214,2	216,0	242,4	273,8	328,1	278,7



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

Région administrative	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Outaouais	93,7	99,0	87,6	88,7	87,0	88,6	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données du Tableau 11.07c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Abitibi-Témiscamingue

Tableau 11.08a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	0	1	0	1	1	1	0	4
Agression sexuelle	0	0	4	1	1	0	0	0	6
Voies de fait	4	44	34	56	26	6	1	2	173
Enlèvement ou séquestration	0	0	0	1	1	0	0	0	2
Harcèlement criminel	1	4	1	12	6	1	0	0	25
Menaces	1	5	4	18	4	0	1	0	33
Total	6	53	44	88	39	8	3	2	243

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	0,0	20,5	0,0	8,2	12,5	17,8	0,0	6,2
Agression sexuelle	0,0	0,0	82,0	7,6	8,2	0,0	0,0	0,0	9,3
Voies de fait	56,6	570,2	697,1	427,5	214,4	74,9	17,8	33,8	268,4
Enlèvement ou séquestration	0,0	0,0	0,0	7,6	8,2	0,0	0,0	0,0	3,1
Harcèlement criminel	14,2	51,8	20,5	91,6	49,5	12,5	0,0	0,0	38,8
Menaces	14,2	64,8	82,0	137,4	33,0	0,0	17,8	0,0	51,2
Total	84,9	686,8	902,2	671,8	321,5	99,9	53,3	33,8	377,1

Tableau 11.08b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	4	0	0	4
Agression sexuelle	4	1	0	5
Voies de fait	92	49	13	154
Enlèvement ou séquestration	0	1	0	1
Harcèlement criminel	3	18	2	23
Menaces	7	17	4	28
Total	110	86	19	215

Les données du Tableau 11.08b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Abitibi-Témiscamingue

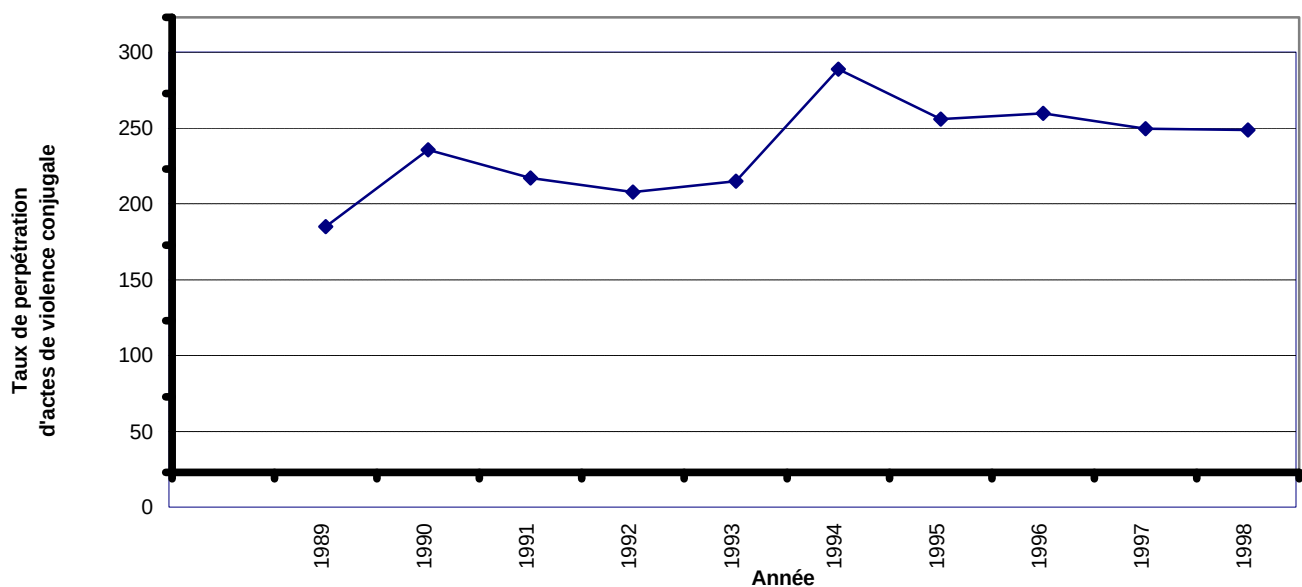
Tableau 11.08c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Tentative de meurtre	1	0	0	1	3	0	2	0	1	1
Agression sexuelle	2	3	2	3	7	3	6	3	4	5
Voies de fait	99	133	123	115	114	170	145	153	145	141
Total	103	136	125	119	124	173	153	156	150	150

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,5
Tentative de meurtre	1,6	0,0	0,0	1,6	4,6	0,0	3,0	0,0	1,5	1,5
Agression sexuelle	3,1	4,7	3,1	4,7	10,8	4,6	9,1	4,5	6,0	7,5
Voies de fait	155,6	207,9	191,2	178,7	176,3	261,1	220,8	232,0	219,0	212,2
Total	161,9	212,6	194,3	185,0	191,8	265,8	233,0	236,5	226,5	225,7



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

Région administrative	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Abitibi-Témiscamingue	100,0	90,8	90,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données du Tableau 11.08c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Côte-Nord

Tableau 11.09a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	0	0	1	1	0	0	0	2
Agression sexuelle	0	0	0	1	1	2	0	0	4
Voies de fait	10	34	28	50	18	4	1	0	145
Enlèvement ou séquestration	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Harcèlement criminel	3	6	4	6	3	0	0	0	22
Menaces	1	9	9	18	3	0	1	0	41
Total	14	50	41	76	26	6	2	0	215

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	0,0	0,0	11,0	12,0	0,0	0,0	0,0	4,6
Agression sexuelle	0,0	0,0	0,0	11,0	12,0	33,8	0,0	0,0	9,3
Voies de fait	223,7	634,9	810,0	549,0	215,2	67,7	27,6	0,0	336,0
Enlèvement ou séquestration	0,0	18,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3
Harcèlement criminel	67,1	112,0	115,7	65,9	35,9	0,0	0,0	0,0	51,0
Menaces	22,4	168,1	260,3	197,6	35,9	0,0	27,6	0,0	95,0
Total	313,2	933,7	1186,0	834,4	310,9	101,5	55,2	0,0	498,1

Tableau 11.09b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	2	0	0	2
Agression sexuelle	3	0	0	3
Voies de fait	93	37	12	142
Enlèvement ou séquestration	0	1	0	1
Harcèlement criminel	2	17	2	21
Menaces	8	28	2	38
Total	108	83	16	207

Les données du Tableau 11.09b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Côte-Nord

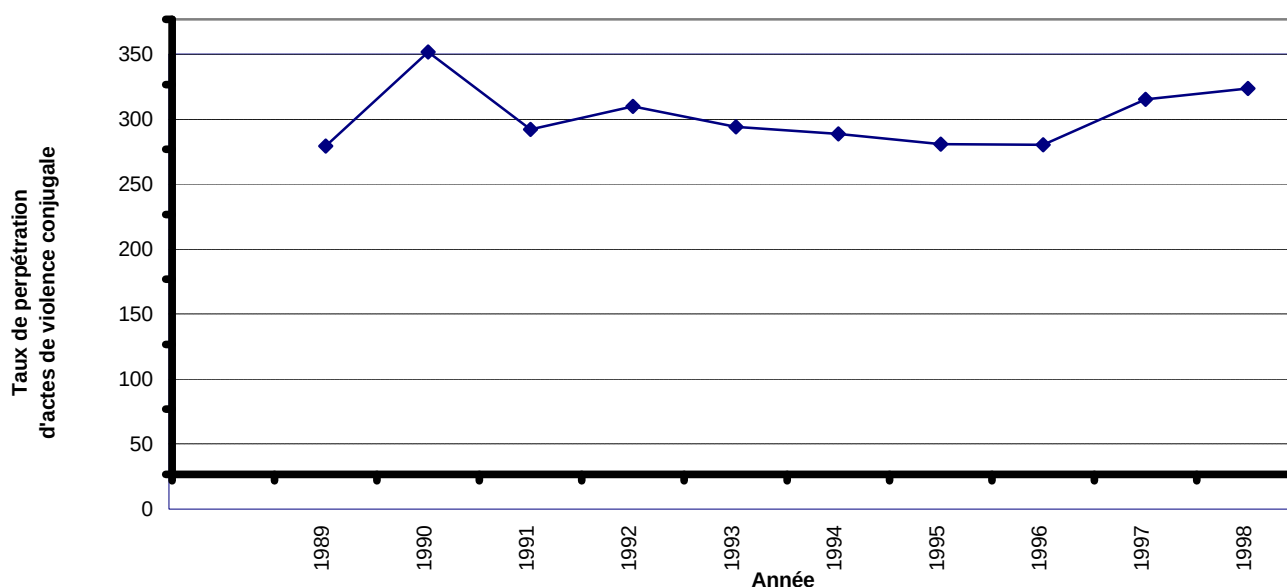
Tableau 11.09c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Tentative de meurtre	0	0	1	0	1	0	1	0	0	2
Agression sexuelle	1	2	0	3	0	3	4	4	5	3
Voies de fait	107	141	118	125	120	115	110	110	126	130
Total	109	143	119	128	121	118	115	115	131	135

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	0,0	0,0
Tentative de meurtre	0,0	0,0	2,2	0,0	2,2	0,0	2,2	0,0	0,0	4,4
Agression sexuelle	2,3	4,5	0,0	6,6	0,0	6,7	8,8	8,8	11,0	6,6
Voies de fait	247,7	320,5	263,2	276,3	265,1	255,1	243,0	242,5	277,4	285,8
Total	252,3	325,1	265,4	283,0	267,3	261,8	254,0	253,5	288,4	296,8



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

Région administrative	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Côte-Nord	90,0	93,8	93,8	92,9	92,9	92,8	92,8	92,8	100,0	100,0

Les données du Tableau 11.09c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Nord-du-Québec

Tableau 11.10a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agression sexuelle	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Voies de fait	0	5	3	3	1	1	0	0	13
Enlèvement ou séquestration	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Harcèlement criminel	0	2	0	2	0	0	0	0	4
Menaces	0	0	1	1	0	0	0	0	2
Total	0	7	4	7	1	1	0	0	20

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agression sexuelle	0,0	0,0	0,0	30,5	0,0	0,0	0,0	0,0	6,9
Voies de fait	0,0	212,0	174,9	91,6	44,3	64,4	0,0	0,0	89,8
Enlèvement ou séquestration	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Harcèlement criminel	0,0	84,8	0,0	61,1	0,0	0,0	0,0	0,0	27,6
Menaces	0,0	0,0	58,3	30,5	0,0	0,0	0,0	0,0	13,8
Total	0,0	296,7	233,2	213,7	44,3	64,4	0,0	0,0	138,2

Tableau 11.10b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	0	0	0	0
Agression sexuelle	0	0	0	0
Voies de fait	10	3	0	13
Enlèvement ou séquestration	0	0	0	0
Harcèlement criminel	0	3	0	3
Menaces	0	2	0	2
Total	10	8	0	18

Les données du Tableau 11.10b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Nord-du-Québec

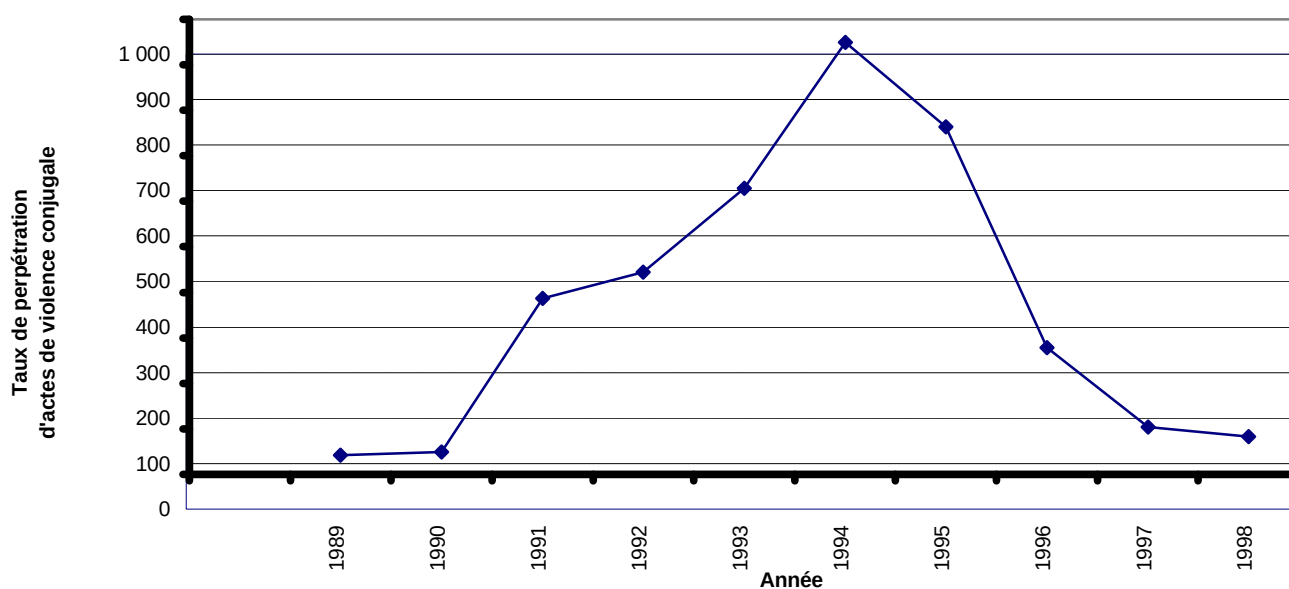
Tableau 11.10c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Tentative de meurtre	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
Agression sexuelle	0	0	2	0	5	0	2	0	0	0
Voies de fait	6	7	54	64	87	141	113	42	16	13
Total	6	7	56	65	93	141	115	43	16	13

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,5	0,0	0,0
Tentative de meurtre	0,0	0,0	0,0	6,8	6,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agression sexuelle	0,0	0,0	13,8	0,0	33,8	0,0	13,3	0,0	0,0	0,0
Voies de fait	42,5	48,6	373,6	437,4	587,7	949,5	750,9	272,2	103,4	82,8
Total	42,5	48,6	387,4	444,2	628,2	949,5	764,2	278,6	103,4	82,8



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

Région administrative	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Nord-du-Québec	46,4	63,9	76,4	88,7	100,0	100,0	100,0	80,6	80,6	100,0

Les données du Tableau 11.10c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Tableau 11.11a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agression sexuelle	0	0	0	3	2	0	0	0	5
Voies de fait	1	29	14	33	17	7	4	1	106
Enlèvement ou séquestration	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Harcèlement criminel	0	1	2	3	0	1	0	0	7
Menaces	1	4	4	12	8	1	0	0	30
Total	2	35	20	51	27	9	4	1	149

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agression sexuelle	0,0	0,0	0,0	36,0	22,9	0,0	0,0	0,0	11,0
Voies de fait	23,6	607,1	488,1	396,2	194,6	109,7	85,4	17,8	232,3
Enlèvement ou séquestration	0,0	20,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2
Harcèlement criminel	0,0	20,9	69,7	36,0	0,0	15,7	0,0	0,0	15,3
Menaces	23,6	83,7	139,5	144,1	91,6	15,7	0,0	0,0	65,7
Total	47,2	732,7	697,4	612,3	309,1	141,0	85,4	17,8	326,5

Tableau 11.11b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	0	0	0	0
Agression sexuelle	0	3	1	4
Voies de fait	58	36	9	103
Enlèvement ou séquestration	1	0	0	1
Harcèlement criminel	0	5	0	5
Menaces	5	21	1	27
Total	64	65	11	140

Les données du Tableau 11.11b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

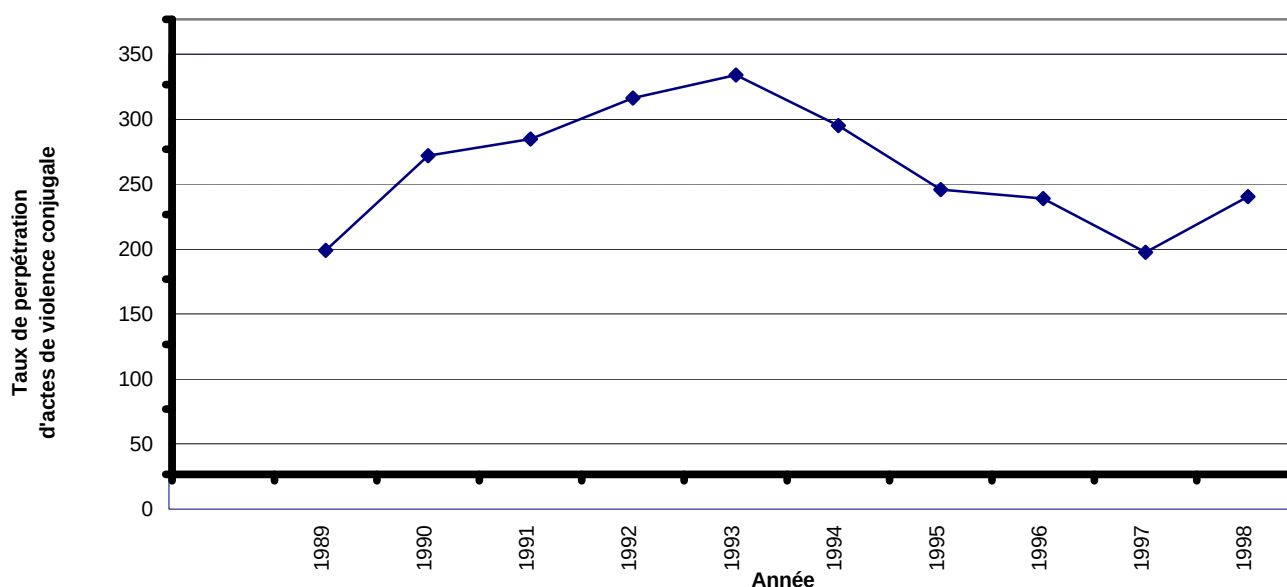
Tableau 11.11c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Tentative de meurtre	0	1	0	1	0	1	0	2	1	0
Agression sexuelle	2	2	1	2	5	5	0	0	0	3
Voies de fait	77	110	116	130	137	118	101	95	77	94
Total	80	113	118	133	142	124	101	97	78	97

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	2,2	0,0	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tentative de meurtre	0,0	2,2	0,0	2,2	0,0	2,2	0,0	4,4	2,2	0,0
Agression sexuelle	4,3	4,3	2,2	4,4	10,8	10,8	0,0	0,0	0,0	6,6
Voies de fait	166,1	238,9	253,5	283,1	296,3	255,1	219,3	207,6	168,7	207,1
Total	172,5	245,4	257,9	289,6	307,1	268,1	219,3	211,9	170,9	213,7



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

Région administrative	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	94,7	94,4	98,4	98,4	98,4	98,4	98,4	98,4	95,3	100,0

Les données du Tableau 11.11c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Chaudière-Appalaches

Tableau 11.12a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	2	0	1	0	0	0	0	3
Agression sexuelle	0	2	0	3	0	0	0	1	6
Voies de fait	4	42	33	67	31	9	3	1	190
Enlèvement ou séquestration	0	3	1	0	1	0	0	0	5
Harcèlement criminel	0	6	4	9	3	0	0	0	22
Menaces	1	11	12	22	14	4	0	0	64
Total	5	66	50	102	49	13	3	2	290

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	10,5	0,0	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8
Agression sexuelle	0,0	10,5	0,0	10,0	0,0	0,0	0,0	5,1	3,6
Voies de fait	24,1	220,8	304,7	222,7	97,8	40,0	19,0	5,1	114,2
Enlèvement ou séquestration	0,0	15,8	9,2	0,0	3,2	0,0	0,0	0,0	3,0
Harcèlement criminel	0,0	31,5	36,9	29,9	9,5	0,0	0,0	0,0	13,2
Menaces	6,0	57,8	110,8	73,1	44,2	17,8	0,0	0,0	38,5
Total	30,1	346,9	461,6	339,0	154,6	57,8	19,0	10,1	174,4

Tableau 11.12b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	1	1	0	2
Agression sexuelle	1	2	2	5
Voies de fait	108	63	17	188
Enlèvement ou séquestration	3	1	1	5
Harcèlement criminel	2	19	1	22
Menaces	19	39	4	62
Total	134	125	25	284

Les données du Tableau 11.12b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Chaudière-Appalaches

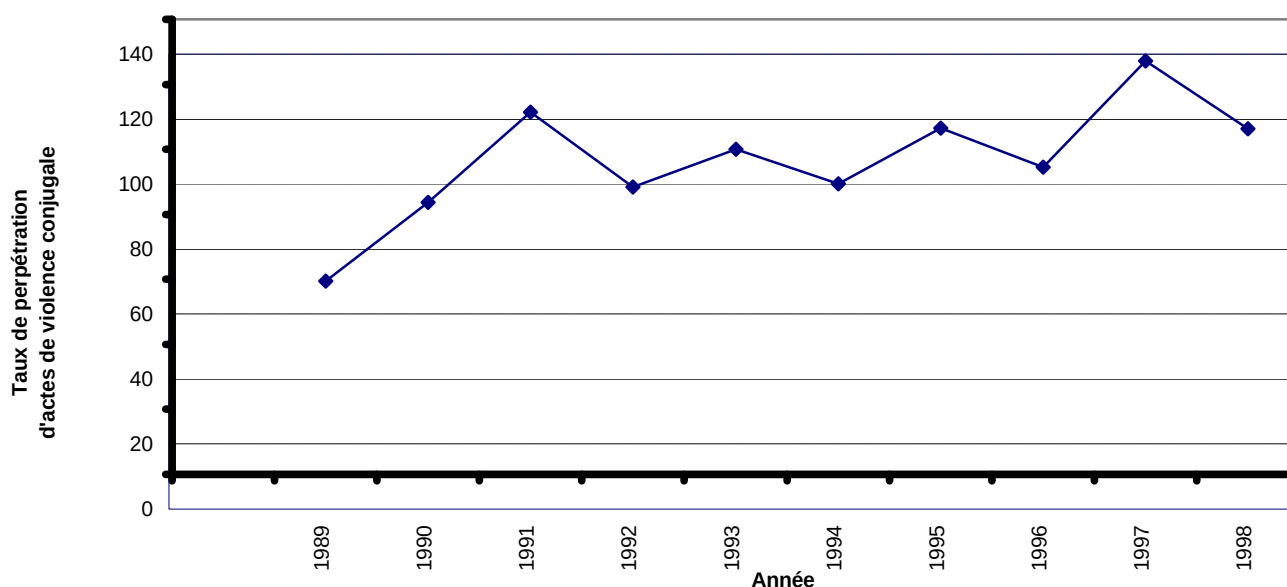
Tableau 11.12c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	2	0	1	0	0	1	1	1	0	1
Tentative de meurtre	0	0	1	0	0	0	0	2	1	1
Agression sexuelle	1	1	4	4	3	1	6	4	10	3
Voies de fait	87	127	166	134	155	141	165	147	198	171
Total	90	128	172	138	158	143	172	154	209	176

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	1,3	0,0	0,6	0,0	0,0	0,6	0,6	0,6	0,0	0,6
Tentative de meurtre	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	0,6	0,6
Agression sexuelle	0,7	0,7	2,6	2,6	1,9	0,6	3,7	2,5	6,1	1,8
Voies de fait	57,5	83,1	107,6	85,8	98,1	88,2	102,2	90,2	120,5	103,3
Total	59,5	83,7	111,5	88,4	100,0	89,5	106,6	94,5	127,1	106,3



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

Région administrative	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Chaudière-Appalaches	89,9	80,0	85,4	85,8	88,5	86,7	87,4	87,4	100,0	100,0

Les données du Tableau 11.12c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Laval

Tableau 11.13a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	0	0	2	1	0	0	0	3
Agression sexuelle	3	3	2	4	2	1	0	0	15
Voies de fait	10	58	49	121	40	19	4	2	303
Enlèvement ou séquestration	0	1	2	0	2	0	0	0	5
Harcèlement criminel	1	7	6	6	7	0	0	0	27
Menaces	4	15	11	21	23	7	1	2	84
Total	18	84	70	154	75	27	5	4	437

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	0,0	0,0	6,8	3,6	0,0	0,0	0,0	2,0
Agression sexuelle	24,1	20,2	19,1	13,6	7,2	4,6	0,0	0,0	10,1
Voies de fait	80,3	390,5	467,3	411,5	144,8	88,3	24,9	12,6	204,4
Enlèvement ou séquestration	0,0	6,7	19,1	0,0	7,2	0,0	0,0	0,0	3,4
Harcèlement criminel	8,0	47,1	57,2	20,4	25,3	0,0	0,0	0,0	18,2
Menaces	32,1	101,0	104,9	71,4	83,3	32,5	6,2	12,6	56,7
Total	144,5	565,5	667,6	523,7	271,5	125,5	31,1	25,3	294,8

Tableau 11.13b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	1	1	1	3
Agression sexuelle	5	4	5	14
Voies de fait	191	80	25	296
Enlèvement ou séquestration	1	2	0	3
Harcèlement criminel	1	24	0	25
Menaces	28	49	3	80
Total	227	160	34	421

Les données du Tableau 11.13b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Laval

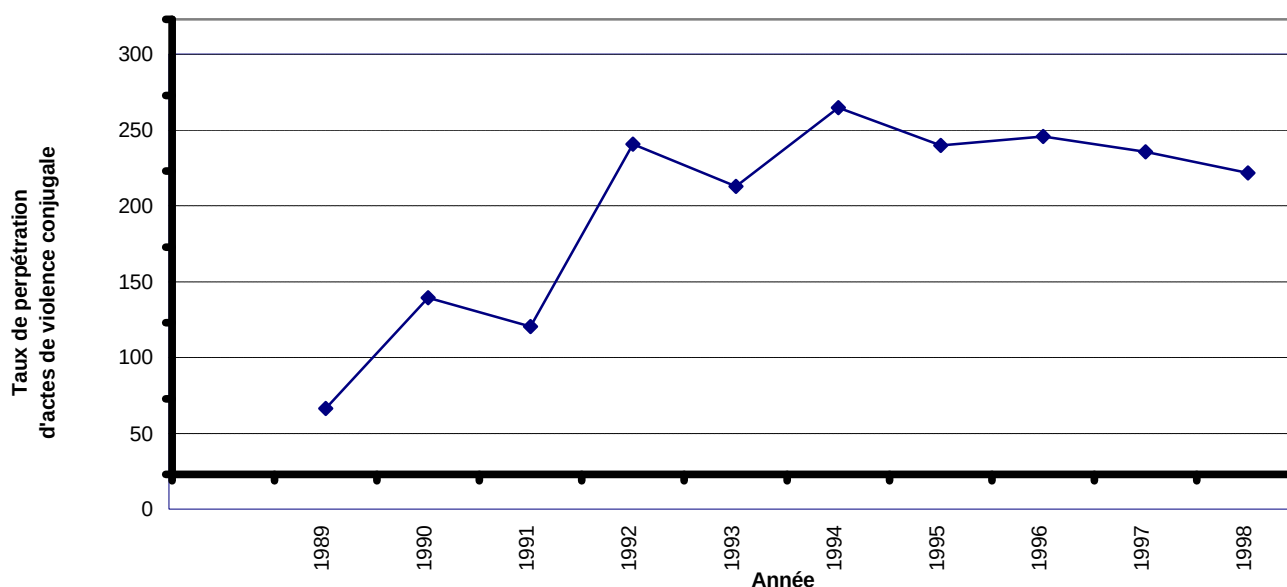
Tableau 11.13c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0
Tentative de meurtre	1	7	0	3	1	2	2	3	0	2
Agression sexuelle	0	3	3	8	5	12	8	7	10	9
Voies de fait	56	143	126	284	253	319	289	300	288	271
Total	57	154	130	295	259	333	300	310	299	282

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0,0	0,8	0,7	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,7	0,0
Tentative de meurtre	0,8	5,3	0,0	2,2	0,7	1,5	1,4	2,2	0,0	1,4
Agression sexuelle	0,0	2,3	2,2	5,9	3,7	8,7	5,8	5,0	7,1	6,3
Voies de fait	42,9	108,2	94,3	209,6	185,3	231,6	208,7	215,7	204,8	190,9
Total	43,7	116,5	97,3	217,7	189,7	241,8	216,7	222,9	212,6	198,6



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

Région administrative	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Laval	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données du Tableau 11.13c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Lanaudière

Tableau 11.14a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	1	0	1	0	0	0	1	3
Agression sexuelle	2	2	0	5	2	1	0	0	12
Voies de fait	1	51	51	110	38	10	4	0	265
Enlèvement ou séquestration	1	3	1	4	1	1	0	0	11
Harcèlement criminel	3	9	11	26	12	2	0	0	63
Menaces	5	13	18	34	13	2	1	0	86
Total	12	79	81	180	66	16	5	1	440

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	6,2	0,0	2,9	0,0	0,0	0,0	7,1	1,8
Agression sexuelle	12,4	12,3	0,0	14,3	6,1	4,4	0,0	0,0	7,4
Voies de fait	6,2	314,6	490,9	313,8	115,4	44,2	26,8	0,0	163,1
Enlèvement ou séquestration	6,2	18,5	9,6	11,4	3,0	4,4	0,0	0,0	6,8
Harcèlement criminel	18,6	55,5	105,9	74,2	36,4	8,8	0,0	0,0	38,8
Menaces	30,9	80,2	173,3	97,0	39,5	8,8	6,7	0,0	52,9
Total	74,3	487,4	779,7	513,4	200,4	70,7	33,4	7,1	270,9

Tableau 11.14b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	1	0	1	2
Agression sexuelle	3	5	3	11
Voies de fait	172	65	18	255
Enlèvement ou séquestration	6	4	0	10
Harcèlement criminel	2	50	7	59
Menaces	17	59	2	78
Total	201	183	31	415

Les données du Tableau 11.14b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Lanaudière

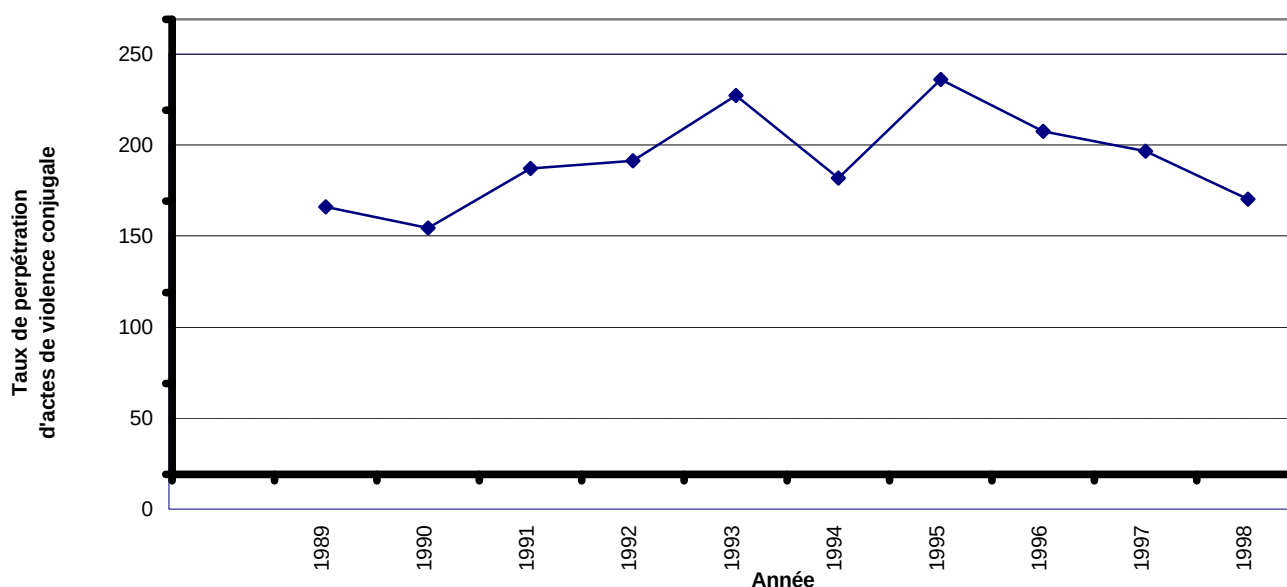
Tableau 11.14c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	1	0	0	1	1	0	0	0	0	1
Tentative de meurtre	2	0	0	0	3	3	2	5	2	0
Agression sexuelle	6	7	1	3	5	8	18	12	12	8
Voies de fait	181	176	235	247	301	237	316	279	270	237
Total	190	183	236	251	310	248	336	296	284	246

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0,8	0,0	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6
Tentative de meurtre	1,5	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0	1,3	3,2	1,3	0,0
Agression sexuelle	4,6	5,2	0,7	2,1	3,4	5,3	11,6	7,6	7,5	4,9
Voies de fait	140,0	130,3	167,3	169,5	202,1	155,7	204,1	177,6	168,9	145,8
Total	147,0	135,5	168,0	172,2	208,2	162,9	217,0	188,4	177,7	151,4



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

Région administrative	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Lanaudière	79,2	82,4	76,3	83,2	96,1	83,7	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données du Tableau 11.14c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Laurentides

Tableau 11.15a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Agression sexuelle	3	4	5	3	1	0	0	0	16
Voies de fait	9	60	61	122	52	19	7	1	331
Enlèvement ou séquestration	2	2	1	3	1	0	0	0	9
Harcèlement criminel	1	11	13	32	20	3	2	0	82
Menaces	8	27	18	44	22	4	2	0	125
Total	23	104	98	204	96	27	12	1	565

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,8	5,7	0,0	1,1
Agression sexuelle	16,7	21,4	37,9	7,3	2,7	0,0	0,0	0,0	8,4
Voies de fait	50,0	321,1	462,5	295,5	139,1	72,1	39,7	5,6	173,9
Enlèvement ou séquestration	11,1	10,7	7,6	7,3	2,7	0,0	0,0	0,0	4,7
Harcèlement criminel	5,6	58,9	98,6	77,5	53,5	11,4	11,3	0,0	43,1
Menaces	44,4	144,5	136,5	106,6	58,8	15,2	11,3	0,0	65,7
Total	127,7	556,7	743,1	494,2	256,7	102,5	68,0	5,6	296,9

Tableau 11.15b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	1	1	0	2
Agression sexuelle	5	7	4	16
Voies de fait	174	104	32	310
Enlèvement ou séquestration	4	4	1	9
Harcèlement criminel	6	63	7	76
Menaces	27	82	9	118
Total	217	261	53	531

Les données du Tableau 11.15b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Laurentides

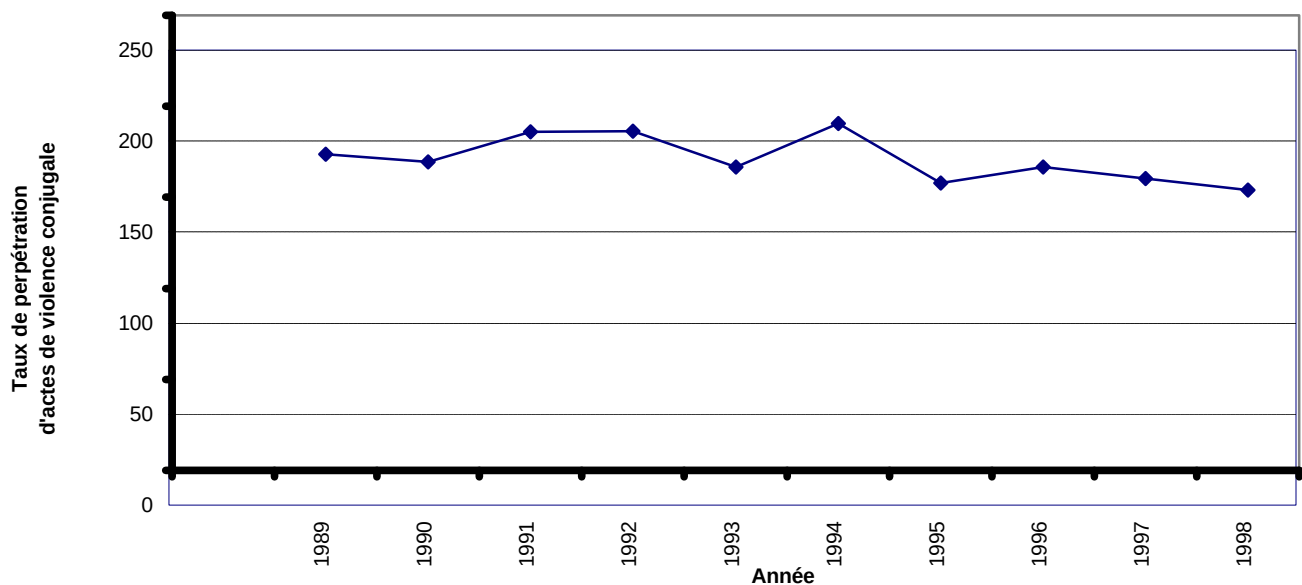
Tableau 11.15c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	1	1	0	1	0	1	0	0	1	2
Tentative de meurtre	2	2	0	2	0	0	3	5	2	0
Agression sexuelle	7	7	10	10	3	9	8	6	13	12
Voies de fait	251	255	290	296	281	323	271	293	282	278
Total	261	265	300	309	284	333	282	304	298	292

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0,7	0,6	0,0	0,6	0,0	0,6	0,0	0,0	0,5	1,1
Tentative de meurtre	1,3	1,3	0,0	1,2	0,0	0,0	1,7	2,7	1,1	0,0
Agression sexuelle	4,7	4,5	6,2	6,0	1,8	5,1	4,5	3,3	7,0	6,3
Voies de fait	167,0	163,1	180,0	178,5	165,0	184,8	151,7	160,7	151,7	146,7
Total	173,7	169,5	186,2	186,4	166,8	190,5	157,9	166,8	160,3	154,1



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

Région administrative	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Laurentides	78,8	82,0	77,0	78,8	78,8	87,7	90,1	90,1	99,5	99,3

Les données du Tableau 11.15c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Montérégie

Tableau 11.16a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	2	1	1	3	2	1	0	10
Agression sexuelle	5	11	1	17	2	1	2	0	39
Voies de fait	47	236	183	433	187	53	18	6	1 163
Enlèvement ou séquestration	1	4	7	4	2	0	0	0	18
Harcèlement criminel	7	31	29	72	34	6	4	1	184
Menaces	21	77	68	146	79	16	1	2	410
Total	81	361	289	673	307	78	26	9	1 824

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	3,4	2,7	0,9	2,7	2,5	2,0	0,0	1,8
Agression sexuelle	9,6	18,6	2,7	15,5	1,8	1,2	3,9	0,0	7,0
Voies de fait	90,1	398,5	487,2	394,9	171,1	65,7	35,5	10,6	209,3
Enlèvement ou séquestration	1,9	6,8	18,6	3,6	1,8	0,0	0,0	0,0	3,2
Harcèlement criminel	13,4	52,4	77,2	65,7	31,1	7,4	7,9	1,8	33,1
Menaces	40,3	130,0	181,0	133,1	72,3	19,8	2,0	3,5	73,8
Total	155,4	609,6	769,4	613,7	280,9	96,8	51,3	16,0	328,3

Tableau 11.16b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	3	3	4	10
Agression sexuelle	7	17	10	34
Voies de fait	626	375	122	1 123
Enlèvement ou séquestration	6	9	1	16
Harcèlement criminel	6	150	14	170
Menaces	101	243	39	383
Total	749	797	190	1 736

Les données du Tableau 11.16b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Montérégie

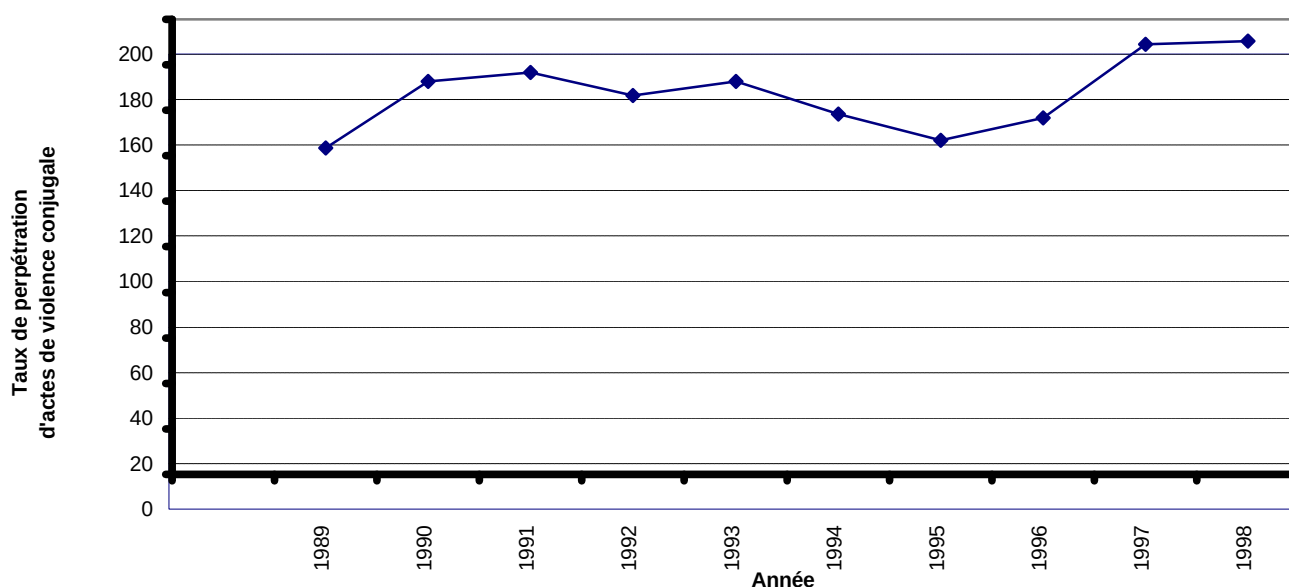
Tableau 11.16c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	4	4	0	2	1	0	3	3	0	3
Tentative de meurtre	2	3	5	3	2	3	9	3	9	3
Agression sexuelle	18	29	17	12	16	18	23	23	16	24
Voies de fait	676	825	872	837	879	809	741	803	989	1 001
Total	700	861	894	854	898	830	776	832	1 014	1 031

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0,8	0,8	0,0	0,4	0,2	0,0	0,6	0,6	0,0	0,6
Tentative de meurtre	0,4	0,6	1,0	0,6	0,4	0,6	1,7	0,6	1,7	0,6
Agression sexuelle	3,7	5,8	3,4	2,3	3,1	3,4	4,4	4,3	3,0	4,4
Voies de fait	138,7	165,6	172,3	163,3	169,2	154,3	140,3	151,2	184,3	184,9
Total	143,6	172,8	176,7	166,6	172,8	158,3	146,9	156,6	188,9	190,4



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

Région administrative	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Montérégie	92,8	91,4	81,2	84,1	84,8	85,8	88,7	89,9	98,8	98,7

Les données du Tableau 11.16c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

Centre-du-Québec

Tableau 11.17a
Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation,
selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, 1998

Nombre de femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0	0	0	1	1	0	0	0	2
Agression sexuelle	1	1	4	1	1	0	0	0	8
Voies de fait	6	25	15	33	22	8	1	0	110
Enlèvement ou séquestration	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Harcèlement criminel	0	2	3	4	4	0	0	0	13
Menaces	1	8	4	14	3	1	0	0	31
Total	8	36	26	53	31	9	1	0	164

Taux de victimisation par 100 000 femmes

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>12-17</i>	<i>18-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50-59</i>	<i>60-69</i>	<i>70+</i>	<i>12+</i>
Meurtre ou tentative	0,0	0,0	0,0	6,0	5,8	0,0	0,0	0,0	2,1
Agression sexuelle	10,4	9,2	66,7	6,0	5,8	0,0	0,0	0,0	8,4
Voies de fait	62,6	229,6	250,1	199,6	127,2	61,4	10,7	0,0	116,0
Enlèvement ou séquestration	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Harcèlement criminel	0,0	18,4	50,0	24,2	23,1	0,0	0,0	0,0	13,7
Menaces	10,4	73,5	66,7	84,7	17,3	7,7	0,0	0,0	32,7
Total	83,4	330,6	433,6	320,5	179,2	69,1	10,7	0,0	173,0

Tableau 11.17b
Auteurs présumés de violence conjugale, selon la relation avec la victime
et la catégorie d'infractions, 1998

<i>Catégorie d'infractions</i>	<i>Conjoint</i>	<i>Ex-conjoint</i>	<i>Ami intime</i>	<i>Total</i>
Meurtre ou tentative	0	1	0	1
Agression sexuelle	1	7	0	8
Voies de fait	63	39	6	108
Enlèvement ou séquestration	0	0	0	0
Harcèlement criminel	1	10	0	11
Menaces	3	19	3	25
Total	68	76	9	153

Les données du Tableau 11.17b incluent les amis intimes dans les auteurs présumés.

Centre-du-Québec

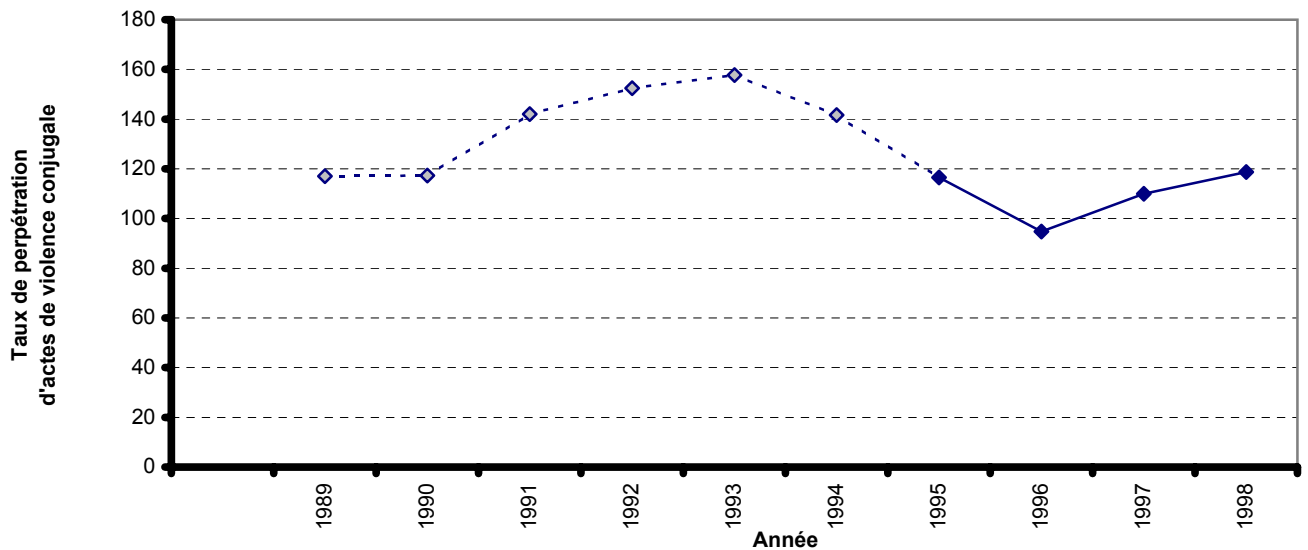
Tableau 11.17c
Auteurs présumés de violence conjugale et taux de perpétration
selon la catégorie d'infractions, conjoints et ex-conjoints, 1989-1998

Conjoints et ex-conjoints

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0
Tentative de meurtre	3	0	0	2	2	1	1	0	1	1
Agression sexuelle	0	6	12	5	9	11	1	2	2	8
Voies de fait	221	221	266	296	306	275	104	85	99	102
Total	225	228	279	304	317	287	106	87	102	111

Taux de perpétration d'actes de violence conjugale commis par des conjoints et des ex-conjoints, par 100 000 hommes de 12 ans ou plus

Catégorie d'infractions	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Meurtre	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tentative de meurtre	1,6	0,0	0,0	1,0	1,0	0,5	1,1	0,0	1,1	1,1
Agression sexuelle	0,0	3,1	6,1	2,5	4,5	5,4	1,1	2,2	2,2	8,6
Voies de fait	114,9	113,7	135,4	148,5	152,3	135,8	114,3	92,5	106,7	109,1
Total	117,0	117,3	142,0	152,5	157,7	141,7	116,5	94,7	110,0	118,7



Pourcentage de la population totale desservie par les corps policiers qui ont participé à la déclaration d'actes de violence conjugale

Région administrative	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Centre-du-Québec	92,6	84,2	90,1	98,4	99,2	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données du Tableau 11.17c excluent les amis intimes de la catégorie des auteurs présumés.

En l'absence de données spécifiques sur le Centre-du-Québec, les renseignements fournis pour les années 1989-1994 couvrent l'ancienne région de la Mauricie—Bois-Francs, dont faisait partie le Centre-du-Québec.

Sources : Données sur la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données sur la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans ou plus.

CONCLUSION

La violence faite aux femmes dans un contexte conjugal demeure en 1998 un phénomène préoccupant au Québec. En effet, 11 731 femmes en ont été victimes, soit 368 par 100 000 femmes et 47 % d'entre elles ont subi des blessures physiques. Bien que la plupart des victimes blessées l'aient été légèrement, c'est-à-dire que leurs blessures n'ont nécessité aucun traitement médical ou ont reçu des soins mineurs, 183 femmes ont été blessées grièvement et 21 sont décédées. En outre, même si l'on ne dispose pas de données sur l'ampleur des effets psychologiques de ces actes, il est généralement admis que cette violence entraîne des préjudices psychologiques non seulement chez les victimes mais aussi chez leurs enfants.

Selon les données actuelles, il est difficile de dire dans quelle mesure les actions prises par le gouvernement dans le cadre de la politique gouvernementale en matière de violence conjugale pour prévenir, dépister et contrer la violence conjugale ont permis de diminuer l'ampleur de cette violence. En effet, le taux de victimisation des Québécoises a certes diminué depuis 1993, année où il avait atteint un sommet, mais il a augmenté légèrement depuis 1996. Il est possible que cette augmentation corresponde à une hausse réelle de la violence conjugale; cependant, elle pourrait aussi être le reflet d'une plus grande tendance à porter ces crimes à l'attention des autorités, ce qui constituerait un pas positif vers la résolution de ce problème social.

ANNEXE 1 - SOURCES DE DONNÉES

Les données du présent document sont issues de deux banques, la banque du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé (DUC révisé ou DUC2) et la banque regroupant les données qui proviennent de la « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »).

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité permet de recueillir des données sur les actes criminels signalés à la police et qui ont été jugés fondés après enquête policière. L'information recueillie au moyen de ce programme permet notamment de procéder à des examens détaillés des caractéristiques des victimes et des accusés. Ainsi, en plus des informations sur le nombre de victimes et d'auteurs présumés, ce programme recueille les informations suivantes : l'âge et le sexe de la victime et de l'auteur présumé, la relation entre l'auteur présumé et la victime, le nombre de victimes ayant subi des blessures physiques, la gravité de ces blessures, les armes causant les blessures, la consommation d'alcool ou de stupéfiants avant la perpétration des actes reprochés, le nombre de dossiers classés par ou sans mise en accusation et les raisons pour lesquelles certaines affaires ont été classées sans mise en accusation. En 1998, la Sûreté du Québec et presque tous les services de police municipaux (99 %) participaient au Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Le formulaire «V»

Le formulaire «V» a été instauré en 1988 pour recueillir l'information sur la violence conjugale auprès des services policiers du Québec. En effet, avant la mise en place du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, le formulaire «V» constituait le seul outil de collecte pour cette information. Les données recueillies à l'aide de ce formulaire étaient toutefois moins détaillées que celles obtenues par l'intermédiaire du programme DUC2. Ce formulaire a été abandonné au fur et à mesure que les services policiers ont adhéré au Programme DUC2.

Le situation de la violence de 1989 à 1998

Afin de mieux situer la violence conjugale de 1989 à 1998, les données du programme DUC2 ont été mises en commun avec celles du formulaire «V». Comme ces dernières données sont moins détaillées que les autres, l'analyse portant sur la période a dû être restreinte aux données suivantes : le nombre d'auteurs présumés et le taux de perpétrations.

De plus, les renseignements disponibles pendant la plupart de la période concernaient les auteurs présumés identifiés dans les dossiers classés; il a donc fallu exclure les infractions déclarées mais non solutionnées des données à analyser.

En outre, il a fallu limiter l'étude aux meurtres, aux tentatives de meurtre, aux agressions sexuelles et aux voies de fait pour les raisons suivantes : les enlèvements, les séquestrations et les menaces ont été répertoriés de façon inadéquate pendant plusieurs années alors que les données sur le harcèlement criminel n'ont été disponibles qu'en 1994.

Enfin, les amis intimes sont également exclus de l'analyse parce qu'ils n'étaient pas spécifiquement repérés avant 1997.

ANNEXE 2 - LEXIQUE

Ce lexique présente d'abord les définitions retenues par le Programme de déclaration uniforme de la criminalité pour décrire la nature de la relation entre la victime et l'auteur présumé. Paraissent ensuite de brèves définitions des infractions traitées dans le présent document ainsi que les références aux articles du *Code criminel* (C. cr.) qui s'y rapportent.

1.1 Nature de la relation entre la victime et l'auteur présumé

1.1.1 *Conjoint*

L'auteur présumé est le mari ou la femme de la victime, qu'ils soient conjoints légitimes ou conjoints vivants en union libre.

1.1.2 *Ex-conjoint*

L'auteur présumé est l'ex-mari ou l'ex-femme de la victime et ils étaient légalement séparés, au moment de l'affaire, à la suite d'un divorce, c'est-à-dire la dissolution du mariage ou la cessation de l'union libre.

1.1.3 *Ami intime*

L'auteur présumé a avec la victime une relation durable ou intime. Cette catégorie comprend les anciens amis.

1.2 Infractions au *Code criminel*

1.2.1 *Meurtre et tentative de meurtre*

Meurtre au premier degré

art. 231. (2), C. cr.

« Le meurtre au premier degré est le meurtre commis avec préméditation et de propos délibéré. »

art. 231. (5), C. cr.

« Indépendamment de toute préméditation, le meurtre que commet une personne est assimilé à un meurtre au premier degré lorsque la mort est causée par cette personne, en commettant ou tentant de commettre une infraction prévue à l'un des articles suivants :

- a) [...]
- b) l'article 271 (agression sexuelle);
- c) l'article 272 (agression sexuelle armée, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles);
- d) l'article 273 (agression sexuelle grave);
- e) l'article 279 (enlèvement et séquestration);
- f) l'article 279.1 (prise d'otage). »

art. 231. (6), C. cr.

« Indépendamment de toute préméditation, le meurtre que commet une personne est assimilé à un meurtre au premier degré lorsque celle-ci cause la mort en commettant ou en tentant de commettre une infraction prévue à l'article 264 alors qu'elle avait l'intention de faire craindre à la personne assassinée pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances. »

[l'article 264 porte sur le harcèlement criminel, présenté au point 1.2.5 ci-dessous]

Meurtre au deuxième degré

art. 231. (7), C. cr.

« Les meurtres qui n'appartiennent pas à la catégorie des meurtres au premier degré sont des meurtres au deuxième degré. »

Homicide involontaire coupable

art. 234, C. cr.

« L'homicide coupable qui n'est pas un meurtre ni un infanticide constitue un homicide involontaire coupable. »

art. 232. (1), C. cr.

« Un homicide coupable qui autrement serait un meurtre peut être réduit à un homicide involontaire coupable si la personne qui l'a commis a ainsi agi dans un accès de colère causé par une provocation soudaine. »

Tentative de meurtre

art. 239, C. cr.

« Quiconque, par quelque moyen, tente de commettre un meurtre est coupable d'un acte criminel [...] »

1.2.2 *Agression sexuelle*

Agression sexuelle grave

art. 273. (1), C. cr.

« Commet une agression sexuelle grave quiconque, en commettant une agression sexuelle, blesse, mutile ou défigure le plaignant ou met sa vie en danger. »

Agression sexuelle armée

art. 272, C. cr.

« Commet une infraction quiconque, en commettant une agression sexuelle, selon le cas :

- a) porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme;
 - b) menace d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que le plaignant;
 - c) inflige des lésions corporelles au plaignant;
- participe à l'infraction avec une autre personne. »

Agression sexuelle

art. 271, C. cr.

Citation de jurisprudence :

Protection de la jeunesse - 230, Jurisprudence express 87-56 (Tribunal de la jeunesse)

« Une agression sexuelle peut être considérée comme des voies de fait avec l'intention d'avoir des relations sexuelles avec la victime sans son consentement ou comme des voies de fait dans le but d'obtenir sans le consentement de la victime une gratification sexuelle. »

1.2.3 *Voies de fait*

Voies de fait graves (Voies de fait -- Niveau 3)

art. 268. (1), C. cr.

« Commet des voies de fait graves quiconque blesse, mutilé ou défigure le plaignant ou met sa vie en danger. »

Agression armée ou infliction de lésions corporelles (Voies de fait -- Niveau 2)

art. 267, C. cr.

« Est coupable soit d'un acte criminel [...] soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire [...] quiconque, en se livrant à des voies de fait, selon le cas :

- a) porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme;
- b) inflige des lésions corporelles au plaignant. »

Voies de fait (Niveau 1)

art. 265. (1), C. cr.

« Commet des voies de fait, ou se livre à une attaque ou une agression, quiconque, selon le cas :

- a) d'une manière intentionnelle, emploie la force, directement ou indirectement, contre une autre personne sans son consentement;
- b) tente ou menace, par un acte ou un geste, d'employer la force contre une autre personne, s'il est en mesure actuelle, ou s'il porte cette personne à croire, pour des motifs raisonnables, qu'il est alors en mesure actuelle d'accomplir son dessein;
- c) en portant ostensiblement une arme ou une imitation, aborde ou importune une autre personne ou mendie. »

« Infliction » illégale de lésions corporelles

art. 269, C. cr.

« Quiconque cause illégalement des lésions corporelles à une personne est coupable :

- a) soit d'un acte criminel [...]
- b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire [...] »

« Décharge intentionnelle d'une arme à feu »

art. 244, C. cr.

(Fait de causer intentionnellement des lésions corporelles - arme à feu)

« Est coupable d'un acte criminel [...] quiconque, dans l'intention :

- a) soit de blesser, mutiler ou défigurer une personne;
- b) soit de mettre en danger la vie d'une personne;
- c) [...]

décharge une arme à feu contre quelqu'un, que cette personne soit ou non celle qui est mentionnée à l'alinéa a), b) [...] »

Autres voies de fait

Fait d'administrer une substance délétère : art. 245, C. cr.

Fait de vaincre la résistance à la perpétration d'une infraction : art. 246, C. cr.

Trappes susceptibles de causer des lésions corporelles : art. 247, C. cr.

1.2.4 *Enlèvement, séquestration et prise d'otage*

Enlèvement

art. 279. (1), C. cr.

« Commet une infraction quiconque enlève une personne dans l'intention :

- a) soit de la faire séquestrer ou emprisonner contre son gré;
- b) soit de la faire illégalement envoyer ou transporter à l'étranger, contre son gré;
soit de la détenir en vue de rançon ou de service, contre son gré. »

Séquestration

art. 279. (2), C. cr.

« Quiconque, sans autorisation légitime, séquestre, emprisonne ou saisit de force une autre personne est coupable :

- a) soit d'un acte criminel [...]
- b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire [...] »

Prise d'otage

art. 279.1 (1), C. cr.

« Commet une prise d'otage quiconque :

- a) d'une part, séquestre, emprisonne, saisit ou détient de force une personne;
- b) d'autre part, de quelque façon, menace de causer la mort de cette personne ou de la blesser, ou de continuer à la séquestrer, l'emprisonner ou la détenir,

dans l'intention d'amener une autre personne, ou un groupe de personnes [...] à faire ou à omettre de faire quelque chose comme condition, expresse ou implicite, de la libération de l'otage. »

1.2.5 *Harcèlement criminel*

art. 264. (1), C. cr.

« Il est interdit, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre ... pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances. »

art. 264. (2), C. cr.

« Constitue un acte interdit aux termes du paragraphe (1) le fait, selon le cas, de :

- a) suivre cette personne ou une de ses connaissances de façon répétée;
- b) communiquer de façon répétée, même indirectement, avec cette personne ou une de ses connaissances;
- c) cerner ou surveiller sa maison d'habitation ou le lieu où cette personne ou une de ses connaissances réside, travaille, exerce son activité professionnelle ou se trouve;
- c) se comporter d'une manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille. »

1.2.6 *Proférer des menaces*

art. 264.1 (1), C. cr.

« Commet une infraction quiconque sciemment profère, transmet ou fait recevoir par une personne, de quelque façon, une menace :

- a) de causer la mort ou des lésions corporelles à quelqu'un ... »